

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Numéro 26

ASSOCIATIF EN QUESTION

Sur le Chemin du Centenaire 1921

DEUXIÈME PARTIE

ON NE LÂCHE RIEN !

Tribune associative

Le SAS,
centre de guidance

Au Féminin

Levons le voile
sur le voile

Zoom sur...

Médias
et liberté d'expression

Peuples & Cultures

Focus sur
l'Amérique latine

SOMMAIRE

Dossier	4
L'associatif en question Sur le chemin du centenaire de la Loi 1921 On ne lâche rien !	
- Plateformes, fédérations et collectifs : structuration ou action ?	6
- Faire association : l'action collective n'a pas dit son dernier mot	19
- Des associations qui font bouger les lignes	33
Au Féminin	51
Levons le voile sur le voile une affaire politique et citoyenne	
Peuples & Cultures	63
Focus sur l'Amérique latine	
Tribune associative	69
Le SAS, centre de guidance	
Zoom sur	82
Médias et liberté d'expression	
Remerciements	88

PluriCité est diffusé par Carrefour des Cultures ASBL • Éditeurs responsables : Khalil NEJJAR et Richard SAKA SAPU • Conception et rédaction : Khalil NEJJAR, Jean-Marie DELMOTTE et Christophe DE MOS • Interviews : Christophe DE MOS • Retranscription et rédaction : Christophe DE MOS et Jennifer GILLES • Graphisme : Jennifer GILLES • Relecture : Jean-Marie DELMOTTE • Contact : avenue Cardinal Mercier, 40, 5000 Namur, Belgique ; info@carrefourdescultures.org ; tél.: 081/41.27.51

EDITO

Lorsqu'on aborde un sujet technique, on se réfère à l'avis d'un spécialiste, d'un expert. S'il faut réparer une "chaussure" demandons l'avis du cordonnier... mais lorsque la discussion est de nature politique pourquoi chacun se sent-il autorisé à émettre une opinion ? Peut-on enseigner la politique comme l'art de la chaussure ? Peut-on enseigner l'excellence ? Je ne le pense pas...

Nous sommes en 430 avant JC et cette question est celle que se pose Socrate face à Protagoras. La mémoire collective a effacé Protagoras pour célébrer Socrate. Et pourtant... pour répondre au questionnement de Socrate, Protagoras va se livrer à une éblouissante démonstration en revisitant le mythe de Prométhée.

À la création du monde, dit-il, Prométhée (le prévoyant) est chargé par les dieux de répartir les dons au sein de tous les êtres vivants. Son frère, Epiméthée (celui qui pense après) lui demande de se charger de cette tâche ce dont il s'acquitte fort bien. Sauf que, petit problème, il a complètement oublié les humains. Prométhée va donc essayer de régler le trouble provoqué par son frère en volant aux dieux le feu et l'habileté technique pour les donner aux hommes. Conclusions ? Prométhée, le porteur de lumière, (Lucifer en latin) est puni pour son vol : un aigle lui dévore éternellement le foie et les hommes s'entretuent avec les armes qu'ils sont désormais en mesure de fabriquer et qu'ils emploient sans retenue...

Le Macron de l'époque, Zeus, décide alors d'envoyer en urgence son ministre Hermès, le spécialiste des produits de luxe, pour mettre un terme au carnage. Il fait "porter aux hommes le sentiment de l'honneur et celui du droit afin que ces sentiments fussent la parure des cités et le lien par lequel s'unissent les amitiés"¹

C'est ce qui explique, conclut Protagoras, que chaque homme porte en lui la notion de la politique et la capacité à exprimer une opinion. "*Il appartient à chacun d'avoir part à ce mérite-là, faute de quoi il n'existe pas de cités*".¹ Alors peut-on enseigner l'excellence ? Oui, répond Protagoras qui la compare à la langue maternelle : on peut l'apprendre par mimétisme, ce n'est pas pour autant qu'on ne puisse pas l'enseigner... Dans le jury de l'Eurovision, on dirait : Protagoras 12 points.

Mais, me direz-vous, pourquoi revenir à ce texte de Platon ? Parce qu'en cette période troublée de pandémie, l'avis des "experts" fait face à des opinions de toutes sortes relayées par les réseaux sociaux et que, donc, cette confrontation entre Socrate et Protagoras est d'une criante actualité. Face à la transcendance des dieux ou des experts, l'immanence de l'expression des hommes reste le contre-pouvoir par excellence. Pourtant leurs excès langagiers les confinent très souvent à l'insignifiance.

S'associer pour fonder le discours de contre-pouvoir c'est le rôle de l'associatif. L'associatif est l'outil de la quête de la "bonne" vie en communauté, de la vie équilibrée de la Cité, de la Citoyenneté ouverte et responsable. Préserver l'associatif, le repenser sans cesse, lui tracer de nouvelles perspectives est une nécessité démocratique. Pluricité a commencé à traiter cette problématique dans son numéro 25, nous poursuivons cette analyse dans le présent opus.

Jean-Marie Delmotte
Secrétaire général

¹ *Si vous souhaitez relire le Protagoras de Platon, il figure dans les bonnes pages du coffret "Les plus belles pages de la littérature grecque et latine" publié chez Gallimard/Le Monde/Télérama*

L'associatif en question

Sur le chemin du centenaire de la Loi 1921

On ne lâche rien !

On n'en a pas encore terminé avec l'associatif ! Et d'ailleurs est-il seulement possible d'épuiser un sujet aussi complexe et aussi vaste ? À Carrefour des Cultures, nous avons la conviction que non.

Aussi le dossier thématique de ce numéro poursuit-il la réflexion entamée dans le précédent, mais aussi une réflexion de longue haleine qui fait partie de l'ADN de Carrefour des Cultures depuis sa fondation. Pourquoi des gens décident-ils de se mettre ensemble, de se rassembler, de faire association ? Les raisons sont multiples : jouer au football, participer à une fête, construire un bâtiment, faire un karaoké... Pour honorables que soient ces motivations, ce n'est bien entendu pas celles-ci que nous avons voulu questionner en priorité dans ce second volet. Notre exploration nous a conduit à interroger d'autres associations, des collectifs, mais aussi des plateformes regroupant des associations en vue de coordonner les actions des secteurs concernés pour plus d'efficacité.

En abordant à deux reprises, deux numéros d'affilée, pensez-vous que la lassitude soit au rendez-vous ? Ce n'est certainement pas ce qui ressort, du moins à nos yeux de cette seconde phase, qui montre plus que jamais, s'il s'avérait nécessaire de s'en convaincre, la grande diversité du fait associatif en Belgique, les différentes formes qu'il adopte, et surtout, les luttes qu'il entend continuer à mener.

Pour autant, cela ne signifie pas que nous, associations, ou encore tout qui a recours à un moment ou l'autre de sa vie, aux services d'une association, tout qui participe à une action associative, devons nous reposer sur nos lauriers. On est toujours prompts à dégainer

les mots "en crise" dès qu'on éprouve un sentiment de malaise, dès qu'on est confronté à une mutation. Oui, peut-être, sans doute, l'associatif change et se transforme. Comme, on peut l'espérer pour sa vitalité, cela a toujours été le cas. Un associatif qui ne s'adapterait pas aux évolutions même de la société serait un associatif fossile, qui ne manifesterait aucune volonté de transformation sociale. Un complice du statu quo et de l'immobilisme. Autant dire qu'il n'aurait pas survécu. S'il existe encore un secteur associatif, non-marchand, c'est bien qu'il s'efforce de survivre aux transformations que vit chaque époque en tâchant de s'y adapter. Bien ou mal, c'est un autre problème.

Car l'associatif, si enclin à claironner sa prétention à favoriser discours et pratiques critiques sur la société, est-il capable de se questionner lui-même ? Est-il en mesure de faire ce retour critique qui lui permette à la fois de s'assurer qu'il est demeuré fidèle à ce qui le fonde, tout en ne passant pas à côté de défis propres à notre présent, à notre avenir commun ?

Ces questionnements, vous les retrouverez, d'une part dans le chef d'associations qui ont accepté de s'en emparer et de partager leurs réflexions avec nous, celles qui pensent que faire association continue d'avoir du sens, celles pour qui faire association permet d'essayer de faire bouger les lignes, mais aussi avec les plateformes fédératives, qui nous en disent un peu plus long sur leur rôle et leur action en faveur de la dynamique associative.

Plateformes, fédérations et collectifs : structuration ou action ?

Le fait associatif constitue une réalité, tant sur le terrain qu'au niveau institutionnel. Afin de coordonner les missions de chaque association, plusieurs options se présentent : le regroupement par secteur d'activité, le regroupement selon une "matière" propre, ou encore le regroupement libre et citoyen. Un des objectifs poursuivis est d'être un interlocuteur auprès des instances supérieures, comme la FESEFA. Cela permet aussi de coordonner et de mobiliser les forces d'une zone géographique autour d'une thématique commune, comme c'est le cas pour le Centre d'Action interculturelle, et de constituer des plateformes. Enfin, en se rassemblant, les associations peuvent aussi se donner un espace de concertation, de réflexion, d'échanges, afin de s'assurer du sens du fait associatif à l'heure du basculement du statut des Asbl dans le Code des sociétés et associations. Ainsi peut-on définir le Collectif 21.

Ces trois modes d'associations d'associations sont déclinées, dans cette première partie, selon trois registres bien différents mais qui se rejoignent quant à l'importance de conserver l'éthique propre à une dynamique non-marchande de l'action associative.

Un syndicalisme au rythme du non-marchand



Geneviève Mairesse



Jennifer Neilz

La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) est une des fédérations d'employeur.e.s du secteur socioculturel. Elle a pour but de défendre et de valoriser les pratiques professionnelles du secteur de l'éducation permanente et de représenter les organisations reconnues dans ce secteur. La FESEFA regroupe aujourd'hui 400 associations de tous horizons philosophiques et installées dans toute la Communauté française. Pour répondre à nos questions, nous sommes entrés en contact avec Geneviève Mairesse, conseillère Éducation permanente, et Jennifer Neilz, coordinatrice du pôle Éducation permanente.

La FESEFA est au départ une fédération d'employeur.e.s du secteur socioculturel. En 1991, la FESEP (Fédération des Employeurs du Secteur de l'Éducation Permanente) a été créée, avec pour missions la promotion et la défense des organisations représentées en qualité d'employeur.e.s du socioculturel et, en particulier, de l'éducation permanente, et d'assurer leur représentation au sein de la Commission paritaire du socioculturel (CP 329) via sa présence à la CESSoc (Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCulturel), seule habilitée à siéger pour les employeur.e.s francophones à cette Commission paritaire.

L'objectif de départ a été gardé par la FESEFA lorsqu'elle a élargi ses missions à la promotion et la défense des employeur.e.s du secteur de l'insertion socioprofessionnelle en 2000.

En septembre 2016, une nouvelle modification statutaire a acté l'élargissement de la fédération au secteur de l'Intégration des personnes étrangères.

Fin 2020, la FESEFA fédère presque 400 membres de tailles diverses et reconnus dans au moins un

des trois secteurs qu'elle représente : l'éducation permanente, l'ISP (Wallonne et Bruxelloise) et l'Intégration des personnes étrangères.

À partir de 2021, la FESEFA deviendra officiellement la fédération sectorielle représentative du secteur de l'Éducation permanente (EP), ce qui élargira considérablement ses missions (cf plus bas).



La FESEFA existe depuis bientôt 30 ans, sans être reconnue dans le cadre d'un décret. Une convention avec la FW-B attribue depuis 2009 à la FESEFA une série de missions dont la particularité est l'articulation entre les aspects "employeur.e-s" et sectoriels des associations reconnues en Éducation permanente. Cette convention et d'autres ont également permis de financer des projets spécifiques, ce qui nous a permis d'initier de nouvelles missions pour le secteur EP : mise en réseau, journées de débats, publication de fond...

Avec la réforme 2018 du décret EP, une nouvelle catégorie d'associations est créée : la fédération représentative. Dans ce cadre, la FESEFA sera reconnue dès 2021 comme fédération

représentative sectorielle, pour une formalisation et un élargissement de missions qui étaient déjà menées à bien : défense des intérêts du secteur et représentation sectorielle, soutien au travail des associations reconnues en développant des missions spécifiques de formation, d'information, d'accompagnement, de mise en réseau, etc.

Cette reconnaissance nous permettra d'accéder à un financement structurel (activité, fonctionnement et emploi) en devenant une association reconnue dans le cadre du Décret EP.

Cette reconnaissance implique également un élargissement de notre champ d'action, en termes de publics concernés, au-delà des seuls intérêts des employeur-e-s du socioculturel. En effet, nos missions EP concerneront les associations en général : à toutes les associations reconnues en EP et pas seulement à nos membres. En outre, nos missions sectorielles s'adressent aux équipes en général, professionnelles et bénévoles, à toute personne concernée et impliquée dans l'action EP de l'association quel que soit son niveau de responsabilité dans la gestion de la reconnaissance EP.

Cette reconnaissance va également s'accompagner d'un renforcement du pôle EP de la fédération, notamment sur le volet accompagnement, mise en réseau et communication.

Nous soutenons le fait associatif et son développement et travaillons à garantir son autonomie d'action. Nous estimons que les corps intermédiaires, entre les publics et le pouvoir, sont indispensables dans une société démocratique. Ces dernières années, nous constatons que le

fait associatif est mis régulièrement à mal, voire menacé.

Un des rôles majeurs de la FESEFA est la défense des intérêts de nos membres, via la représentation. Vient ensuite le soutien en termes d'accompagnement, d'information et de formation, à l'exercice des droits des employeur-e-s et des associations, notamment en lien avec l'autonomie associative.

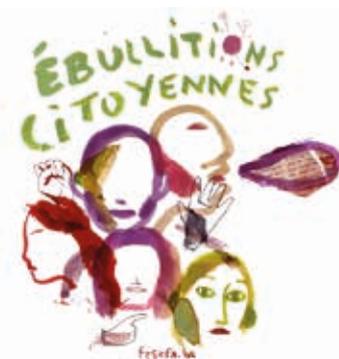
Collectivement, et dans notre rôle de représentation, nous développons un plaidoyer qui réhabilite et relégitime le fait associatif et les fondements qui lui donnent corps : l'autonomie associative, le caractère suffisamment subversif ainsi que la dimension politique (au sens large d'action collective) des projets d'éducation permanente, les objectifs d'émancipation (individuelle et collective) et de transformation

sociale de ces espaces associatifs où la légitimité politique passe par leur capacité, non à parler à la place des publics, mais à leur offrir la possibilité de prendre conscience, d'organiser activement et collectivement leur parole citoyenne et de les accompagner dans cette démarche. Il s'agit donc bien de représenter un secteur dans sa dimension

associative et ses valeurs, et de développer d'autres espaces/discours de légitimation que ceux liés par exemple aux objectifs des politiques de l'emploi, même si nous n'ignorons pas que la professionnalisation de ce secteur a permis le déploiement de ses projets.

Un exemple concret dans notre rôle de soutien par rapport à l'action associative : outre les analyses et échanges organisés autour de ces thématiques, la FESEFA publiera au Printemps 2021, avec les éditions Couleur Livres, un

« Cette entrée des associations dans le champ de la notion d'"entreprise" laisse craindre des transformations importantes de leur identité non marchande, de leurs capacités d'action en tant que "corps intermédiaires" et de leurs forces mobilisatrices pour le bien commun de la collectivité. »



ouvrage collectif plaider sur la liberté associative. Depuis plusieurs années, la FESEFA et ses membres constatent des remises en question importantes des principes de la liberté associative. C'est dans ce contexte qu'une réflexion collective a été initiée en 2018 afin de sensibiliser, informer, et défendre ces principes essentiels de notre fonctionnement démocratique.

L'ouvrage alterne entre réflexions et expressions d'associations, apports académiques et analyses de terrain. Un ouvrage d'environ 200 pages en trois parties :

La première partie "État des lieux de l'action associative : son histoire, ses évolutions et ses enjeux" s'attache à dresser un état de la littérature du fait associatif dans une approche historico-critique. Ceci permet d'une part, de situer le fait associatif dans son ancrage historique, social et politique, et d'autre part, de déconstruire des évidences concernant les logiques de fonctionnement sociétal et institutionnel qui influencent notre société et ses organisations. L'explicitation des rôles joués par les associations, des facteurs influençant leur fragilisation et des conséquences de la diminution de leur autonomie associative, permettront au/à la lecteur-riche de contextualiser les enjeux qui traversent le champ associatif au 21^e siècle.

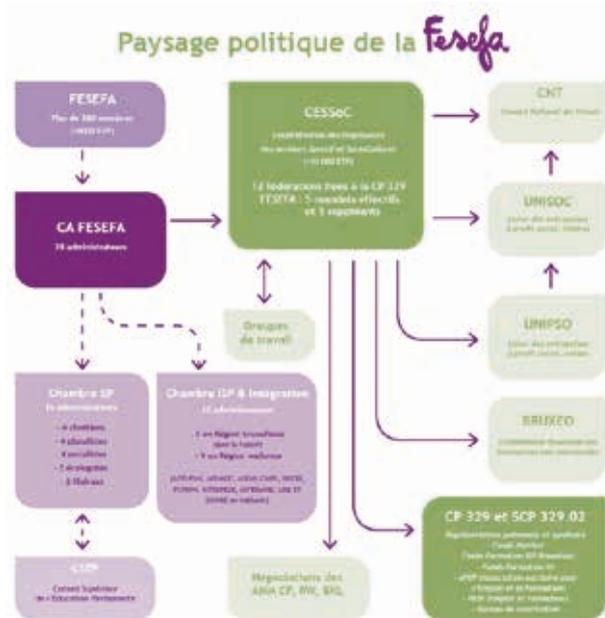
La deuxième partie "Contributions analytiques et regards croisés sectoriels autour des enjeux traversant l'autonomie associative" se centrera sur des problématiques spécifiques au milieu associatif à partir de secteurs différents (éducation permanente, ONG, santé, consommation, etc.). Pour ce faire, un panel de plusieurs contributions issues à la fois du monde académique et de l'éducation permanente, offriront un regard croisé sur les dynamiques auxquelles les associations sont actuellement confrontées en matière de diminution d'autonomie dans leurs pratiques professionnelles et réalités de terrain, et sur leurs façons de les questionner et d'y faire face.

Enfin, la dernière partie "Des pistes pour réhabiliter les enjeux de progrès, de défi collectif et d'utilité publique au sein du champ associatif" s'appuiera sur ces constats et ces analyses pour proposer des conclusions générales à la faveur d'une relation durable entre les associations et l'État, renouvelée par une confiance et une conviction commune : construire une démocratie participative, c'est-à-dire une structure de société où les citoyen-ne-s exercent leur "pouvoir d'agir" au sein et à partir des associations.



Les dernières modifications du Code des Sociétés et des Associations risquent de mettre en péril les fondements de la Loi de 1921. Par ces modifications visant le cadre organisationnel des associations, c'est l'identité même du champ associatif qui est touchée, sa liberté d'auto-organisation ; les concepts de liberté d'association, de sens du fait associatif ou d'intérêt général sont gommés au profit d'un glissement vers le monde économique et la possibilité pour les associations d'exercer une activité commerciale à titre principal. Cette entrée des associations dans le champ de la notion d'"entreprise" laisse craindre des transformations importantes de leur identité non marchande, de leurs capacités d'action en tant que "corps intermédiaires" et de leurs forces mobilisatrices pour le bien commun de la collectivité. Elle remet également en question leurs spécificités d'associations "sans but lucratif" : bénéficiaires de subventions publiques, jouir d'un certain nombre d'avantages fiscaux, etc. L'autonomie associative résistera-t-elle aux assauts d'un modèle capitaliste dominant ?

C'est un enjeu important sur lequel nous travaillons et que nous portons avec d'autres. Nous construisons avec nos membres une force collective critique et constructive, et nous proposerons dans le cadre de la publication de l'ouvrage collectif sur l'autonomie associative, des pistes d'action liées au nouveau Code.



En outre, notre implication au sein du Collectif 21 nous permet de réfléchir collectivement et de manière plus large, à la (re)construction d'une identité associative au-delà des définitions économique et juridique.

En ce qui concerne l'évaluation de l'impact de notre action, nous nous inscrivons dans la logique qualitative d'auto-évaluation réflexive et critique proposée dans le cadre du nouveau décret EP.

Les associations reconnues doivent inscrire leurs actions dans la perspective définie à l'article 1^{er} du décret. Cet article précise notamment que les associations doivent favoriser et développer, principalement chez les adultes :

- une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

La circulaire ministérielle du 7 mars 2018 propose un cadre interprétatif de cet article, qui vise à permettre aux associations reconnues d'évaluer périodiquement leurs actions, en s'articulant autour de 4 questions :

1. Quel est le rôle de l'association dans le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative ?
2. De quelle manière l'association entend-elle défendre et promouvoir un ou plusieurs droits, parmi les droits fondamentaux (économiques, sociaux, culturels, environnementaux, civils et politiques) ?
3. De quel point de vue critique l'association est-elle porteuse sur la société ?
4. Quel est/quels sont l'effet/les effets et impacts que l'association cherche éventuellement à produire et/ou à susciter à partir de ses actions et vers quels destinataires ?

Nous adhérons à cette vision de l'évaluation des actions d'émancipation collective de nos membres et de toutes les organisations reconnues en EP.

Fédérer pour une meilleure intégration



Benoîte Dessicy

Le CAI est un des 7 centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et agréé par le Région Wallonne ayant comme objectif de promouvoir l'égalité des droits pour tous dans une optique interculturelle. Il couvre le territoire de la Province de Namur. Son objectif spécifique et stratégique est de favoriser l'approche interculturelle comme méthodologie de travail dans ses pratiques et les pratiques des acteurs sociaux d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Benoîte Dessicy, Directrice du CAI, a partagé avec nous sa vision de l'action du centre qu'elle dirige.

"Le C.A.I. est un Centre régional d'intégration qui agit pour une société interculturelle." Comment cela se traduit-il dans les faits ? À travers ses activités d'accompagnement, de formation, de sensibilisation, de coordination d'acteurs et d'interpellation, le C.A.I. joue un rôle d'organe de référence en matière d'intégration et d'interculturalité en province de Namur. Ses travailleurs garantissent le fil rouge en termes de démarches d'intégration pour les personnes étrangères et pour les opérateurs qui développent des actions directement ou indirectement sur ces matières.



en présence et enfin, l'expérience acquise par les travailleurs.

L'évolution de ces composantes nous oblige à repenser notre travail au quotidien : notre travail quotidien s'adapte aux missions qui nous sont confiées et qui consolident la structure du C.A.I. Néanmoins, nous continuons à défendre le même projet de société avec l'approche interculturelle comme approche transversale et commune à l'ensemble de nos actions. Elle se traduit dans la pratique, déontologiquement et méthodologiquement.

Accompagnement aux démarches administratives du C.A.I. Namur



Le C.A.I. participe à un projet de société interculturelle :

- en garantissant un accueil des personnes étrangères et d'origine étrangère qui permet leur intégration, leur autonomie et leur émancipation,
- en faisant davantage respecter leurs droits fondamentaux, en travaillant l'ouverture à la diversité ethnoculturelle dans la société d'accueil.

Le contexte régional et la composition-même du C.A.I. guident ses actions. En effet, trois éléments essentiels composent notre Centre, à savoir : son histoire du C.S.C.I.N. au C.A.I., les expériences et les apports des pouvoirs publics et du monde associatif

Pour y arriver, nous veillons à la mise en place d'une politique coordonnée et concertée et développons des stratégies et des modes de travail inspirés de l'action collective.

Depuis 2018, le Code wallon a redéfini les missions des centres régionaux :

1. Développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration visé aux articles 152 et suivants par :
 - a) la création des bureaux d'accueil et la dispense du module d'accueil personnalisé visé aux articles 152 et suivants ;
 - b) la mise en place, la coordination, l'évaluation et l'information sur le parcours, en lien avec le comité de coordination visé à l'article 151/1 ;
 - c) la centralisation, dans le respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, de l'ensemble des données relatives aux primo-arrivants ;
 - d) l'émergence et le soutien de partenariats entre les opérateurs ;

Ce que ces missions impliquent dans notre pratique professionnelle ? Nous avons défini des modes d'intervention : Conscientiser et contribuer à l'intérêt de la construction d'une société interculturelle, ce qui implique un travail à double sens. Impulser de nouvelles pratiques et anticiper/répondre aux besoins des publics dans l'accès aux droits fondamentaux. Contribuer à l'élaboration des politiques d'intégration. Développer une dynamique de réseau et diffuser de l'information au sein de celui-ci. Fédérer des acteurs de l'intégration et de l'interculturalité autour d'enjeux communs. Accompagner les personnes étrangères et les institutions dans les processus d'intégration

Le C.A.I. a identifié une série de priorités générales qui constituent les lignes directrices du travail au quotidien et à tous les niveaux. Pour ce faire,

2. Accompagner les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères, visées aux articles 154 et suivants, organiser les plateformes visées à l'article 150, 11° et coordonner des activités d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration ;
3. Coordonner des activités d'intégration dans leur ressort territorial ;
4. Encourager la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères et les échanges interculturels ;
5. Former les intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères notamment pour la formation à la citoyenneté visées à l'article 152/3, §2, alinéa 2, 2° ;
6. Récolter sur le plan local des données statistiques ;
7. Concerter avec les autres centres afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la région de langue française.

il remplit principalement trois rôles : un rôle d'expertise méthodologique, un rôle d'activateur sociétal et un rôle de plaidoyer.



Lorsque la réponse à apporter face aux difficultés d'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères n'est pas de la formation, de l'information, de la sensibilisation de professionnels

ou de citoyens... Lorsque la réponse n'est plus de ressort des acteurs de la société civile mais bien des différents niveaux de pouvoir...

Le C.A.I. adopte le rôle de plaidoyer, recommandation et support : il interpelle les représentants politiques au sens de donner une meilleure connaissance sur les matières dont il est en charge, de construire des propositions politiques de façon à pouvoir accompagner une prise de décision éclairée des organes de décision. Pour ce faire, il construit des recommandations avec et vers les acteurs de terrain présents dans son réseau.

La Région Wallonne mandate les Centres régionaux d'intégration pour mettre en œuvre le parcours d'intégration des personnes étrangères. Certaines missions qui en découlent concernent plus particulièrement la coordination et la mise en réseau des acteurs. Au Centre d'Action Interculturelle, ces missions sont développées par les coordinateurs des activités d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Concrètement, ces missions sont déclinées dans les actions suivantes :

- Développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration par la création des bureaux d'accueil ;
- L'élaboration du Plan Provincial et local d'intégration (PPLI) ;
- L'accompagnement des initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère ;
- La coordination des activités d'intégration à l'échelon local et provincial.



Tentons de défendre à tout prix la spécificité des associations qui ont mission déléguée de service public et qui ne sont pas pour autant des organismes venant du privé comme des entreprises à finalité économique.

Par ailleurs le C.A.I. participe activement aux Plans de Cohésion Sociale. Il accompagne les opérateurs associatifs et publics à la mise en place des activités reprises au sein de ces coordinations. Le C.A.I. impulse et intègre la dimension interculturelle au sein de ce travail social.

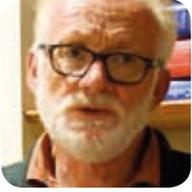
Nous avons, comme toute association, vu arriver l'évolution de l'action associative par suite de la dilution du statut des Asbl dans le code des sociétés et associations. Nous l'avons appréhendée avec grande crainte, avons organisé des séances d'information et un accompagnement des associations du secteur et avec notre fédération d'employeurs nous faisons des propositions politiques pour garantir l'a nature et l'éthique même

de ce travail associatif. Nous demandons aussi une réelle application de la charte associative. Tentons de défendre à tout prix la spécificité des associations qui ont mission déléguée de service public et qui ne sont pas pour autant des organismes venant du privé comme des entreprises à finalité économique. Nous sommes à finalité sociale avant tout ce qui nous distingue particulièrement de ces sociétés.

En ce qui concerne l'évaluation, chaque projet, service, plateforme est évaluée par les travailleurs, avec le public de personnes étrangères et avec les partenaires et ce au départ d'indicateurs de résultats, de

formulaire d'évaluation, d'échanges individuels et collectifs ; nous sommes en train d'élaborer avec les autres CRI un cadre de travail pour mesurer "l'impact social" de l'ensemble de notre secteur.

"Faire association aujourd'hui... et demain ?" Un collectif entre questionnement et mobilisation



Pierre Smet



Geoffroy Carly

Le Collectif 21 est né en 2019. Il s'agit d'une initiative regroupant des associations présentes dans les champs de la culture, de la santé, de l'éducation, du social, ... La démarche initiée par le Collectif21 ambitionne de fédérer un maximum d'acteurs des secteurs de l'associatif en vue de dresser les balises d'une future identité associative et, au-delà d'une fonction symbolique, citoyenne et opérationnelle pour faire société. Elle rejoint des questionnements similaires en Europe et dans d'autres pays du monde. Pierre Smet (SAS) et Geoffroy Carly (CEMEA) se sont fait les porte-paroles du collectif le temps d'une interview.

P. S. : Le collectif regroupe un ensemble d'associations qui ont pris conscience de ce qui se jouait autour du versement du statut des Asbl dans le code des sociétés et associations (CSA). Au départ, le premier noyau a établi comme critère que le collectif serait composé uniquement de gens sympas... ! En fait, il s'agissait de trouver des personnes qui auraient une certaine marge de manœuvre par rapport à leur structure, mais aussi qui ont une vue d'ensemble de la problématique.

Nous avons choisi le terme de collectif parce que cela nous semblait entrer en résonance avec ce qui se passe autour de nous à l'heure actuelle au niveau des mouvements. En principe, le projet devait durer un an. Nous avions dans l'idée qu'au terme de cette année, nous puissions avoir produit un écrit ou un documentaire, et pourquoi pas également une action symbolique.

Personnellement, ça fait quarante ans que je suis dans l'associatif. Et je me pose des questions sur l'histoire de l'associatif. Je voudrais pouvoir dire aux jeunes qui arrivent qu'il existe un livre de référence qui explique ce que c'est l'associatif. Je reste sur ma faim quand je lis ce qui existe sur le sujet. En général, c'est une histoire assez édulcorée. Souvent, l'histoire d'une association se réduit à

renvoyer à son fondateur, ou sa fondatrice, à une période où des individualités portaient des projets et les faisaient aboutir. C'est cela qui m'a motivé au départ, il y a environ deux ans. Par ailleurs, le code des sociétés et associations est venu titiller certains acteurs associatifs, mais pour beaucoup, en réalité, l'associatif est déjà mort. Je me suis entendu dire: "Pierre, l'enterrement a déjà eu lieu, tu arrives après!"



Ce qu'on constate, c'est que certaines structures, comme les ONG, reposent déjà sur un système de donations et ont donc déjà validé ce modèle-là. Je connais d'autres structures qui, dans le fond, se verraient bien fonctionner en start-up ! Et c'est cela que nous souhaitons contribuer à faire apparaître : mettre en évidence les choix. Il ne s'agit pas de catégoriser les "purs" et les "impurs" mais simplement de dire que chaque association se trouve devant un choix et qu'il faut l'assumer.

G. C. : Il faut tenir compte, par exemple, du modèle choisi par tout le secteur de l'économie sociale : Terre, OXFAM, Les petits riens... Quel est leur modèle économique ? Prenons Oxfam, par exemple : ils ont un volet commercial, avec leurs magasins, et aussi, par ailleurs, un volet éducation permanente. Pendant la crise sanitaire, ils étaient dans un entre-deux, avec des subsides de l'éducation permanente, mais aussi des magasins qui ont dû fermer. Le Ministère de la Culture a considéré que c'étaient deux choses différentes et qu'on ne pouvait permettre à l'éducation permanente de servir à sauver les magasins.



Loin de nous, encore une fois, l'idée de distribuer les bons et les mauvais points !... Mais il peut être intéressant de dresser une typologie des différents acteurs du monde associatif pour dépasser, justement, toute forme de manichéisme.

Pour autant, les discours tendant à permettre les activités lucratives au sein des associations sont inhérents à l'évolution des structures associatives. On se retrouve aujourd'hui avec des organisations qui se sont professionnalisées, qui se sont beaucoup plus institutionnalisées qu'auparavant, qui ont engagé des personnes qui ne sont pas les gens qui ont créé ces organisations dans une perspective de transformation sociale. Aujourd'hui, on rencontre donc des profils qui sont parfois plus des gestionnaires que des militants – même si on peut à la fois être militant et gestionnaire.

On rencontre des profils d'associations et de professionnels qui ne sont plus ce qu'elles étaient hier. Cela représente aussi des avancées, avec des barèmes, des commissions paritaires, ... Mais ce qui est important, c'est de se demander comment on entretient une culture selon laquelle l'association est autre chose qu'une entreprise comme les autres. Le décret d'éducation permanente le permet, même si, au demeurant, le cadre demeure très normé en termes d'axes, de pratiques, comment les actions ou

les analyses sont valorisées... Certaines productions sont reconnues, d'autres non. La marge de manœuvre, même s'il en reste beaucoup, s'est tout de même considérablement réduite. Probablement qu'il en reste plus dans le secteur de l'éducation permanente que dans beaucoup d'autres secteurs. Cela questionne notre rapport à l'état. Le décret

éducation permanente institue le fait qu'on peut critiquer l'état, ce qui est pour moi un gage de bonne santé démocratique. Comment entretenir le fait que l'état se donne lui-même les moyens d'être contesté ? C'est d'ailleurs sur cela que repose une grande partie des enjeux économiques. Quand, au

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces questions sont débattues, une tendance – plutôt à droite – se manifeste régulièrement pour remettre en question le financement de ces associations qui font de la politique, alors que leur mission, ce n'est pas de faire de la politique. Cela constitue une disqualification terrible du champ associatif, à mon sens. Cela en reviendrait à mettre les acteurs associatifs dans une case de "service public délégué", pour lequel des missions leur seraient attribuées, avec pour tâche de les réaliser selon

certains critères. Au terme de quoi, les subsides octroyés devraient inviter les associations à se faire discrètes... Or, toujours à mon sens, nous, associations, avons pour mandat de révéler les injustices, de proposer des alternatives, et cela relève du politique, qu'on le veuille ou non. Cet état de fait est révélateur d'un modèle économique dans

lequel il y aurait des actionnaires – les politiques – qui décident à qui attribuer des financements... avec comme corollaire qu'il faut "que ça rapporte" !... L'associatif ne correspond pas à ce modèle-là. Même si, aujourd'hui, les associations peuvent être gérées avec un cadre d'assemblée générale, de conseil d'administration, ce qui est tout de même – à part les rémunérations des actionnaires – un modèle semblable au modèle d'entreprise.

« À mon sens, nous, associations, avons pour mandat de révéler les injustices, de proposer des alternatives, et cela relève du politique, qu'on le veuille ou non. »

P. S. : L'assemblée générale, c'est le parlement. Le gouvernement, c'est le conseil d'administration. C'est donc un modèle politique aussi, fondé sur une forme de représentativité. À cet égard, on rediscute la question de la démocratie, de la participation, directe ou non.

Un des gros enjeux, par rapport à ce qu'on voit en Flandre, en France et ailleurs, – ça vient de l'Europe –, c'est des restructurations et des diminutions en termes de nombre. Les petits centres de santé mentale, en France, sont de plus en plus regroupés en une grosse boîte. Des structures énormes qui regroupent dès lors des milliers d'employés !... Il apparaît donc comme une volonté de la part de l'État, et une difficulté aussi, de "résoudre" la question de l'hétérogénéité. Comment faire avec la diversité ? C'est ce glissement qui pourrait être à l'œuvre pour l'associatif. L'origine de l'associatif, c'est cela : un petit groupe se forme, qui ne représente que lui-même et celles et ceux qui le composent. A partir du moment où il y a des humains qui se mettent ensemble pour faire quelque chose,

L'origine de l'associatif, c'est cela : un petit groupe se forme, qui ne représente que lui-même et celles et ceux qui le composent. A partir du moment où il y a des humains qui se mettent ensemble pour faire quelque chose, quel statut va leur être attribué ? Au fond, ce n'est pas plus compliqué que cela... !

quel statut va leur être attribué ? Au fond, ce n'est pas plus compliqué que cela... ! J'y vois donc l'émergence de formes de contre-pouvoir, mais aussi la prise en charge et la création d'un sentiment de solidarité, de proximité, de chaleur humaine, qui ne ressortit pas au rôle d'instances de pouvoir ou d'administration. Et cela peut fonctionner dans de

petites structures, de préférence. D'autre part, on n'échappe pas non plus aux difficultés relationnelles, aux relations toxiques, dans ces petites structures. On a pu le croire ! On a idéalisé, en se disant qu'entre personnes ayant des affinités, les relations resteraient honnêtes et loyales... C'est une institution comme une autre, à ce point de vue-là.

J'entends des gens qui ont travaillé dans l'associatif, et qui vont ensuite travailler dans le privé, parce que ce qui les a marqués, c'est une hypocrisie du secteur associatif... Dans le privé, on sait que c'est la compétition, c'est cartes sur table. Dans l'associatif, ça ne se dit pas trop... On se dit qu'on travaille dans l'humain, qu'on est "les gentils", avec des valeurs de respect de l'humain... Mais ce n'est pas vrai.

G. C. : Il y a deux choses, selon moi. D'une part, la phase du conflit : est-ce qu'elle est encore autorisée, en interne, dans les structures associatives ? Et d'autre part, le combat de pauvres. Comme si on devait, par nature, entre associations, être solidaires, surtout entre petites associations, et se soutenir quoi qu'il arrive. Même si on n'est pas d'accord sur toute une série de choses. Dans des contextes de négociation, j'ai plusieurs fois entendu cette expression ressortir, au nom de quoi on finit

par s'interdire de s'opposer en quoi que ce soit. Il y a là une disposition qui annule le débat ou, en tout cas, le réduit à peu de choses. Or la diversité de l'associatif, c'est aussi une diversité de vue et de finalités, voire de motivations profondes, parfois. Une Asbl peut être fondée par intérêt personnel. Or l'associatif, je l'ai dit, c'est dévoiler l'injustice, mener des combats, apporter quelque chose de bénéfique à la société.

P. S. : Dans un autre contexte, j'ai pu dire que l'associatif a été une arme de colonisation de l'état. Dans les années 70, on parlait plutôt de contrôle social. On n'a pas échappé à cela. La reconnaissance que l'État octroie à l'associatif porte un enjeu de

colonisation sociale. Et cette reconnaissance a eu lieu à partir du moment où l'État ne s'est plus du tout senti menacé par l'action associative.

G. C. : En créant le collectif, nous voulons éviter d'avoir un discours passiste. À plus forte raison, nous sommes passés dans le Code des Sociétés et Associations, je ne vois pas bien comment revenir en arrière. Et d'ailleurs à quel prix et avec quel intérêt ? Au fond, ça ne fait jamais qu'entériner le fait que les associations aujourd'hui sont aussi des entreprises.

L'enjeu, c'est de ne pas finir par ne devenir que des entreprises et que le non-marchand reste aussi autre chose que des entreprises. Il convient donc de circonscrire ce qu'est l'associatif : d'une part, le véhicule, la forme juridique qui permet de réaliser certaines choses, et d'autre part, un associatif



qui se veut situé politiquement, qui revendique d jouer un rôle dans la société, dans la conflictualité, dans le débat, dans la production d'alternatives et d'initiatives. Pour moi, ce sont ces critères qui, dans l'avenir, pourraient amener un peu de tri dans l'associatif. Il s'agit là d'un des enjeux du Collectif 21 : en plus d'interroger l'histoire et de se demander où nous en sommes aujourd'hui, nous acteurs associatifs, c'est de questionner les balises qu'on souhaite se donner demain, pour pouvoir continuer à être, si pas contre-pouvoir, partie prenante de la construction sociale. C'est faire le choix d'associer plus largement la population, que simplement par la voie des élections. Le corps associatif doit rester

un espace où on garantit à différente catégorie de personne des droits démocratiques, de résistance, de revendication, etc. Cela situe selon moi dans ce que d'aucuns nomment la démocratie dialogique. Si on peut arriver dans le cadre du centenaire à resituer l'associatif à la fois dans son histoire – comment est-ce qu'il est devenu ce qu'il est aujourd'hui - et à établir des balises de manière à

ce qu'on ne confonde pas tout demain, et qu'on continue à revendiquer des formes d'existence démocratique qui soient complémentaires de l'État, alors cela me paraît intéressant. Si on n'arrive pas à porter cela, le risque est grand de cantonner l'associatif

dans des postures fonctionnelles, exclusivement, et de moins en moins politiques. Plein de choses nous conduisent à cela, dès aujourd'hui : la charge administrative, la manière dont on contrôle, la place de l'évaluation... La charte associative constitue un bon outil à cet égard, mais elle a été escamotée depuis plusieurs législatures. Il s'agit d'un accord politique de 2009 pour donner des droits aux associations par rapport au service public, mais ce document reste dans le registre symbolique. Si elle ne prend aucune forme contraignante à ce jour, c'est tout de même qu'elle ne convient pas aux dominants.

P. S. : En ce qui me concerne, j'arrive, comme on dit, "en fin de carrière" et ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce qui anime celles et ceux qui arrivent. Comment ils voient les choses. Ce que va devenir l'associatif. L'exercice de ce travail. Ce que c'est que le bien-être. J'ai envie d'entendre de plus jeunes me parler de cela. Un état des lieux, en quelque sorte. Je n'avais pas envie de faire cela à partir de ma fédération, de mon secteur, mais plutôt en croisant les regards issus de différents secteurs du

Collectif 21

non-marchand. Nous nous sommes rassemblés autour d'un collectif (Collectif 21), car cela renvoie à quelque chose d'éphémère, plutôt qu'une association avec son lot d'institutionnalisation. Plusieurs personnes nous ont rejoint, nous avons organisé des rencontres, un colloque à La Marlagne au mois d'août. Nous étions une trentaine. Nous avons voulu créer un espace de parole, pour aborder ces thématiques, où l'on peut parler en-dehors du cadre de sa fédération ou de son secteur.

G. C. : Dans ce que dit Pierre, un élément m'apparaît, c'est celui de la continuité générationnelle. Un constat qu'il faut regretter, c'est qu'au sein des associations, on n'a pas laissé de la place pour les jeunes générations. Cette question est transversale à tout le secteur associatif. Comment faire en sorte que les jeunes nous rejoignent autour de la table ? Comment les intégrer ? Comment les laisser nous bousculer ?



Faire association : l'action collective n'a pas dit son dernier mot

Fracture numérique, éducation, environnement, renforcement des capacités des femmes migrantes... Autant de terrains de lutte où l'ampleur du travail à accomplir pourrait décourager et pousser au fatalisme. Le néolibéralisme à l'œuvre conduit à faire de toute chose une entreprise où l'individu fait face à ses responsabilités. Le capitalisme transforme toute conflictualité en un enjeu de marchandisation et de rentabilité. On en viendrait presque à douter encore de la validité du modèle associatif non-marchand, de sa crédibilité et de sa légitimité. C'est pourtant bien sous cette forme que des combats peuvent continuer à être menés, à défaut, peut-être, d'être remportés. "Et si nous n'avons pas réussi à réunir l'ensemble des combattants, nous aurons déjà réuni l'ensemble des combattus" : ainsi s'exprime Paul Hermant, cité par Jean-Luc Manise (CESEP).

L'associatif : petits pas et grands ponts



Jean-Luc Manise

Le CESEP (Centre socialiste d'éducation permanente) est un service général d'éducation permanente et de promotion socioculturelle des travailleurs, donnant la possibilité de se former, de réactualiser ses connaissances et de s'intéresser à des sujets de son choix en dehors du circuit scolaire. Jean-Luc Manise est directeur de la transformation digitale au CESEP, journaliste indépendant avec comme domaines privilégiés la citoyenneté, la solidarité et l'inclusion numériques, l'impact du digital sur la vie en société, les médias et réseaux sociaux. Nous l'avons convié à dresser pour nous un état des lieux du paysage associatif par rapport aux enjeux liés au non-centenaire de la Loi de 1921, qui conduit les associations du secteur non-marchand à se fondre dans le code des sociétés et associations. En filigrane, c'est aussi le risque du glissement vers une société de plus en plus marchandisée, globalisée, contre lequel il nous invite à entrer en résistance, notamment en utilisant les alternatives aux GAFAs.

Supprimer la loi de 21 et obliger les associations à se fondre dans le CSA, il s'agit là d'une transformation radicale et très néfaste car une pression est mise pour inciter à la professionnalisation du secteur. Mais l'enjeu se situe surtout autour du glissement vers la marchandisation. Or il convient de continuer à faire la différence entre entreprise à finalité économique et à finalité sociale. En un sens, certes, on ne peut écarter le champ des coopératives, qui ont leur place et qui permettent, dans certains secteurs comme la presse, de se réinventer, d'avoir un modèle financier pérenne basé sur la transparence et sur l'autonomie. C'est le cas de Médor, qui innove avec un projet de journalisme d'investigation et de magazine sur le modèle coopératif. Mais à côté de cela, on rencontre le modèle associatif, avec une particularité unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le champ de l'éducation permanente, où l'État finance une éventuelle critique des choix et orientations de société qu'il tend à favoriser. Tout cet aspect-là,

C E S E P

« À partir du moment où une association est reconnue comme pouvant faire des bénéfiques, elle est aussi astreinte à une forme d'autonomie économique. On entre alors dans le champ de la privatisation et du marchand. »

qui concerne l'article 1 du décret sur l'éducation permanente et mobilise toute une série d'actions en faveur de la citoyenneté active et de la défense des droits, est remis en cause par le schéma de marchandisation et de professionnalisation. À partir du moment où une association est reconnue comme pouvant faire des bénéfiques, elle est aussi astreinte à une forme d'autonomie économique. On entre alors dans le champ de la privatisation et du marchand.

La crise de la Covid 19 a fait ressortir, pour toute une série d'association "marchandisées", ce qui était utile et ce qui ne l'était pas. Ce qui est apparu au grand jour, c'est ce qu'on appelle les "soutiers" de la société. La précarité de nombres de secteurs où la privatisation a fait beaucoup de dégâts (l'aide médical, l'aide sociale). Autant de secteurs qui, au nom de la marchandisation

et de la professionnalisation, sont pressurisés ou privatisés. Nous traversons incontestablement une phase critique.

La réaction du corps associatif est de réagir avec ses moyens. On a vu émerger plusieurs initiatives qui combinent deux choses, la politique des petits pas et celle des grands ponts. Je m'explique. Les petits pas, d'abord : la volonté de l'associatif est de remplir des fonctions de mission publique. Émancipation critique, développement de la citoyenneté, défense de l'ensemble des droits économiques et sociaux et culturels (je renvoie encore à quelques-unes des nombreuses missions développées dans le décret EP). En termes d'éducation permanente, cela passe par la porte d'entrée de la culture. Culture étant entendu dans le sens non-bourgeois du terme, dans le sens de la démocratie culturelle. A ce niveau, elle assure au mieux sa mission. Par rapport au rouleau compresseur en marche, en revanche, il devient compliqué de s'adapter à un modèle qui va devenir plus contraignant, notamment au niveau des financements. Vouloir brutalement inverser le mode de fonctionnement du non-marchand ne va pas se dérouler sans heurts. Par contre, réaliser pas à pas des mesures de changement, des actions précises, avec des acteurs locaux, cela est souhaitable, sans doute, et réalisable. L'exigence doit donc être consolidée, de l'importance du financement d'une force indépendante du secteur économique.

Les grands ponts, ensuite : effectivement, le secteur associatif reste dans l'entre-soi. C'est un secteur à part et il convient de construire des ponts. Il existe quelques initiatives qui fonctionnent, dont je vais citer des exemples :

"Ce qui nous rassemble" : une quinzaine d'associations, dont le CESEP, ont voulu mettre autour de la table des associations qui partageaient les valeurs du secteur associatif, de l'EP ou plus largement de la citoyenneté active et de la défense des droits pour l'ensemble des citoyens. Il y avait des associations, des coopératives (à finalité sociales), des fédérations... Une belle "brochette" d'associations d'éducation permanente et autres ! Il y a eu des actions communes et un travail commun dont des études, sous forme de regards croisés, sur des thématiques particulières

dans le champ du décret éducation permanente, des colloques... pour faire apparaître au grand jour des spécificités qui sont combattues par la réforme du statut du secteur non-marchand.

"Faites le travail", ensuite, qui a été relayée par une vingtaine d'associations comme des organisations syndicales, des médias comme POUR, des gens du secteur universitaire... C'était un colloque-atelier-débat qui s'est tenu le 1^{er} mai, en ligne (Covid oblige !), et qui a réuni cinq ou six intervenants de haut vol qui ont débattu des propositions pour un plan économique, écologique et social de grande ampleur avec des solutions pratiques (revenu pour tous, création d'un fond pour financer des initiatives citoyennes...). L'événement a été suivi d'une enquête flash, qui a réuni environs deux cents réponses, et a fait l'objet d'une publication rassemblant les contributions d'une quinzaine d'associations.



Cela montre bien que, quand le secteur se mobilise et se regroupe et fait ces fameux ponts, il y a moyen d'aboutir à une visibilité et à une réelle action. Une continuité d'action existe donc pour apporter, au niveau de la société civile et sur la place publique, des propositions concrètes et politiques qui rompent avec le modèle de marchandisation et de professionnalisation du secteur.

Ces propositions ont comme caractéristiques d'être réalisables et crédibles. Elles sont cohérentes, elles tiennent la route, de ne pas impliquer la sortie du capitalisme avant d'être mises en œuvre. Et cela rejoint la logique des petits pas.

Parmi ces propositions, je voudrais en évoquer quelques-unes : augmenter le pouvoir et le champ

d'action des CPPT (comité pour la prévention et la protection au travail, organe paritaire de concertation) et des syndicats. Cela permettrait d'augmenter la dynamique démocratique en entreprise. C'est techniquement facile à réaliser et cela va avoir un impact comme arrêter ou paralyser une entreprise si les conditions sanitaires ne sont pas réunies en cas de Covid, par exemple.

Une autre proposition suit les perspectives ouvertes par Emmanuel Dockès, qui est professeur de droit, en France, spécialiste en droit du travail et qui a écrit un essai intitulé Voyage en "misarchie". Dans cette utopie, il propose simplement d'inverser les jours de la semaine de travail avec le week-end (deux jours de travail actif et cinq jours de loisirs actifs ou d'actions militantes). Il met cela sur la table avec des projections tout à fait précises. Elles sont publiques, discutées, débattues, controversées... Mais cela fait avancer le débat !

Autre exemple, "le cinquième temps" est une idée lancée par Paul Hermant, chargé de projet à la Fédération des services sociaux et au CESEP. Il en a parlé dans une chronique "Rentrer nulle part, sortir partout", diffusée sur Radio 27 (radio associative du Brabant Wallon) et qui lui aussi fait la proposition de dégager une journée par semaine de travail pour du militantisme, pour une contribution écologique à la bonne marche de la société.

Ces propositions, loin d'être farfelues, sont discutées, analysées, controversées et débattues. Le but est de les amener au public, de s'assurer qu'elles ont ou peuvent avoir un écho. La force des citoyens pourrait rejoindre les propositions faites par les corps intermédiaires. Il y a donc une prise en main de l'action, par le secteur associatif pour contrer cette volonté de professionnalisation du secteur et ses conséquences néfastes.

Une autre initiative dont il faut parler, c'est le "Collectif 21" initié par un noyau d'associations. Ce collectif a réalisé une feuille de route à l'occasion du centenaire de la Loi de 1921, avec l'organisation de différents débats en vue d'un bilan du secteur associatif, les actions des différentes associations, l'histoire et l'avenir de celles-ci. Cette campagne est jalonnée par un séminaire présentiel à la Marlagne qui s'est déroulé fin août. [Voir dans ce numéro l'interview de Geoffroy Carli et Pierre Smet, du groupe fondateur du Collectif 21]

Si on regarde toutes ces initiatives, elles se croisent, elles s'entremêlent, elles se supportent l'une et l'autre mais ont toutes leur spécificité. C'est bien le principe des petits pas et des grands ponts. Le sens de l'action associatif et collectif est revivifié. C'est reconfortant. Cela donne plein de courage pour le futur.

"Pour avoir un effet sur la société, il faut former une équipe, faire des propositions. Et si nous n'avons pas réussi à réunir l'ensemble des combattants, nous avons déjà réuni l'ensemble des combattus." (Paul Hermant, cité par Jean-Luc Manise)

Mon collègue Paul Hermant une formule que j'aime relayer : "Pour avoir un effet sur la société, il faut former une équipe, faire des propositions. Et si nous n'avons pas réussi à réunir l'ensemble des combattants, nous avons déjà réuni l'ensemble des combattus".

Si le contexte économique et politique nous devient défavorable, eh bien, nous réunirons l'ensemble des combattus !... C'est un rapport de force. Il n'y a pas d'autre solution que la démocratie qui est le moins mauvais des systèmes. Quand on voit les ravages que la présence de l'Extrême droite en Flandres provoque dans la culture et le secteur associatif, mais aussi le ravage de ce désinvestissement au sein des populations en cas de crise, à un moment donné, la vérité reviendra au citoyen. Cela passe par les élections, par la représentation politique. Il y a là un combat à mener mais ce n'est pas nouveau. La volonté, elle existe.

On voit un peu partout en Europe que le populisme monte, que les extrêmes montent que l'inquiétude est là et donc les signaux doivent nous mettre en alerte. Pour autant, je suis optimiste. Il y a un courant écologique qui émerge, entre autres, et qui incite les gens à réagir devant la perspective d'aller droit dans un mur !...

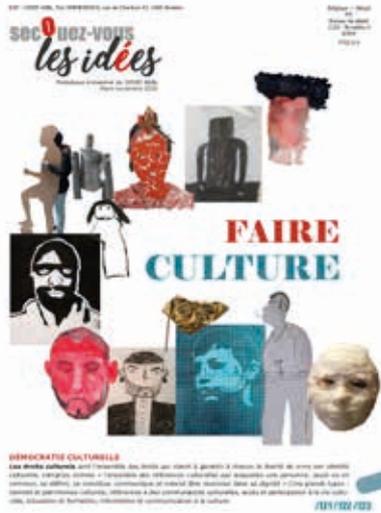
Comme tout secteur, l'associatif doit s'organiser au mieux et se défendre s'il est attaqué, ce qui est le cas. À côté de cela, on parle du désamour du politique. De l'inefficacité de la paralysie du fonctionnement et donc on constate que cela coïncide. Parce que nous sommes en démocratie, que l'on doit trouver un gouvernement et que pour l'instant les élections semblent pencher en faveur des extrêmes et du populisme. Dans ce cas-là, le secteur associatif doit se défendre pour assurer ses missions en s'appuyant sur la loi, la mobilisation et la visibilité de son action. À côté de cela il doit dépasser, sa seule action contrôlée, administrative, rapportée dans le champ de l'EP. Il ne doit pas éternellement attendre d'un pouvoir qu'il finance l'entièreté des actions qu'on aimerait voir mener au nom de la démocratie. Il faut aller au-delà et prendre ces questions comme un chantier, dont on s'empare et dont on n'attend pas la validation par un pouvoir politique quelconque. Après, on retournera avec cela vers le politique.

La mobilisation clairement est LE levier par lequel on peut atteindre la force publique. C'est le réel rapport de force. Effectivement, pour les syndicats, il y a une interrogation suite aux désaffections lors des manifestations qu'ils organisent. Un questionnaire est entrepris pour mesurer le réel impact de ces manifestations, la communication vers le public... La manifestation, en soi, est une communication. Il y a peut-être

une réflexion à avoir sur la manière de mesurer cette mobilisation et à partir de quel moment elle devient efficace. Pour autant, les "vieux réflexes" demeurent. Les marches pour le climat ont tout de même un peu étonné tout le monde par leur ampleur. La jeunesse s'en empare et c'est un bon signe. Et qu'elle s'en empare seule de manière autonome est très rassurant et vivifiant.

Il y a bien un éclatement dans la représentativité des forces qui représentent les gens, c'est possible.

Ce qu'on a appelé les "militants post-it" [voir dans le PluriCité 25, notre précédent numéro, l'interview de Jean Faniel]. Avant, on s'engageait dans un travail, on s'y tenait et on n'en changeait pas. On prenait une carte d'un parti, on s'y affiliait et on n'en changeait pas. Idem avec les mutuelles... Actuellement les sources d'information sont tellement variées et nombreuses, les causes à défendre sont tellement diverses et documentées, que le citoyen papillonne peut-être un peu, il butine. On trempe, avec les réseaux sociaux, entre l'ultra local et l'ultra global (entre le climat de la planète et notre rue).



« Si nous défendons l'autonomie dans l'ensemble des autres droits, il doit aussi en être question dans l'autonomie numérique. »

Il y a tout un champ qui vise à transférer les missions remplies par le secteur associatif sur base du volontariat, du bénévolat et du mécénat. La fracture numérique est un enjeu important, on l'a vu pendant la première vague de la Covid. En France, c'est Emmaüs qui

a mis en place un dispositif qui s'appelle "Les bons clics" et qui se base sur le bénévolat, la récolte de fonds, le mécénat, le soutien à sa fondation... pour rendre des services identiques à ce qui est rendu par les associations. La Fondation Roi Baudouin a mis en place une Asbl en Belgique, calquée sur le même

modèle qu'en France. Les responsables de cette Asbl défendent un modèle économique associant des partenaires financiers comme Proximus ou Base, pour former le public à l'utilisation des produits fournis par Proximus ou Base. Si on rentre dans cette logique-là (qui est le modèle anglo-saxon de type Amnesty International, dont 10 % des rentrées sont constituées de subsides publics et 90 % de rentrées propres), on détecte en filigrane un discours selon lequel les associations profitent de l'argent public et devraient en réalité assurer leur autonomie financière. Vu que certains y parviennent comme Amnesty International.

Alors, pourquoi utiliser l'argent public alors que l'argent privé donné par ces opérateurs "au cœur grand" (l'OMS est largement financée par les donations de Bill Gates). Ce modèle-là, nous le combattons. Le secteur associatif le combat. En Fédération Wallonie Bruxelles, le terrain reste encore sauvegardé et on se bat pour conserver cette indépendance mais ce statut est vivement combattu actuellement par certains politiques.



On voit tout de même qu'un des gros enjeux de la vie en société c'est le numérique (réseaux sociaux...). Tous les rapports de la vie sont de plus en plus articulés autour du digital. Tant est si bien que certains services ne sont plus disponibles que via le digital (banque, mutuelles...). Personnellement, ce n'est pas vraiment comme ça que je vois le développement de la citoyenneté active. On constate, en Europe, un modèle dominant massif d'entrée par l'internet. Ce n'est plus géré que par deux ou trois sociétés américaines (Amazon pour l'achat et la vente de biens et services en ligne, et

la livraison, Facebook pour l'entrée dans les réseaux sociaux, et Google pour l'accès à internet via le moteur de recherche). Avec tout ce que cela suppose comme captation de données, sur un modèle qui est légal ! Il convient de nommer cela le capitalisme numérique et de surveillance. Cela génère des conflits entre l'Europe et les géants du Web (les GAFAs). Sur leur non-respect de la vie privée, sur leur logique commerciale agressive. On voit vers quoi on progresse vers la captation de données et de profiling. L'hégémonie de ce modèle doit nous interpeller. Le décret éducation permanente, et le cadre qui régit l'action associative, évoquent certes les droits mais n'évoquent évidemment pas le respect des droits numériques. Il devrait y avoir un ajout.

L'accès aux droits culturels, aux droits sociaux, aux droits économiques passera de plus en plus par le numérique et il est maintenant cadenassé par ces deux ou trois sociétés privées et commerciales. Le secteur associatif doit absolument jouer un rôle dans cette recherche d'autonomie, avec son public, mais surtout dans son fonctionnement. Et je vois que souvent, au sein de l'associatif, on fonce sans trop y réfléchir (manque de temps, de formation, de courage) vers ce qui est le plus rapide et le plus "gratuit". Je pense qu'il y a un réel projet à élaborer en ce qui concerne la défense de la vie privée de son public et de soi en tant qu'association. Si nous défendons l'autonomie dans l'ensemble des autres droits, il doit aussi en être question dans l'autonomie numérique.

On peut actuellement tant au niveau grand public que du monde associatif s'équiper, s'héberger et stocker ses données, de façon locale et plus respectueuse de l'environnement (serveurs basés en Belgique et à Bruxelles). Les réseaux mainstreams (comme Youtube) existent et il faut les utiliser. Mais pour l'accès et le stockage, on a des alternatives qui sont un peu plus éthiques, locales et à valeurs ajoutées. Le secteur associatif et non-marchand devrait les utiliser pour défendre son modèle et le faire avancer. Bel exemple à soutenir et à défendre.

La main verte et le poing levé



Marcel Guillaume

Au départ, en 2012, il y a une mobilisation citoyenne initiée autour d'un verre, par un noyau d'individu inquiet de la tournure que prenait le projet de réaffectation d'un petit parc en centre-ville menacé par un projet de centre commercial. Cette mobilisation a pris corps par la constitution d'un collectif, le Collectif pour la sauvegarde du parc Léopold. Ce collectif a pris corps en marge, pour ainsi dire, d'une association qui date des années 70, Les Amis de la Terre, dont beaucoup de membres ont intégré le collectif. En juin 2020, une autre association a été créée en parallèle : elle porte le nom de Ramur. Celle-ci compte une vingtaine de co-fondateurs et une trentaine de collaborateurs externes. Marcel Guillaume, membre fondateur des Amis de la Terre, porte-parole du Collectif pour la sauvegarde du parc Léopold et co-fondateur de l'Asbl Ramur, nous parle de ce cheminement qui a mené de la mobilisation pour le parc du square Léopold à la création d'une Asbl qui veille au respect de l'environnement sur tout le territoire namurois.

Le collectif est une association de fait, ce qui comporte beaucoup de limites, notamment au niveau de la capacité d'introduire des recours juridiques. Les statuts des Amis de la Terre (susceptibles d'introduire des recours pour le collectif) ont donc été analysés par un avocat et ont conclu qu'ils n'étaient pas suffisamment axés sur la "biodiversité" et que la zone d'influence géographique de l'association était beaucoup trop large. Devant le Conseil d'État nous aurions été déboutés. Donc, pour pouvoir se défendre, nous avons dû créer une autre structure à côté.

Concernant le Collectif, un autre aspect ne permettait plus à cette structure de fonctionner dans nos relations avec les instances de la ville de Namur : de par ma position et ma participation à certaines actions, les relations avec la ville de Namur se sont fortement dégradées. Nous en sommes arrivés là parce que tout ce qui avait pu être employé comme moyens de collaboration avec la Ville avait

été utilisé et galvaudé. En gradation : il y a eu les pétitions, les interpellations au Conseil communal, la consultation populaire, le comité de conciliation et le comité de co-construction, que nous avons fini par quitter, tant il était orienté.



Place à la nature

Toutes les possibilités de collaborations ont été intégrées, mais rien n'a été concluant ni couronné de succès. Nous avons même plutôt ressenti une manipulation et du green-washing participatif !... Nous avons donc laissé tomber. En créant une nouvelle association qui permettrait de

repandre des contacts avec la Ville de Namur et dans laquelle je serais un peu plus en retrait (je ne suis plus porte-parole, je ne suis qu'un des membres fondateurs), je ne suis plus en contact direct.

Il y avait par ailleurs d'autres motivations. Le collectif s'est construit sur un mouvement de résistance focalisé sur le Parc Léopold. Ramur se dote de moyens légaux pour réagir mais balaye plus

Nous sommes sortis de la problématique propre au Parc Léopold pour nous intéresser à l'environnement en général sur le territoire de la commune de Namur.

large dans son combat pour l'environnement. Nous sommes sortis de la problématique propre au Parc Léopold pour nous intéresser à l'environnement en général sur le territoire de la commune de Namur.



Ce qui fait la spécificité de Ramur :

- être totalement indépendant à la fois des promoteurs et des pouvoirs publics. Certaines associations locales nous disent être à 100 % d'accord avec nos actions mais nous disent également qu'ils ne sortiront pas du bois car ils dépendent d'une certaine façon de la ville de Namur et/ou de la Région wallonne. Ils ne veulent pas risquer de se retrouver sans locaux ou d'avoir des problèmes avec les autorités (perte de financements, subventions, soutiens logistiques ...). Nous nous sommes donc rendu compte que dans le mouvement associatif de résistance, il y a au moins 50 % d'associations qui défendent exactement la même chose que nous au quotidien mais dont on n'entend pas parler car ils sont trop dépendants des autorités communales ou régionales.
- être une vitrine de l'environnement à Namur
- être à l'écoute des citoyens : les citoyens peuvent en effet témoigner des atteintes portées à l'environnement dans leurs zones de vie. Nous avons alors la possibilité de faire de la publicité pour leurs actions et réactions, de soutenir leurs démarches, d'interpeler le politique ou bien de faire intervenir nos consultants. Nous avons une trentaine de personnes qui, de manière publique ou de manière discrète, entourent Ramur (bio-ingénieurs, ingénieurs agronomes, fonctionnaires de la DNF, forestiers, guides-natures, avocats qui travaillent bénévolement...). Si nous sommes

confrontés à des choses qui nous dépassent (au niveau scientifique, légal, urbanistique), nous avons les ressources en "interne" pour être guidés, informés et conseillés. Tout cela fait de Ramur une structure bien différente des autres associations environnementales sur le terrain namurois.

- continuer à faire de la sensibilisation (comme le font déjà Natagora, les CNB ou les Amis de la Terre). Depuis plus de 50 ans, il y a une sensibilisation du public qui a été réalisée et, malgré tout ce qui a été mis en place, nous avons perdu 60 à 70 % de la biodiversité. La sensibilisation n'est donc plus suffisante mais reste nécessaire. Il faut donc, dès à présent, se doter des outils pour bloquer ce qui porte atteinte à l'environnement et arrêter le carnage (et aller en recours s'il le faut)

À ce stade, une précision doit être apportée : ce n'est pas le Collectif qui devient Ramur. C'est une autre structure, totalement indépendante de Ramur. Le Collectif continue à être actif car il y a toute une série de choses qu'une Asbl dotée d'une reconnaissance légale ne peut pas faire. Le Collectif continuera, lui, si besoin, à agir sur le terrain en collaboration avec d'autres associations comme "Extinction rébellion" qui agissent beaucoup plus par le biais de la désobéissance civile. Les deux structures ont donc été conservées car nous ne voulions pas perdre la réputation, la notoriété du Collectif (beaucoup de gens sont attachés à ce Collectif, historiquement et sentimentalement). Bien sûr une partie importante des gens qui travaillent dans l'Asbl sont des gens qui font partie du Collectif. Mais Ramur nous permet de rallier à nous des gens qui – a priori – ne seraient pas rentrés dans le Collectif. Mais l'objectif est le même : seule la forme de l'action change.

Il n'y a aucune concurrence entre le Collectif, Ramur et les autres associations environnementales sur Namur. Nous avons des objectifs communs et convergents, nous travaillons donc ensemble. Nous essayons de balayer tout ce qui est ego personnel au sein de cette association.

À peine Ramur a-t-il été lancée qu'un cas s'est présenté à nous, sur lequel nous avons pu monter un dossier. Il s'agit d'un projet de lotissement de 210 maisons, à Bouge. Après avoir vérifié sur le net (Google Map, présentation du projet par vidéo et vue aérienne), nous nous sommes aperçus que la zone se situait dans un bois. Nous avons donc envoyé des gens sur le terrain pour prendre des renseignements concrets. Il s'avère qu'en recoupant nos informations, nous avons alors constaté que tout le bois était appelé à disparaître. Alors que dans la présentation vidéo, il était question de valorisation de la futaie, de préservation de la biodiversité... Nous avons dans la foulée rédigé un communiqué de presse qui nous a valu un gros retour dans la presse. Le promoteur qui a lu cela a été particulièrement interpellé. Un rendez-vous a été fixé en octobre 2020 avec lui. J'y suis allé avec deux bio-ingénieurs. Nous avons pu visiter, faire un inventaire rapide, poser des questions et nous avons rédigé un cahier de recommandations de onze pages, avec ce qu'il nous paraît utile de préserver et avec des propositions concrètes d'aménagement, qui diffèrent très fort de leur projet initial. Il s'agit typiquement d'un travail que Ramur peut effectuer mais pas le Collectif. Nos propositions vont probablement diminuer la rentabilité de leur projet mais sera au moins respectueux de la biodiversité. Ce qu'ils vont en faire, nous ne le savons pas encore car c'est le premier gros dossier traité par Ramur. Bien entendu, l'idéal c'est qu'ils tiennent compte de nos propositions mais s'ils ne le font pas, nous pourrions poursuivre les actions pour les forcer à en tenir compte. L'étude d'incidence environnementale a été lancée. Mais il reste encore le permis de bâtir et d'autres étapes où nous pouvons encore intervenir.

Avec ce promoteur, nous avons eu une bonne réaction ; ils nous ont invité à venir voir le chantier et ils ont proposé de voir ensemble ce qui était possible de faire. Ce n'est pas toujours le cas avec d'autres promoteurs. Il existe d'autres dossiers de futurs lotissements. Quand il ne s'agit pas d'une

zone environnementale critique, l'idée est de réaliser un cahier de bonnes pratiques (lotissement plus verts et moins densément bâtis, moins saturés et donc assurer une biodiversité, et une qualité environnementale accrue).

Pour Ramur, l'idée est de découpler le volume d'expression des citoyens, en termes de démocratie. Aujourd'hui, le travail du collectif pour le parc Léopold a mis suffisamment de pression sur la ville pour qu'elle mette sur pied un échevinat de la participation citoyenne. Mais, vu le traitement qui a été réservé à la consultation populaire pour la sauvegarde du parc Léopold, la crédibilité de cet échevinat est fortement remise en question aux yeux des associations de terrain. Dire que la consultation populaire, on l'enterre et, sur base de cela, annoncer qu'on va tout de même lancer un échevinat de la participation citoyenne n'a aucun sens. Je suis président des Amis de la Terre Belgique. Cette association est à l'origine de la création du parti Ecolo qui voulait créer une branche politique pour mener des actions sur le plan politique. Je n'aurais jamais imaginé être en conflit un jour avec le parti Ecolo namurois dans ce genre de projet ; sur ce projet de centre commercial en lieu et place d'un parc arboré, ils tournent complètement le dos à leurs convictions premières (commerce de proximité, production locale, préservation de l'environnement...) !

Pour Ramur, l'idée est de découpler le volume d'expression des citoyens, en termes de démocratie.



J'ai toujours été, dans tous les aspects de ma vie "l'écolo de service" (dans ma famille, au travail), celui qui votait Ecolo, qui pensait Ecolo et qui agissait Ecolo. Aujourd'hui, les contacts avec les Ecolo namurois (politiques) se sont tendus fortement

parce leur attitude sur ce projet les met face à leurs contradictions et qu'elle est désapprouvée au sein même de leur structure.

Je considère que ce sont d'ailleurs plus que des contradictions et je vis cela comme une véritable trahison.

Ce qui est rassurant c'est qu'il y a déjà deux promoteurs qui se sont cassé le nez sur ce dossier. Besix (le nouveau promoteur) a postposé ses échéances mais je reste convaincu que ces 20.000 m² de commerce, il n'est plus capable, au vu de la crise économique qui s'annonce, de les remplir. Maxime Prévot a annoncé récemment que le projet avançait bien, mais je n'en suis pas du tout convaincu.



À l'origine, le promoteur, sachant qu'il allait y avoir des résistances avec le plan de secteur de base, avait fait modifier celui-ci pour ne pouvoir faire, sur le site, que du commerce. Par-là, il pensait bloquer toute opposition.

Huit ans ont passé et entre temps, les pratiques commerciales ont changé. On ne fait plus de grands centres commerciaux comme avant. Maintenant, on organise plutôt une multiplicité de services (commerces, bureaux et logement). Le problème pour eux c'est que leur changement de plan de secteur ne permet pas cette multifonctionnalité.

Ils sont donc obligés de faire marche arrière. La procédure qui avait alors pris 18 mois dans un sens, ils mettront le même temps pour revenir à l'origine dans l'autre sens ! Plus ils perdent de temps, plus

leur projet devient fragile. Comme Besix accumule un retard considérable dans son timing, au moment où ils seront à pied d'œuvre, le projet risque d'être complètement dépassé. Cela nous permettra alors peut-être de ré-envisager un projet incluant beaucoup plus d'espaces verts et l'utilisation différente du cadre du bâtiment actuel. C'est notre espoir.

Honnêtement, si le parc Léopold devait disparaître, nous continuerions à vivre !... Tout ne tourne pas autour de celui-ci. Ce qui est important, c'est le combat pour l'environnement. Au-delà de l'intérêt initial pour la préservation de ce petit parc, s'est rapidement manifesté l'enjeu de la préservation des espaces publics mais aussi celui de la démocratie et de la participation citoyenne (voir la manière honteuse dont a été traité le résultat de la consultation populaire qui demandait la préservation du parc).

Actuellement c'est davantage le sujet de cette démocratie à défendre qui me tient mobilisé. Ces trois aspects sont liés : environnement, occupation des espaces publics et démocratie. Je pense que cela intéresse les citoyens. Même si ce n'est pas visible de l'extérieur, nous avons marqué des points sur ce sujet : nous sommes intervenus dans les écoles dans le cadre du cours de citoyenneté. Des universités, des facultés (dix jeunes qui faisaient journalisme) se sont intéressés à l'expérience et on fait des travaux d'études sur ce sujet. La consultation populaire, dans le cadre de l'expérience namuroise, a fait école et même l'objet de cours.

Si le politique veut maintenant changer la réglementation sur les consultations populaires c'est avant tout parce que le collectif a défriché tout cela et que cela a "marché". Il faut savoir que la consultation populaire de Louvain La Neuve est née de celle de Namur (le projet de l'Esplanade). Il y a eu un effet domino qui est palpable.

Nous sommes actuellement à 112.000 habitants à Namur et je sais que Maxime Prévot voudrait

arriver à 120.000 habitants. Mais à quel prix ? Il n'y a pas de vue concertée sur tous les projets. On a la sensation qu'on met un petit Lego ici, puis un petit là mais il n'y a, semble-t-il, aucune vue d'ensemble. Il est temps de faire quelque chose. Bien sûr, chacun a son opinion mais moi qui suis plus naturaliste qu'urbaniste, je n'imaginai pas ma ville comme cela ; dans le tout au béton. J'aurais imaginé une ville plus verte où il fait bon vivre et où les habitants ont leur mot à dire sur ce que doit être leur cadre de vie. On en est loin.

Dernièrement, j'ai été invité avec des représentants européens au Parlement wallon, en ce qui concerne des sujets liés à la démocratie. On y a débattu de la législation à mettre en place pour favoriser la démocratie participative dans les pays européens afin de mieux impliquer le citoyen dans les décisions.

Je suis intervenu en disant que toutes les lois que l'on mettrait en place pour permettre au citoyen de s'impliquer s'avèreraient inutiles sans une réelle volonté politique de considérer le citoyen comme un partenaire à part entière de la gestion de son cadre et de son mode de vie.

Le résultat d'une consultation populaire et l'avis d'une pétition ne sont pas contraignants pour le décideur et ne sont d'ailleurs que très peu, voire jamais, pris en compte.

C'est toute la philosophie de l'exercice de la démocratie qu'il faut revoir ; le jour où le décideur acceptera de considérer que l'avis de sa population a du sens, de la valeur et de la créativité et qu'il en tiendra compte dans ses décisions, cela pourra fonctionner !

Le pouvoir d'agir, c'est co-agir



Charlotte Gwizabera

Le Collectif des Femmes est une Asbl reconnue comme Centre d'insertion socioprofessionnelle en Belgique et dans les pays du Sud, comme Centre d'Éducation Permanente, Centre d'Expression et de Créativité par la Communauté française et dans le cadre de l'Action sociale et de l'Égalité des chances de la Région wallonne, comme Initiative Locale de Développement Social. Charlotte Gwizabera, assistante sociale et titulaire d'un master en sciences politiques, animatrice en éducation permanente au Collectif des Femmes, nous parle de l'association au sein de laquelle elle œuvre.

La démarche du Collectif des Femmes consiste à aller vers les personnes et s'inscrit dans une optique de réciprocité. Les personnes offrent leur savoir-faire et leurs expériences de terrain. Nous voulons transmettre l'audace de vaincre ses peurs et ses préjugés. C'est un lieu de rencontre, de partage et de réflexion favorisant les liens interculturels entre femmes. L'objectif est de les rendre acteurs de leur destinés, de favoriser leur insertion et leur épanouissement via des formations dans une perspective d'égalité des chances.

Notre Asbl vise à former au monde du savoir, véritable et unique sésame à l'employabilité et à une vie responsable et citoyenne. Les travailleurs de terrain sont constamment en recherche d'idées pour que les personnes puissent s'ouvrir à de nouveaux possibles. Ces femmes, pour la plupart migrantes, partagent toutes une force et une détermination remarquables.

Notre action se fonde sur la capacitation des personnes précarisées pour en faire des acteurs de changement positifs dans leur bien-être global.

Nous sommes actives dans les luttes pour les droits des femmes et dans les luttes contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Nous publions nos revendications sous forme de "cahier de revendications", conférence de presse, newsletter etc.

Nous réalisons un travail de sensibilisation, d'insertion professionnelle, d'accompagnement psycho-médicosocial pour un public allochtone et autochtone. Nous travaillons le renforcement des capacités des femmes d'ici et d'ailleurs.

À plus long terme, le Collectif des Femmes participe à l'élaboration d'une politique d'égalité des chances et à la promotion du Gender Streaming sur base d'un partage d'expériences vécues.

Notre statut d'Asbl nous permet de mener à bien nos missions sur tous les aspects tant sur terrain ou nous sommes proches des bénéficiaires que sur le plan politique où nous sommes une association de première ligne. Ce qui nous permet de mieux comprendre et cerner les faits sociétaux afin de pouvoir y répondre au mieux, d'interpeller les différents acteurs en jeu de la société civile ainsi que les politiques.

Il convient de mentionner ici que même si la dénomination sociale est "Collectif des Femmes", il ne s'agit pas d'un "Collectif d'associations", mais bien d'une association fondée par des individus,



**Collectif des
FEMMES**

personnes physiques. Notre travail s'inscrit en complémentarité d'autres associations. Le travail dans le domaine d'éducation permanente, d'insertion socioprofessionnelle, de lutte pour les droits des femmes est évidemment immense et demande un engagement assez large. Celui-ci se distingue des autres associations par son souci de capacitation de ses bénéficiaires en étant acteurs de l'amélioration de leur propre bien-être.

À la question de savoir si le mode de financement du travail associatif me semble un frein à l'action concrète sur le terrain, voire à la radicalité des prises de position, je répondrais : oui et non.

Non, dans la mesure où l'on exprime librement nos positions, notamment au travers des journées d'études et des colloques internationaux. Nos actions peuvent aller jusqu'à infléchir ou à impacter les positions des politiques par rapport à certaines thématiques de notre société.

Oui, parce que les contraintes budgétaires des pouvoirs subsidiant limitent parfois nos actions dans certains secteurs. Ainsi, des projets à fort impact social peuvent tout simplement être arrêtés par manque de renouvellement du financement.



Le travail des associations est immense pour améliorer le quotidien des personnes précarisées, lutter contre les régressions des droits sociaux, particulièrement en cette période de pandémie de la Covid 19. Nous sommes aujourd'hui une référence dans nos domaines d'activités.

Le travail en réseau permet d'élargir et de faire vivre nos actions réciproques. Notre expérience de 40

ans sur le terrain nous a montré l'importance du travail en réseau avec d'autres Asbl et collectifs.

Nous avons formé un ancrage local, une synergie avec les étudiants, les habitants de Louvain-la-Neuve, la commune, les CPAS, les collectifs citoyens et d'autres associations, des centres publics. Nous sommes tous actifs sur le terrain, pour un partenariat porteur de sens.

D'autres partenaires complémentaires permettent d'élargir et de faire vivre nos actions réciproques... Nous avons signé des conventions de travail avec le Centre de Formations Culturelles et Sociales, les maisons maternelles, le Centre Régional d'Intégration, le Monde selon les Femmes, l'Asbl RESANESCO et Innocence en danger, les équipes populaires, les cellules "emploi" des CPAS d'Ottignies, de Braine-l'Alleud, de Wavre, d'Incourt, de Genappe, de l'Ambassade de l'Équateur, la commune de Court-Saint-Etienne... Avec une participation au réseau FACE, à la coordination de l'Éducation permanente, au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, à Synergie Wallonne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, au Comité 8 mars de la marche mondiale, au réseau de lutte contre la violence au niveau provincial.

En 2019, nous avons établi diverses collaborations: que ce soit dans la recherche de logement, de locaux, d'accompagnement des réfugiés, dans la lutte contre la violence, des échanges transculturels, dans l'immersion linguistique, dans la recherche d'emploi ou au cours d'une balade découverte de Louvain-la-Neuve qui a réuni 340 participants. Nous intervenons aussi dans les commissions comme par exemple avec le Conseil des Femmes Francophones de Belgique.

Nous avons à cœur d'être acteur de transformation sociale. Comment cela se traduit-il dans les faits? Nous accompagnons les personnes afin qu'elles puissent avancer seules, ensuite nous les aidons à y voir plus clair. Nous travaillons sur la confiance et l'empathie afin de créer une relation de réciprocité.

Nous servons de tremplin pour les autres, leurs expériences sont une ressource que nous valorisons. Nous travaillons avec le terme "empowerment", cette pédagogie "non formelle" prend énormément de temps et est un préalable indispensable pour renouer avec une formation. Nous privilégions un accueil dynamique et proactif, aller vers le public afin d'animer l'espace. L'empowerment passe par la mobilité, la culture, la coopération, le partage des savoirs, ainsi que la valorisation des acquis. L'expérience et le potentiel de chacun font partie intégrante de notre démarche : "Développer le pouvoir d'agir, c'est co-agir".



L'une de nos motivations profondes est la nécessité d'une société nouvelle, moins inégalitaire, participer à l'émergence d'une société avec moins de discriminations, moins de pauvreté, et où l'être humain est en parfaite harmonie avec son environnement, son écosystème.

Pour jouer pleinement son rôle dans l'avènement d'une telle société, nous comptons sur l'implication des personnes, qui sont les principaux acteurs du changement. Être acteur des transformations sociales c'est mobiliser tout le potentiel des personnes précarisées ainsi que des personnes de bonne volonté, pour l'amélioration du bien-être de tous, selon le principe cher d'agir c'est toujours co-agir.

Des associations qui font bouger les lignes

Des associations qui font bouger les lignes ? Est-ce à dire que celles que nous avons présentées précédemment dans ce dossier ne le font pas et se cantonnent à un immobilisme confortable ? Nenni, point du tout ! Loin de nous de même laisser induire que cela puisse être le cas... Toujours est-il que les associations présentées dans ce troisième volet se distinguent principalement par leur approche institutionnelle. Un fait significatif : pour trois d'entre elles, la mission de l'association ou du collectif qui constitue leur objet social s'apparente d'abord à une passion : le travail de facilitateur d'abord expérimenté sous forme de jeux de rôle, entre potes, la photographie, le théâtre... Pour notre quatrième acteur, il s'agit ni plus ni moins de peser sur une législation désuète, afin de lever la prohibition liée à l'usage des drogues. Dans tous les cas, il y va d'une volonté intacte de changer le monde, de le rendre plus vivable, de montrer la valeur des luttes pour plus de justice...

Documenter les luttes sociales



Jérôme Peraya

Fondé en janvier 2011, le collectif Krasnyi est constitué de passionnés de l'image. Partageant le même engagement dans le mouvement social, les membres fondateurs ont alors décidé de s'unir avec comme axe principal un travail photographique et vidéo, militant et socialement engagé. Les bouleversements politiques, sociaux, économiques ou encore environnementaux que traverse la société les a convaincus de l'urgence d'être sur le terrain et de documenter les différentes formes de résistance qui se développent. Avec leurs moyens, ils ont l'objectif d'établir un dispositif pour redonner la parole aux acteurs sociaux et aux laissés pour compte, victimes d'un système qui les poussent tantôt dans la misère, tantôt dans la révolte. Jérôme Peraya, photographe et du Collectif Krasnyi, a accepté de répondre à nos questions.

Le collectif existe depuis 2011 sous forme d'association de fait. Depuis 2015, il s'est constitué en Asbl. Le choix de se mettre en Asbl répondait à un besoin de formaliser un fonctionnement et de constituer une structure extérieure aux individus qui composent le collectif. Cela permet que le collectif devienne plus pérenne que les individus qui le constituent et indépendants d'eux. L'un des principaux objectifs du collectif consiste à documenter les luttes sociales. Nous avons donc voulu l'ancre dans une structure, une personne morale, pour éviter que des tensions internes puissent un jour mettre un terme à l'objectif poursuivi. Une ou deux personnes peuvent partir, la structure demeure.

Personnellement, je suis arrivé en 2014. La volonté première qui a animé les personnes qui ont fondé le collectif Krasnyi, c'était la documentation des luttes sociales dans un axe essentiellement visuel. Cela partait d'un constat, plus large sans doute que la seule dimension visuelle : c'est que les mouvements sociaux ont une méconnaissance fondamentale de leur histoire, de leurs victoires, de leurs mobilisations... Avec l'image, c'est



« L'image qui nous touche et nous unit, c'est l'image comme arme pour le changement social. »

particulièrement flagrant : des décennies plus tard, quand on veut retrouver les images d'une grève (moins médiatisée à l'époque que la grande grève de 60 ou la grève des femmes de la FN à Herstal), c'est très difficile de trouver des traces visuelles et souvent, les seules traces qu'on retrouve sur de petits événements, ce sont celles qu'on trouve dans les médias. Nous, ce que nous voulons apporter, c'est un regard dans lequel le mouvement social puisse se reconnaître. Nous n'avons pas la prétention d'incarner tous les mouvements sociaux, bien-sûr, mais nous avons à cœur de garder une trace d'images de personnes qui se positionnent du côté du mouvement social. En termes visuels, ça se traduit par des photos qui sont prises non pas par-dessus l'épaule d'un policier mais au grand angle, du côté des manifestants.

Notre mode d'action, c'est d'être principalement sur le terrain. Nous concevons notre travail comme un travail de longue haleine. Si on prend par exemple les diverses mobilisations autour du mouvement de la Santé en lutte, il est possible que dans dix ans il devienne très difficile de trouver des images de ce qui s'est passé en 2020. De là l'importance de

garder une trace de cela. Notre intérêt direct n'est pas de prendre des photos pour produire deux ans après une expo, mais que dans un avenir plus ou moins lointain, ces images existent toujours, qu'elles soient archivées, accessibles et disponibles pour quelqu'un qui, dans dix ans, voudrait rappeler les actions de la Santé en lutte. Ces images sont destinées à rester à la disposition des associations, pour raconter l'histoire des luttes, même à très long terme.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire d'être présent sur le terrain. Nous sommes tous des photographes, mais notre activité dans Krasnyi n'est pas notre activité salariée. C'est du bénévolat. Mais si nous nous déplaçons, c'est par plaisir aussi d'être en mouvement, en action, dans des luttes, de participer à des manifestations, le plus souvent avec un ancrage plutôt à gauche.

Chacun de nous, individuellement, a un engagement porté par des choix, des affinités politiques. Mais collectivement, Krasnyi n'adopte pas une ligne politique qui nous rattache à un parti. Mais notre ancrage est à gauche, clairement, voire à l'extrême-gauche. Notre travail n'est pas de favoriser l'une ou l'autre tendance dans cette mouvance de gauche, mais de documenter. Ensuite, nous donnons volontiers et gratuitement nos images à des mouvements, comme par exemple la Santé en lutte, pour parler à nouveau d'eux, qui partage nos photos sur leur site, leur page Facebook, etc. Le collectif Krasnyi, en son sein, n'a pas d'objectif politique en soi, même si chacun de ceux qui le composent sont tous des militants, en-dehors du collectif. Mais nos engagements individuels constituent ce qui nous permet de proposer un regard, qui soit du côté du mouvement social. Les sensibilités respectives jouent aussi un rôle et procurent certaines facilités : par exemple, j'ai beaucoup suivi les actions de l'EZLN (Ensemble Zoologique de Libération de la Nature), un groupe d'activistes

« À chaque mouvement social, on a l'impression de créer quelque chose de nouveau, souvent parce qu'on méconnaît l'histoire des luttes sociales. »

qui se déguisent en animaux et réalisent des performances dans des lieux publics. Ils dénoncent notamment le traité transatlantique, ils sont rentrés dans les bâtiments de la commission, ils ont mis une pagaille pas possible... ! Ce genre d'action non-violente, non annoncée, j'en ai connaissance, ainsi que les autres membres de Krasnyi, parce qu'on nous connaît, parce que nous faisons partie du milieu militant.



On nous a reproché des aspects de notre travail, par moment, également, parce que nous faisons des choix esthétiques. Par exemple, nous ne floutons pas les visages. Mais notre job, ce n'est pas de faire celui de la police bien-sûr, nous vérifions les photos et nous faisons un choix de manière à ne pas mettre en danger des personnes qui manifestent.

Sur mon expérience d'une quinzaine d'années dans l'associatif, et de par mon travail avec Krasnyi, j'aurais le sentiment que les gens se tournent plus vers l'action directe, vers la confrontation, l'interpellation, les interventions dans l'espace public... Mais ceci représente vraiment ma perspective individuelle, un point de vue personnel. Je commence à prendre un peu d'âge, mais je me reconnais dans ces nouvelles générations qui ont parfois l'impression d'inventer des modes d'agir qui n'existaient pas, que ce soient les Indignés, Nuits debout, ... À chaque mouvement social, on a l'impression de créer quelque chose de nouveau, souvent parce qu'on méconnaît l'histoire des luttes sociales. Avec Krasnyi, nous avons choisi un axe, celui de l'image mais ça dépasse le phénomène

de l'image. On a parfois envie d'inciter à regarder l'histoire de la Révolution française, l'histoire de la Révolution russe, ... Beaucoup de ces moyens de lutte existaient déjà. Si l'histoire du mouvement social était écrite et enseignée correctement, on pourrait se réapproprier le meilleur des expériences passées. Cela permettrait de tirer les leçons des erreurs passées pour ne pas les reproduire.

Nos images ne correspondent a priori pas à un objectif structurel. Mais après cela, elles empruntent une première forme de destination lorsque le mouvement social, les associations, la société civile, se servent de nos photos pour illustrer, écrire, documenter. Une partie de notre travail consiste à offrir ce service-là. Par ailleurs, nous réalisons tout de même quelques expositions. Mais c'est une activité qui est lourde, en énergie, en temps, à porter pour une équipe composée de bénévoles. L'exposition "Don't shoot" dont je m'occupe, cela représente une réunion tous les quinze jours, à titre d'exemple. Et ce depuis presque deux ans.

Le fait d'être bénévoles, cela constitue à la fois une force et une faiblesse, bien entendu. Cela dépend de l'énergie que chacun est disposé à investir dans le projet. Ce qui est variable en fonction de la vie personnelle, de la vie professionnelle, pour chacun d'entre nous. Mais c'est le lot de tous les collectifs ! Dans toute organisation, il y a un rapport qui peut être analysé sous l'angle de ce que l'individu peut

apporter au collectif, et ce que le collectif peut apporter à l'individu. Nous avons fait un choix qui est le suivant : la résultante des forces va vers le collectif. Quand nous avons des commandes ou que nous vendons une photo, il y a 50% pour le photographe, 50% pour le collectif. C'est ce qui permet de payer le site web, l'hébergement des photos, etc. Ou encore de payer nos frais de déplacement, comme quand nous avons couvert pas mal des actions des Gilets jaunes. Pour autant, nous n'avons pas de volonté de chercher des subsides. D'après mon expérience, la recherche de subsides risquerait de nous amener à chercher à faire des choses qui rentrent dans les cases. Du coup, être bénévoles, je le vois comme une force. Tout investissement dans le projet Krasnyi est mû par une forme d'enthousiasme, et pas comme une obligation, liée à des subsides ou à un statut de salarié. Mon activité militante, c'est vraiment au sein du collectif Krasnyi que je l'accomplis.

La transformation sociale, être acteur de transformation sociale, cela continue d'avoir du sens, c'est bien pour cela qu'on se met en lutte. Mais je me retrouve plus dans l'expression porteur de transformation sociale. L'expression me semble intéressante. Je peux comprendre toutefois que dans une certaine routine, une certaine ritualisation, liée notamment à la professionnalisation et au salariat, on puisse perdre cette flamme qui prenait aux tripes.



L'intelligence collective pour changer le monde

collectiv-a

Collectiv-a est né au sein du Réseau ADES avec l'objectif de mieux faire connaître et de répandre les pratiques de gouvernance partagée, de prise de décision collective, d'autogestion, de coopération et d'intelligence collective au sein des organisations (associations, entreprises, collectifs citoyens,..). Aujourd'hui c'est un collectif composé d'une équipe de six facilitatrices et facilitateurs. Mélanie Ceysens nous livre quelques clés du travail accompli.

Nous formons un noyau et nous y expérimentons, pratiquons et vivons une forme d'autogestion et de gouvernance partagée. Nous partageons le constat que, depuis quelques années, de nouvelles manières d'être et faire ensemble émergent dans de multiples champs de la société et témoignent d'une aspiration à plus de coopération, plus d'horizontalité et plus d'autonomie.

Par nos parcours personnels, nous adhérons à ces valeurs et voulons contribuer à ce mouvement, en accompagnant les projets et les organisations qui en font la demande vers une évolution de leur fonctionnement. Nous cherchons à rendre nos services accessibles à une grande diversité de projets et d'organisations, en particulier celles qui poursuivent un but social et sociétal (associations, entreprises sociales, collectifs citoyens, secteur public).

En revanche, ce qui est étonnant, quand on écoute les échos qui nous reviennent, c'est que, dans les organisations et associations qui poursuivent un but social, on rencontre souvent un écart entre les valeurs et les pratiques de management. Rien n'est plus courant que le discours : "Nous, on fonctionne comme une grande famille, il n'y a pas de chef." C'est encore pire, quand cela est contredit par la pratique ! Les travailleurs préfèrent, à la limite, un management qui s'assume, plutôt qu'un entre deux qui n'est pas clair.

Il me paraît difficile, par ailleurs, de déterminer s'il y a une volonté d'évolution, par rapport à l'expérience que nous avons pu engranger sur plusieurs années.

Ce serait biaisé, en tout cas ce ne serait pas représentatif, car ce sont les associations qui nous contactent, donc on ne peut pas avoir une vision globale, en-dehors de celles qui ont sollicité notre travail de facilitateurs. Bien-sûr, autour de nous, on détecte un engouement pour les pratiques collectives, les postures de

coopération, mais c'est parce que les associations qui nous contactent sont déjà en recherche de ce que nous proposons.

« La raison d'être de notre activité, c'est clairement de changer le système, de contribuer à rendre le monde plus juste. »



Notre offre, c'est l'accompagnement de changement de gouvernance ou de mise en place d'une gouvernance, au sein d'organisations naissantes ou d'organisations qui se rendent compte qu'il y a un dysfonctionnement dans leur système. Quand ces structures qui existent viennent vers nous, c'est qu'il y a déjà un problème à la base,

en général. Dans ces cas-là, il nous arrive de faire ce qu'on appelle des régulations : on accueille la situation de crise telle qu'elle est et quel est son impact sur le dispositif qu'on veut mettre en place. Nous organisons aussi des formations, aux outils de base d'intelligences collectives, de gestion de réunion, de prise de décision, etc. On a aussi commencé à proposer depuis l'année passée des formations à la posture de facilitation, destinées aux personnes qui, dans les groupes qu'on a accompagnés, souhaitent devenir facilitateur, facilitatrice en interne. Cela favorise l'autonomie des groupes, par rapport à notre accompagnement, et c'est ce que nous souhaitons. À l'automne, enfin, nous allons lancer une formation à l'autogestion, pour établir les blocs de base qui permettent de mettre en place l'autogestion dans une structure. Nous sommes aussi sollicités pour des accompagnements plus ponctuels, lors d'événements participatifs, comme des forums ouverts, des journées de mise au vert, etc.



À "Collectiv-a", nous ne cibons pas un certain type d'organisations, même si nos commanditaires viennent essentiellement du non-marchand. Notre critère revient à nous demander si l'énergie investie dans le projet pour lequel nous sommes sollicités va avoir un impact sur le monde. La raison d'être de notre activité, c'est clairement de changer le système, de contribuer à rendre monde plus juste. Nous avons besoin de nous assurer que les lieux où nous intervenons soient eux-mêmes des lieux qui vont accompagner ce changement systémique, ou qui vont avoir un impact sur cette dynamique. Donc,

ça pourrait être de grandes entreprises... mais il y en a peu, voire pas qui souhaitent s'inscrire dans ce type de démarche !...

*« Les collectifs
qui œuvrent à
changer le monde
se perdent parfois
dans la manière
dont ils s'organisent
en interne. »*

À l'époque de la création de "Collectiv-a", notre projet reposait sur un engagement politique, encore actuel d'ailleurs, de chacun de ses membres. Cela part d'une envie de tester des outils, sur base du constat que, dans les réseaux ou les associations où nous sommes impliqués, nous observions des dysfonctionnements au niveau de la gestion de la parole, du pouvoir, etc. Nous nous étions déjà formés à toute une série d'outils et nous avons pu constater qu'il fallait

continuer à tester ces outils et à les mettre en place. Nous avons commencé comme un petit groupe de proches, en nous demandant s'il était possible de s'amuser à explorer diverses approches telles que la sociocratie, l'holocratie, le "art of hosting", et ce sans enjeu, au départ. Nous avons nos emplois respectifs, nos engagements militants, et il s'agissait simplement de pratiquer et expérimenter. Mais en petit comité de cinq ou six, on rencontre vite une limite. Nous avons donc invité des personnes de notre entourage à participer à des soirées de pratique d'intelligence collective. C'est ainsi que des gens de notre réseau nous ont invité à mettre cela en place dans leurs organisations. Nous n'avons pas conçu cela comme un travail, nous ne voulions pas être rémunérés au départ ! Finalement, comme nous avons acquis une forme d'expérience, nous avons considéré que cela pouvait devenir l'objet d'une rétribution. En somme, nous ne nous sommes pas dit que nous allions créer collectiv-a pour changer le monde, car nous avons déjà nos engagements où nous développons des pratiques en vue de changer le monde. Il se trouve qu'au fur et à mesure des années, on s'est rendu compte que nous pouvions apporter quelque chose : les collectifs qui œuvrent à changer le monde se perdent parfois dans la manière dont ils s'organisent en interne. Et perdent donc beaucoup d'énergie ! Si nous pouvons les soutenir grâce à ces quelques outils que nous avons

expérimentés, cela nous paraît vraiment porteur de sens. Nous pouvons constater l'impact direct que cela peut avoir. En améliorant nos fonctionnements collectifs, nous devenons plus forts pour aller de l'avant.

Notre questionnement s'est étendu à la professionnalisation de notre activité même de facilitateur et facilitatrice. Nous nous sommes étonnés nous-mêmes en découvrant que petit-à-petit, nous avons fait d'une activité qui nous plaisait et que nous faisons bénévolement un travail. Cela nous a fait craindre de ne plus nous y retrouver dans ce qui donnait du sens à notre activité, de nous sentir moins libres... Mais dès le début, tout cela a été discuté collectivement : le comptage des heures, la question du salaire, etc. Mais nous gardons la possibilité d'en discuter à nouveau, ce n'est jamais figé.

Nous avons d'abord pensé nous organiser en coopérative mais nous avons finalement opté pour le statut d'Asbl. Mais il nous paraît qu'aucun statut, aujourd'hui, en Belgique, ne correspond à ce que nous recherchons. Aucun statut ne permet de pratiquer l'autogestion à l'heure actuelle. Selon moi, du moins, l'Asbl est encore un dispositif trop lourd, avec un CA et une AG qui constituent des contraintes, voire des barrières pour apporter plus d'horizontalité dans le fonctionnement associatif. Il existe des enjeux de pouvoir non-dits, qui n'ont pas pu être clarifiés, des budgets sont votés par des AG qui ne les ont peut-être même pas vraiment compris... Le conseil que nous donnons à des personnes qui veulent lancer une activité à plusieurs, c'est de commencer par édicter leur propre cadre, leurs propres règles et, après seulement, de voir quel statut légal leur correspond. En-dehors de cela, il reste peu de place pour réinventer la structure.

Les structures associatives demeurent porteuses d'un regard alternatif sur le monde, au moins potentiellement. Au plus le monde associatif est codifié, rigidifié, au moins il reste d'énergie pour faire ce qu'il se donne comme but, au moins il y a

de la place à de la créativité, à de l'alternative, à de l'émancipation. Le rôle de l'associatif c'est entre autres de remettre en question, ou de mettre en lumière, des problématiques sociales, culturelles, politiques. J'englobe en cela les entreprises coopératives, qui se développent autour de valeurs politiques vraiment intéressantes, les maisons médicales, etc.



Le secteur associatif est assurément porteur d'une force de transformation sociale, tant qu'on ne l'immobilise pas dans des cases. Le paysage associatif est évidemment très diversifié, avec des associations très dynamiques, d'autres qui sont des mastodontes. En ce qui nous concerne, nous nous sommes posé la question des subsides en éducation permanente et la réponse de notre collectif a été un non catégorique ! Parce que cela met l'associatif dans un cadre et des cases que nous ressentons comme figées. Cela conditionnerait nos choix. Ce qui est intéressant, c'est de voir un groupe émerger, des gens qui ont envie de s'associer, de lancer un projet associatif, de lancer une boulangerie locale... et si nous voulons respecter une série de valeurs (payer le juste prix au travailleur, ne pas exploiter les humains et l'environnement, distribuer le pouvoir...) dans ce contexte-là, ce n'est pas évident. Face aux contraintes, il y a un risque de dénaturer son projet. Mais je vois de l'énergie, je vois des humains se réunir autour de projets et d'enjeux forts, et je vois aussi comment, en peu de temps, cette énergie-là se perd. Soit à cause de questions de gouvernance, d'organisation, d'enjeux de pouvoir, soit parce qu'il n'y a pas d'argent pour financer ce projet. Le revenu de base pour tout le monde constitue une piste

pour permettre aux gens de faire ce qu'ils ont envie de faire pour ce monde.

Cela ne veut pas dire que nous ne croyons pas à la pertinence de l'éducation permanente ni à la valeur de ce subside, mais nous craignons que cela rigidifie le fonctionnement interne que nous ne sommes pas prêts à remettre en question. On n'a pas envie de rendre des rapports et de justifier nos actions. Nous avons choisi nous-mêmes le cadre que nous

voulons, en adéquation avec le sens de notre activité. De même avec l'échange conscient : on s'est dit depuis le départ qu'on ne voulait pas être rémunérés autrement. C'est la dynamique interne que nous avons choisie collectivement et nous n'avons pas envie qu'un cadre extérieur vienne le dénaturer. Nous tenons à notre autonomie, et à ne pas perdre cette capacité de décider nous-mêmes de ce qu'on fait et avec qui.

Le théâtre-action pour mettre les citoyens en mouvement



Stéphane Mansy

Stéphane Mansy est directeur artistique, metteur en scène et auteur au Studio Théâtre de La Louvière. Actif dans l'éducation permanente depuis pas loin de trente ans, Stéphane Mansy a collaboré avec le club Achille Chavée, la Fondation Jacquemotte et, fidèle à sa passion pour le théâtre, s'est impliqué dans plusieurs compagnies de théâtre, à partir de l'âge de seize ans. Ses parents faisaient eux-mêmes du théâtre dialectal et il les a accompagnés, dans de petites salles, dans des maisons du peuple...

C'est une très bonne école pour apprendre à se placer sur une scène, à rencontrer des publics qui viennent surtout pour le divertissement – ce qui reste parfaitement légitime. Le théâtre conscient et politique que nous mettons en œuvre avec Studio Théâtre doit laisser aussi une place au divertissement. Le divertissement permet d'ailleurs de venir à la rencontre des gens. En tout cas, cette participation à une expérience de théâtre a été pour moi le point de départ d'une prise de conscience plus politique. C'est pourquoi je me suis dirigé vers des compagnies comme l'Atome Théâtre, puis avec un ami, nous avons créé la compagnie de la Clepsydre. Nous avons monté deux spectacles, dont "Zoo de nuit" de **Michel Azama**. Comme nous n'avions pas d'argent, nous avons voulu rencontrer quelqu'un qui pourrait nous apporter son aide dans ce projet et nous nous sommes adressés à Jean Louvet. Il a mis à notre disposition le scénographe de sa compagnie théâtrale et la pièce a pu être montée. **Jean Louvet** est venu la voir, il a apprécié et le ton et le traitement du sujet. Jean Louvet m'a proposé de rejoindre le Studio Théâtre, ce que j'ai fait en 1997. Depuis, je ne l'ai plus quitté. L'aventure théâtrale, c'est monter une pièce chaque année, certaines années, du vivant de **Jean Louvet**, nous sommes même montés à cinq spectacles. Outre la dimension dramaturgique, il y avait aussi un travail d'écriture, de Jean, de sa



@ Karl Pierre

femme Janine, de **Franck Livin**, de moi-même... Studio Théâtre figure parmi les vingt compagnies de théâtre action, reconnues en Fédération Wallonie Bruxelles. En France, on parle plutôt de théâtre d'intervention. Il s'agit vraiment de se servir du théâtre pour faire remonter des constats et donner la parole aux oubliés, aux invisibles du système. Le théâtre action organise souvent des ateliers participatifs, avec des groupes, aussi bien du CPAS que des associations d'éducation permanente, ou des groupes en cours de formation. Le théâtre devient un porte-voix pour ces personnes, souvent plongées dans l'invisibilité. Avec le Studio Théâtre, nous avons par exemple effectué ce travail avec des personnes déficientes mentales, ou issues des quartiers. L'essentiel consiste à utiliser un média, le théâtre, pour leur permettre à la fois individuellement et collectivement, d'avoir une parole critique et politique sur leur situation. C'est un peu le concept d'experts du vécu. Ce sont les gens qui vivent certaines réalités sociales au quotidien qui sont les mieux placées pour en parler. Il convient donc de leur donner une réelle place, et pas seulement instrumentaliser cette parole. C'est la gageure pour notre compagnie comme pour d'autres : prendre l'essence même de la parole citoyenne, de la parole populaire, de la parole critique, qui peut se matérialiser dans la conception théâtrale, aussi bien par l'humour que

par des formes extravagantes, clownesques, par le jeu des marionnettes. Bref, il existe toute sorte d'imaginaires possibles pour que les gens puissent se raconter. Ou encore pour imaginer l'utopie, ou une transformation sociale. Cela renvoie évidemment à des références comme Brecht, Pirandello, ou encore Augusto Boal, promoteur du théâtre des opprimés dans les favelas au Brésil. Ces auteurs ont été inspirants pour le théâtre action. Après mai 68, se pose la question du théâtre bourgeois. Or toute forme d'expression culturelle selon moi est politique. À partir du moment où on monte sur scène et qu'on représente la société dans laquelle on évolue, même si la pièce n'est pas porteuse d'une dimension politique stricto sensu, même sous le comique, il y a à un moment donné une critique de la société. Même dans le théâtre de boulevard, on peut détecter en filigrane, une vision politisée. À côté de cela, bien-sûr il existe un théâtre plus engagé, plus politique, porteur d'une vision plus prospective et d'analyse. Pour résumer, on n'utilise pas le théâtre pour faire du politique mais le théâtre étant politique, il donne un éclairage politique et il apporte au public cet éclairage. On peut passer cent fois devant un SDF qui fait la manche, sans le voir, mais quand un comédien doit représenter un SDF sur une scène, cela refait conscience dans le chef du spectateur. C'est la force symbolique de la culture et de l'art. Ce passage par la représentation autorise un reconditionnement de notre humanité, et l'universalisation d'une parole ou d'un regard perdus, noyés dans le quotidien.

Ce quotidien n'est pas rose, au demeurant, sans tomber dans le misérabilisme : les inégalités s'accroissent, et la crise sanitaire n'a fait que les accentuer encore d'avantage. C'est une des fonctions de la culture, et du théâtre, de faire réapparaître le réel. De mettre en lumière des enjeux sociaux et sociétaux, qu'on ne voit plus ou qu'on ne veut plus voir ni entendre. Que ce soit l'évolution du monde du travail, l'uberisation, la fragmentation du monde ouvrier, etc.

« C'est une des fonctions de la culture, et du théâtre, de faire réapparaître le réel. »

À la fin de sa carrière, dans ses dernières pièces, Jean Louvet s'était de plus en plus intéressé à l'impact du réel sur le psychologique, de la société sur la psyché des gens. Il avait eu l'intuition que, de plus en plus, l'individu allait être impacté dans sa santé mentale par l'assujettissement à la marchandisation du monde et à la consommation. Ce qui est important pour nous, dans notre travail théâtral, c'est le dévoilement du réel, dans toutes les composantes de la société.

Ce qui n'a pas réussi, c'est la démocratisation de la culture, parce que ce domaine est demeuré réservé à la bourgeoisie. "On va éduquer le petit peuple, le faire rentrer dans les musées, dans les théâtres", mais ce n'est pas comme cela que ça se passe. Ce n'est pas parce qu'on construit des centres culturels dans des localités rurales ou des quartiers défavorisés que les gens vont pousser la porte de ces centres. Il y a d'abord un enjeu lié à la reconnaissance de la culture populaire de ces personnes. C'est la rencontre qui est importante, et la valorisation de la symbolique de l'autre, à travers le prisme culturel.



@ Karl Pierre

Le Studio Théâtre a bénéficié de subsides pendant de nombreuses années, mais c'était lié à la personnalité de Jean Louvet. Mais depuis son décès, la compagnie n'a plus eu ce subside. Mais le théâtre action est subventionné. La Fédération de théâtre action et le Centre de théâtre action de La Louvière permettent une reconnaissance du théâtre action.

Mais la culture reste un secteur en danger. Et la crise sanitaire accentue encore cet état de fait.

Le communautarisme aussi a un impact sur la culture en Belgique. La culture peut aussi être instrumentalisée. Si elle est orientée de manière propagandiste à des fins politiques et identitaires, c'est une transmutation de la culture vers une finalité beaucoup plus essentialiste. En revanche, le théâtre action s'engage pour une culture qui combat les inégalités, qui donne de l'espoir dans l'humanité, les droits humains... Ce n'est pas une culture de l'entre soi, réservée à une élite ou à une communauté. C'est pour cela qu'il y a eu une critique du théâtre bourgeois après 68. Ce qui était mis en exergue par les personnes qui se sont emparées de cette dynamique du théâtre action, c'était d'être au plus près des personnes sur qui s'abattaient les violences sociales et institutionnelles. Notre intention reste de poursuivre ce travail. Tant que nous recevons des subsides pour le faire !...



@ Karl Pierre

Lorsqu'on développe un projet, en écriture théâtrale, si les gens ne sont pas eux-mêmes porteurs de celui-ci et impliqués dans le processus de décision dès le départ, le projet ne fonctionnera pas. Les gens vont se sentir tirés vers quelque chose qui a été imaginé, projeté par quelqu'un d'autre. C'est une usurpation de leur parole. Le résultat doit être le produit d'une rencontre : celui que tu peux apporter avec ton regard critique et conceptuel et celui de ces experts du vécu. Ce brassage, ce magma créatif et revendicatif, au final, crée une parole citoyenne qui se matérialise dans la symbolisation du théâtre, ou la symbolisation culturelle.

C'est dans le processus de création que la parole politique est la plus importante. Une des étapes, c'est la monstration, à un moment donné, d'une œuvre d'art, que ce soit une pièce de théâtre, ou un tableau. Montrer le résultat d'un travail de création à un public, cela procure de la joie, du plaisir. Mais le processus de conception et de création, c'est là que la parole politique est essentielle. C'est là que dans la dimension symbolique de la représentation, je dois essayer de comprendre. En incarnant un personnage, je comprends mieux ses réalités, son vécu. Alors ce processus, j'y crois beaucoup plus fortement, dans la culture, dans l'exercice de ces droits culturels, que de s'inscrire aujourd'hui dans un parti et avoir l'illusion d'avoir encore son mot à dire dans l'organisation d'un programme, par exemple. Je ne fais pas le procès des partis, mais de la participatie. De l'illusion, en tout cas, que tout se passe dans le parlementarisme. C'est un des moyens, dans la démocratie délégataire et représentative, de faire écho à la parole de ceux qu'on est censé représenter. Mais la politique c'est essentiellement de dire à un citoyen, une citoyenne : tout ce que tu ressens, tu as le droit de le dire, ce que tu perçois, tu as le droit de l'exprimer. Par le prisme d'une action artistique ou culturelle. Pour un jeune, s'exprimer et s'épanouir dans le football, c'est aussi culturel. Ce n'est pas juste pousser la porte d'un musée. J'en reviens à ce que je disais à propos de la démocratisation de la culture et de la condescendance bourgeoise envers les formes de culture populaire : il n'y a pas une culture, et encore moins, parmi les cultures, une qui est plus valable que les autres. Quand je travaillais dans des quartiers populaires, je me souviens d'une dame qui écoutait à fond Claude Barzotti. Pour elle, c'est culturel. De quel droit lui dire : vous devriez écouter Jacques Brel ? Maintenant, à partir du réel des gens, on peut les amener à découvrir autre chose. Autre exemple : je travaillais avec des jeunes qui écoutaient du rap (Iam, NTM, etc.) et j'aimais bien aussi, j'écoutais avec eux. Un jour, je leur ai dit que ce qu'ils écoutaient, c'était de la poésie et je leur ai fait lire un texte. Ils ont trouvé ça super et je leur ai dit que c'était de Léo Ferré. Grâce à cela, ils ont pu

comprendre qu'à toutes les époques, il y avait eu des visions contestataires, des chansons engagées, pour dénoncer le système dans lequel on vit. Nous avons aussi organisé un stage sur les graffitis, les tags, et ça nous a permis de découvrir les fresques contestataires et poétiques d'Amérique du sud. Cela fait sens, puisque ces jeunes découvrent alors que partout sur la planète, il existe des expressions culturelles de révolte. Mais il faut être capable pour cela de se décentrer. La culture occidentale reste très ethnocentrée, à cet égard, et conserve une vision très condescendante envers les autres cultures du monde (culture étant ici entendu au sens large du terme).

Il faut se garder d'instrumentaliser, comme je l'ai dit, la parole des experts du vécu. Un comédien peut essayer d'incarner une réalité sociale, violente, qui n'est pas la sienne. Une visite domiciliaire pour vérifier combien de brosses à dents il y a dans votre salle de bain, par exemple... Le rôle du comédien, c'est de comprendre cette situation pour être au plus proche de la transposition réelle. La clé de voûte du théâtre action, c'est cette capacité de décentrage, cette capacité d'aller chercher chez l'autre la parole juste. Soit on le vit soi-même et on le met en scène, en représentation, de manière à donner une forme plus universelle et plus politique à l'expression de son vécu particulier, en le partageant avec un public. L'essence même du théâtre action, c'est ça : se tenir au plus près de cette parole vraie des gens, des invisibilisés, des exclus du système. Tant mieux s'ils se sentent capables de le porter eux-mêmes en représentation, et tant mieux aussi s'ils ont envie que cela se transpose à travers une expérience partagée qui va se traduire par un texte, une dramaturgie et un spectacle. Tout le monde n'a pas envie de monter sur une scène. Mais on peut avoir envie de raconter sa réalité, à travers un atelier d'écriture collective, et de voir ce que ça va donner en représentation.

« C'est le mouvement social qui doit être accompagné par les aspects symboliques de la culture, et non l'inverse. »

Au départ, l'associatif avait pour but de donner aux ouvriers l'accès aux loisirs, et de ne pas être continuellement dans l'aliénation totale et violente: se lever pour aller travailler, rentrer pour aller dormir... Le familistère de Bois du Luc, ici tout près à La Louvière, est un bon exemple de la dimension paternaliste de l'organisation de cet accès à la culture des ouvriers. L'ouvrier vivait à côté de chez le contremaître, à deux pas de la mine où il était employé et il participait à la fanfare ouvrière. Mais ces moments de culture et de loisirs étaient organisés par ceux qui les exploitaient. Après cela, le champ associatif, à travers l'éducation populaire, puis l'éducation permanente, a été un moyen de

comprendre ce qui se passait au plus grand nombre de la classe ouvrière. Cela a permis d'effectuer des ramifications très fortes avec le mouvement syndical, avec le mouvement social, qui a fait ressortir la volonté de sortir de cet assujettissement et de cette aliénation par le travail, par le capital et par l'encadrement paternaliste des loisirs et de la culture. Pour autant, personne n'est libre dans un système où chacun, chacune demeure dépendant d'un salaire, pour pouvoir continuer à jouir de certains avantages. Ce qui suppose de respecter certaines règles. C'est là que se situe l'un des enjeux de l'action révolutionnaire: transformer la société, oui, mais comme cette société va changer, cela signifie que je vais devoir perdre des choses aussi. À cet égard, il convient de ne pas instrumentaliser les gens dans leur parole politique, surtout dans un projet de changement sociétal fondamental, s'ils ne sont pas convaincus eux-mêmes que c'est le chemin de leur émancipation. C'est le mouvement social qui doit être accompagné par les aspects symboliques de la culture, et non l'inverse. Sinon, cela revient à mettre encore pendant des décennies les gens devant un monochrome auquel ils ne vont rien comprendre. Si en revanche, les personnes comprennent que ce monochrome est une volonté d'exprimer

violemment une rupture avec l'exigence de représentation naturaliste de l'art préconisé par la bourgeoisie, alors cela fait sens pour elles. Il y aura toujours une réflexion, qu'il faut maintenir. Il faut favoriser en permanence cette capacité des gens à comprendre ce qui leur arrive, ce qu'ils subissent, et même s'ils en acceptent certains ressorts, qui peuvent être contraignants ou violents, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'espoir de vouloir aller vers d'autres chemins, vers une autre condition sociale.



@ Karl Pierre

Le travail associatif pour faire changer la loi



Sarah Fautré



Mathieu Bietlot

Liaison Antiprohibitionniste (La Liaison) est une association de personnes convaincues par l'inefficacité de la prohibition, particulièrement quant à sa capacité à réduire le trafic, la criminalité et les risques liés à l'usage de drogues. Elle fait la promotion des alternatives possibles à l'interdit pénal en matière de drogues en suggérant un débat critique sur la question. Fondée en 1989, la Liaison Antiprohibitionniste s'est positionnée, en Belgique, à l'avant-garde du discours pour une gestion cohérente des drogues. Sarah Fautré et Mathieu Bietlot, respectivement coordinatrice et président de la Liaison antiprohibitionniste ont réagi à nos questions sur leur investissement associatif.

M. B. : Fin des années 80, une démarche européenne, initiée par le Parti radical italien, débouche sur la création d'une liaison internationale antiprohibitionniste, dans le but de faire bouger les législations européennes tout-à-fait inadaptées et infructueuses en matière de drogue et de prohibition. Un petit groupe de médecins, juristes, avocats, usagers, ont mis en route, en Belgique, une section de cette liaison. La liaison a déposé une liste aux élections régionales en 1989 et a obtenu un score tout à fait honorable pour une première participation à un scrutin. Dans la foulée, la création d'une Asbl, La liaison antiprohibitionniste, s'est donné pour but de faire réfléchir, de faire évoluer les mentalités sur la question de la prohibition des drogues et surtout du caractère complètement contre-productif de la législation, tant sur le plan judiciaire et pénitentiaire que sur le plan médical. Le fait de prohiber les drogues génère toute une criminalité, des risques sanitaires, car les produits sont de mauvaise qualité, ainsi que de mauvaises conditions de consommation. Au départ, c'est donc une association qui réalise un travail plutôt politique, vis-à-vis des partis et vis-à-vis de l'opinion publique, en organisant des colloques,

des manifestations, etc. Ensuite, l'Asbl décroche une petite subvention de la COCOF, dans le registre de la santé, donc plutôt orientée travail de réduction des risques pour les usagers de drogues. Un équivalent temps plein a finalement été dégagé et l'association commence à se consolider et à développer, en plus de son travail politique, un travail à l'adresse du secteur associatif, dans le champ des assuétudes, en région bruxelloise et en région wallonne. Il s'agit d'une action de type formations, débats, de manière à amener le secteur à pousser une réflexion sur la politique en matière de drogues et de prohibition. Un autre travail est également effectué vis-à-vis des usagers, à travers un service d'aide juridique, privilégiant la réduction des risques légaux. Autrement dit, la personne ou l'entourage de personnes qui ont des ennuis avec la justice (en lien avec la consommation de drogues) peuvent faire appel à la Liaison et bénéficier de conseils, de façon à "limiter les dégâts" et ne pas ajouter, à un éventuel problème d'assuétude, un problème judiciaire. Depuis les années 2010, suite à un renouveau dans le CA et dans l'équipe, la Liaison a réélargi son champ d'action vers une reconnaissance en éducation permanente.



S. F. : Je suis coordinatrice depuis bientôt trois ans. À mon arrivée, la Liaison est déjà reconnue comme association active dans la promotion de la santé. Pour la première fois, la Liaison dispose d'un subside pour trois ans, alors qu'avant cela, la demande de budget devait être renouvelée chaque année. Le subside est renouvelable pour deux années supplémentaires, après une évaluation positive. Or cette évaluation était prévue en avril 2020 et, dans le contexte Covid, elle a été automatiquement positive. D'autres types de subvention ont permis de pérenniser le travail et de ne pas être à tout bout de champ à la chasse aux financements.

La permanence juridique se poursuit malgré les circonstances, soit par téléphone soit par mail, ou via un formulaire en ligne sur notre site internet. Nous continuons de porter un plaidoyer à travers des interventions publiques, à la demande d'associations ou personnes, à Bruxelles comme en Wallonie. Nous réalisons des capsules vidéo, nous rédigeons des articles et des brochures qui sont vraiment spécialisées sur la législation : les droits des festivaliers, les tests salivaires, etc. Nous assurons donc toujours cette orientation vers la consommation et les risques légaux. Notre public est constitué aussi bien des

« En discutant et réfléchissant autour de ces modèles, de leurs avantages et inconvénients respectifs, l'idée est de pouvoir, à terme, proposer quelque chose qui soit propre à la Belgique. C'est le projet des deux années à venir. »

autres associations du secteur que les politiques et la société civile, etc.

Faire changer la loi, c'est notre objectif, dans le cadre de la Liaison mais aussi dans celui de la campagne "Stop 1921" qui a été initiée il y a quelques années d'ici avec la Liaison antiprohibitionniste, la Fedito

BXL (Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes) et Bruxelles Laïque. Trois associations se sont réunies pour lancer une campagne en vue de réclamer un changement de législation en 2021... ce qui ne risque pas d'arriver !... La question qu'on nous pose régulièrement, c'est de savoir si nous avons un modèle à proposer : est-ce décriminaliser l'usage ? Est-ce légaliser l'usage ? Est-ce réguler

l'usage, et comment ? Pour l'instant, il n'y a pas de projet précis à proposer mais, prochainement, fin mai 2021, nous organisons un colloque qui sera l'occasion d'interroger les modèles qui commencent à se mettre en place à l'étranger, que ce soit en Uruguay, au Canada, au Portugal, dans certains états américains, etc. En discutant et réfléchissant autour de ces modèles, de leurs avantages et inconvénients respectifs, l'idée est de pouvoir, à terme, proposer quelque chose qui soit propre à la Belgique. C'est le projet des deux années à venir.

M. B. : L'objet social de la Liaison, c'est bien cela : faire évoluer les mentalités et les législations, en vue d'une remise en question de la prohibition. La comparaison avec d'autres modèles peut y contribuer. Nous ne prétendons pas encore proposer un modèle "tout fait" mais plutôt des pistes.



S. F. : La Liaison est une Asbl active dans la promotion de la santé, mais une demande de reconnaissance en éducation permanente a été introduite en 2019. 2020 étant une année "gelée" cela reporte donc le processus de reconnaissance. C'est l'axe 3 que nous visons (production d'analyses et d'études). Même si ce processus est assez lourd, il est important. D'abord parce qu'il est cohérent par

rapport à l'objet social de l'association. Mais en outre, vu les objectifs de la Liaison, ne disposer que d'une personne salariée met en exergue l'écart entre nos moyens et nos ambitions !... Pouvoir élargir l'équipe en vue d'effectuer un vrai travail de communication, de lobbying politique et d'éducation permanente, ce serait une bonne opportunité.



M. B. : Certes, la Liaison a obtenu un financement à travers le volet de la santé, mais il a fallu à plusieurs reprises justifier nos actions, qui relevaient au moins autant de la réflexion critique que de la santé et de la prévention. Cet aspect qui s'approche d'une démarche d'éducation permanente contribue aussi à la question de la santé, parce que cela rend les gens plus responsables, vis-à-vis de leur consommation, de la prévention... Notre spécificité santé demeure donc pertinente mais nous serons tout à fait à notre place en éducation permanente.

S. F. : L'association a un objectif militant. C'est une arme à double tranchant. Quand on est payé pour exercer une forme de militantisme, où commence et où s'arrête l'investissement professionnel et l'engagement personnel ? Quand je suis arrivée à la

Liaison, j'ai voulu développer un pôle bénévole. Or c'est aussi délicat de travailler avec des bénévoles qui donnent souvent beaucoup de leur temps pour faire un travail non rémunéré.

M. B. : Ce qui est intéressant avec la Liaison, c'est qu'elle a commencé comme une liste électorale, pas vraiment un parti, dans l'idée de faire un travail directement à l'adresse des politiques. Puis, fort de son résultat, ce groupe s'est dit qu'il fonctionnerait

mieux en Asbl, de manière à faire un travail, de sensibilisation à travers d'autres biais que la pression sur le politique.

S. F. : Parmi les fondateurs, la psychiatre **Micheline Roelandt** avait formulé des craintes, en disant qu'une fois institutionnalisée dans l'associatif, la Liaison ne soit plus aussi militante. Effectivement, c'est un risque, quand on reçoit reconnaissance et subvention, de se retrouver parfois plus occupé à répondre aux demandes de l'administration qu'à faire du travail de fond. La radicalité peut, peut-être, en souffrir, le militantisme est mis de côté, parce que le temps de travail doit être consacré à la rédaction d'un rapport d'activité, par exemple. Il s'agit d'arriver à jongler avec les deux tendances. Si



on était un collectif de militants, peut-être que nos actions seraient plus radicales. Mais on ne milite plus à quarante ans comme à vingt, sans doute...

M. B. : Je pose un double constat, par rapport à la Liaison : d'une part, nous avons fait le jeu des pouvoirs publics, c'est vrai. Comme nous étions reconnus dans le volet de la santé, nous avons adapté le discours pour qu'il soit recevable comme celui d'une action en faveur de la promotion de la santé. Nous avons revu nos statuts et aussi reformulé l'objet social. C'était un objet social très revendicatif, très combatif, contre la prohibition, contre "tout système prohibitif". Nous avons donc choisi une formulation plus en phase avec le discours d'aujourd'hui, dans le sens de "susciter le débat démocratique autour de la prohibition et de ses effets négatifs". Il y a eu une certaine forme d'adaptation en vue de correspondre d'avantage aux attentes des financeurs, mais il me semble que

« Il y a eu une certaine forme d'adaptation en vue de correspondre d'avantage aux attentes des financeurs, mais il me semble que dans le propos, politique notamment, la Liaison n'a pas fait de concession. »

dans le propos, politique notamment, la Liaison n'a pas fait de concession. Ce qui était revendiqué il y a trente ans est aujourd'hui acquis dans le secteur des professionnels, même si pas encore du côté des politiques, ce qui nous permet d'aller un cran plus loin à présent. Le cannabis, il devient acquis qu'il doit être dépénalisé et, du coup, la Liaison s'engouffre pour ouvrir le chemin aux autres drogues.

Les arguments rationnels contre la prohibition et ses effets contre-productifs peuvent être entendus par une large partie de la population mais, au niveau politique, il y a la peur de porter un discours qui ne soit pas populaire. Des peurs demeurent quant à ce qui pourrait découler de la levée du système prohibitionniste.

S. F. : La question devient donc : est-ce qu'on travaille à faire évoluer l'opinion publique pour pouvoir influencer les politiques, ou est-ce qu'il faut aller vers les politiques qui ont déjà un discours un peu plus éclairé sur ce sujet ? Les réticences en la matière dénotent surtout une énorme méconnaissance de la question.



La Liaison est en tout cas la seule association en Belgique qui traite de ces questions. Les autres

M. B. : Notre spécificité ressortit à notre objet social, sans doute, qu'on pourrait formuler de manière un peu provocante comme une forme de promotion de l'illégalisme !... À travers ses objectifs et ses actions, la Liaison ambitionne effectivement d'être acteur de transformation sociale en modifiant la législation, les rapports, la représentation, les pratiques. Nous n'encourageons pas du tout la consommation de drogue. Mais notre discours consiste à dire : s'il y a des gens qui consomment, cela doit se pratiquer autrement, de manière plus

font d'avantage de la réduction des risques, du soin, du suivi psychosocial, mais sur les questions de législation en matière de drogues, à ma connaissance, en Belgique francophone, il n'y a que nous. Lorsqu'il s'agit d'aborder les problématiques de criminalité, de soins, de justice sociale, d'autres associations se joignent volontiers à nous. Mais quand on parle du droit à disposer de son corps, ou du droit au plaisir, nous sommes beaucoup moins facilement suivis... Philosophiquement, c'est une de nos spécificités, de revendiquer cela comme un droit.

À l'heure actuelle, nous sommes assez connus dans le secteur professionnel, dans ce milieu spécifique, mais assez peu au niveau médiatique. Pour être acteur de transformation sociale, il faudrait un soutien médiatique et que notre discours soit entendu dans les grands médias.

saine, plus salubre, moins honteuse... Changer les mentalités, les lois et les pratiques, voire la place culturelle que peuvent avoir ces produits dans la société : c'est notre ambition. Mais comme l'a dit Sarah, avec une employée et quelques bénévoles, face à toute sorte d'obstacles et de réticences, notre contribution reste très modeste. Si des changements sont déjà observables, c'est que ce discours a permis de déjà de faire évoluer la société. Pas seulement la Liaison, bien entendu, mais toutes les associations qui se sont engagées en ce sens.

Levons le voile sur le voile une affaire politique et citoyenne

Face à l'ampleur médiatique et au statut de phénomène sociétal que le voile connaît en Belgique, Carrefour des Cultures a toujours maintenu son souhait d'être animateur de débat autour de cette thématique. L'objectif, loin de toute polémique, étant de faire germer et élever une parole citoyenne, et de participer à l'élaboration d'une définition de la diversité culturelle qui vise à promouvoir une coexistence féconde et durable, en vue d'une valorisation des interactions des différents individus et groupes dans l'espace public.

C'est ainsi que Carrefour des Cultures avait déjà organisé, autour d'une initiative intitulée "Levons le voile sur le voile", une série de tables rondes, afin de créer un lien entre la citoyenneté et les minorités culturelles. Le but était de réfléchir ensemble sur la problématique, définir les notions, cerner les enjeux, puis élaborer des recommandations à destination de l'ensemble des acteurs concernés.

L'actualité récente a ramené sur le devant de la scène cette question du voile qui déchaîne souvent des réactions émotionnelles, sans laisser de place au dialogue et à la réflexion. Parmi les groupes de travail qui continuent de se dérouler chez Carrefour des Cultures, "Au Féminin" se veut un espace de concertation et de questionnement sur la place des femmes et leur implication citoyenne dans le débat de société. Il s'agit de se saisir de thématiques tantôt intemporelles, tantôt liées à l'actualité. L'objectif majeur demeure de développer une réflexion sereine et pluraliste, éloignée des polémiques.

Actualité récente, disions-nous. Le 31 août dernier, le conseil communal de Molenbeek a voté une résolution à ajouter dans le règlement de travail des agents communaux, ouvrant ainsi la porte au débat sur le port des signes religieux dans les administrations, ravivant à nouveau des tensions au sein de plusieurs formations politiques. Le PS et SP.A ont présenté cette motion. Plusieurs partis d'opposition comme Ecolo, Cdh et PVDA/PTB l'ont soutenue, tandis que le MR, partenaire de majorité, a voté contre. C'est ensuite, au début du mois de septembre, à Schaerbeek cette fois, qu'une motion PTB et Cdh a été déposée dans le but de favoriser une forme de "neutralité inclusive", en supprimant l'interdiction des signes convictionnels dans le règlement d'ordre intérieur de l'administration. Cela n'a pas manqué de relancer dans le même temps la question du port du voile au sein du service public.

Pour notre rubrique "Au Féminin", et afin d'alimenter la réflexion du groupe de travail composé de femmes d'origines et de convictions diverses, PluriCité a invité trois personnalités à prendre la parole sur la question du port du voile, dans des perspectives sans doute contradictoires. Il s'agit de Petya Obolensky, député PTB, de Marie Lecocq, députée Ecolo - tous deux au Parlement bruxellois - et Djemila Benhabib, porte-parole du collectif Laïcité Yallah. Les points de vue divergent, mais nous avons la certitude que le débat démocratique en sort grandi et doit évoluer dans le sens d'un échange qui n'a d'autre but que de favoriser une société ouverte à la diversité culturelle et à l'exercice plein et entier de sa citoyenneté, à toutes et à tous, sans distinction.

Faire disparaître ce qui renforce les discriminations



Petya Obolensky

Membre du PTB, Petya Obolensky est député francophone bruxellois. Travailleur social et militant du groupe de travail antiraciste du PTB, il a mené campagne pour dénoncer la discrimination à l'emploi et pour faire instaurer des mesures comme les tests proactifs. Au Parlement, il poursuit son combat contre la discrimination raciale et toute forme de racisme. Petya est également formateur à l'Université marxiste.

Je vais résumer succinctement ce qui représente notre position, sur ce sujet, au PTB. Ce que nous voulons, c'est mettre fin à une discrimination qui renforce l'exclusion du marché du travail et de l'enseignement de toute une série de femmes. Ce type d'interdiction est injuste car dans les faits elle ne vise que les femmes musulmanes et constitue un frein à l'insertion professionnelle et à l'émancipation sociale.

C'est un sujet complexe et polarisant. Il s'agit encore une fois d'une lutte à mener sur le terrain, de façon unitaire. C'est pourquoi il est important pour nous d'expliquer notre vision d'une laïcité inclusive à l'opposé de celle qui exclut des jeunes femmes de l'école ou du travail à cause de signes convictionnels.

On sous-estime l'extrême souffrance de ces femmes. Elles aimeraient être jugées par rapport à ce qu'elles ont dans la tête, pas par rapport à ce qu'elles ont sur la tête. Elles veulent être jugées sur base de leur compétence, tout simplement.

Ces interdictions du port du foulard sont justifiées au nom de la neutralité du service public. Nous sommes aussi des grands partisans de la neutralité et notre ligne de conduite est claire à ce sujet :

- Pas de favoritisme dans le service qui est rendu par les fonctionnaires.

- Pas de différences de traitements dans le service rendu aux citoyens.
- Pas question non plus d'utiliser sa fonction pour faire du prosélytisme.
- Mais, par contre, pas de discrimination non plus dans l'accès à l'emploi public.

Il y a toute une série d'exemples dans notre société où cette discrimination a été levée et où tout se passe bien. Dans le privé, comme à Ikea, où des femmes travaillent avec leur foulard, sans que cela ne pose de problèmes.

Dans les pays anglo-saxons, des sikhs portant le turban sont agents de police, sans que cela ne pose de problèmes. Des villes comme Gand ou Malines en Flandre ont levé cette discrimination et tout se passe bien.



Est-ce que les pouvoirs publics ne doivent pas être plus exigeants que le privé en raison de ce devoir de neutralité ? Non, c'est même le contraire. Il y a un réel problème de discriminations dans l'accès au travail en Belgique. Toutes les comparaisons européennes le prouvent : notre pays est tout en bas du classement. Face

à un tel problème de discriminations, les pouvoirs publics doivent se montrer exemplaires : faire disparaître ce qui renforce ces discriminations et faire en sorte que la diversité qui existe dans la société se reflète aussi dans les administrations.

Parlons de l'enseignement. Ceux qui prônent une interdiction de signes philosophiques disent souvent vouloir promouvoir l'émancipation de ces femmes.

Comment prétendre que rendre plus difficile pour ces filles l'accès à l'enseignement va les faire avancer, va les aider ? Au contraire, une interdiction risque d'augmenter leurs chances de se retrouver sans diplôme et donc sans emploi. Pourtant, l'émancipation sociale c'est de pouvoir payer ses factures à la fin du mois, ce n'est pas de savoir si on porte un voile ou pas. Les condamner à une position de dépendance va les pousser à ce qu'elles ne soient justement pas libres de faire leurs propres choix. Interdire le voile, c'est une mesure anti-émancipation.

Un enseignement public et commun pour tous et toutes, en toute diversité, à l'image de notre société voilà ce qu'on défend avec le PTB. Ces interdictions ne sauveront pas l'école publique, mais risquent au contraire de promouvoir la création d'écoles communautaires ou convictionnelles.

Une interdiction ne va pas promouvoir le vivre ensemble, mais renforcer le sentiment de rejet. Est-ce cela que l'on veut ?

« Ce qui compte c'est ce que tu as dans la tête et pas ce que tu as sur la tête. »

Ce type de polémiques qui revient régulièrement renforce la polarisation et sert à diviser les travailleurs dans leurs luttes. Il y a des liens entre ces dossiers identitaires qu'on ressort et les mesures d'austérité imposées par nos dirigeants. On fabrique des haines identitaires en prenant la religion comme alibi, on crée une frénésie médiatique pour détourner l'attention. Et une partie importante de la population n'a pas les mêmes droits que les autres.

L'interdiction du port du foulard renforce l'exclusion. Levons cette interdiction pour permettre à ces femmes d'accéder à un travail, et donc à une indépendance et une autonomie financière.

Mecsplication



Jean-Marie Delmotte

Cette écrivaine s'est fait interrompre par un confrère qui lui a conseillé de lire un livre... qu'elle avait elle-même écrit¹.

Ce comportement masculin – expliquer aux femmes ce qu'elles doivent penser ou faire sur des sujets qu'elles maîtrisent parfaitement – les canadiens lui ont trouvé un beau nom : la "mecsplication".

Fatima El Fehriya n'a pas eu de besoin de "mecsplication" pour savoir ce qu'elle devait entreprendre. Dans la ville de Fès, de 823 à 859, cette riche héritière a fait construire ce qui est actuellement la plus vieille bibliothèque du monde au sein d'un ensemble comprenant notamment une université et une mosquée. Cette "demeure de la science et de la sagesse" c'est la Quarayouine qui a représenté durant des siècles la quintessence des échanges culturels entre l'Europe et le Maroc. Ibn Khaldoun y a lu et travaillé. On y trouve d'ailleurs une copie manuscrite signée de l'auteur de son "Livre des leçons" (Kitab-al-Ibar).

El Arabi y a également séjourné.

On trouve dans la bibliothèque fassie près de 4000 manuscrits anciens dont un évangile de Marc traduit en arabe datant du 12^e siècle.

C'est également par une architecte, Aziza Chaouni, que La Quarayouine vient d'être restaurée de superbe façon, poursuivant ainsi le rayonnement de l'œuvre de Fatima El Fehriya, surnommée la "mère des fils" (Oum al Banine).



2

¹ L'écrivaine américaine Rebecca Solnit. Article récent "Les changements qui se produisent dans le monde façonnent notre identité" publié en français dans "Courrier International".

² Auteur Younesberrada License CC BY-SA 3.0

Fatima El-Fehriya portait-elle le voile, nul ne le sait. On dit qu'elle a jeuné pendant toute la durée de la construction... Devrait-on aujourd'hui évaluer son implication, son attachement à sa religion à sa et à "La" culture, à la connaissance et au partage des savoirs, à l'aune de son hijab ? Certainement pas.

Des voix féministes s'élèvent aujourd'hui pour aller à contre-courant d'autres avis féministes qui assimilent le voile islamique à une injonction machiste.

Parmi celles-ci, Rokhaya Diallo³ que j'ai croisée lorsqu'elle travaillait dans la production audio-visuelle, chez Planet Nemo, à Paris. Rokhaya est femme, noire et musulmane. Elle ne porte pas le voile mais elle dit : "au centre des considérations doit figurer la liberté des femmes à disposer de leur corps. Je me battraï à la fois contre son interdiction à toute femme musulmane française et contre son imposition en Iran ou en Arabie Saoudite. C'est le choix et l'absence d'imposition qui comptent."

Lauren Bastide⁴, auteur du podcast "La Poudre" suivi par 3,5 millions de personnes, défend elle aussi le libre choix du port du voile et ajoute "je trouve dangereux de se servir d'arguments féministes pour tenir, en réalité, des propos racistes et stigmatisants envers la population musulmane".

Et Bastide de conclure : "Je serais heureuse si on laissait les femmes musulmanes s'exprimer. (Sur le voile) Ce sont toujours des hommes blancs qui en débattent entre eux".

Quand on vous parlait de "mecspliation"...

³ Rokhaya Diallo vient de publier conjointement avec l'illustratrice Blanchette un bande dessinée à propos du "mansplaining" "M'explique pas la vie, mec" aux Editions Marabout. Elle fait l'objet d'un article dans "El Pays" repris dans le supplément Léna du journal Le Soir des 21 et 22 novembre 2020.

⁴ Lauren Bastide évoque les espaces public où les femmes sont sous-représentées dans un ouvrage "Présentes", 272p. chez Allary Editions. Voir également l'article du Vif n°46 du 12 novembre 2020 pp. 64 et 65.

Respecter le choix des femmes



Marie Lecocq

Marie Lecocq est députée du groupe Ecolo au Parlement Bruxellois, et co-présidente de la Régionale Ecolo Bruxelles. Titulaire d'un bachelier en Sciences politiques et d'un Master en population et développement, elle a été, pendant plusieurs années, responsable de campagne au CNCD 11 11 11.

Avant toute chose, lorsque l'on évoque le port des signes religieux, il me semble utile d'ajouter des guillemets autour des signes "religieux", car cela représente plus justement la diversité des raisons personnelles qui poussent les individus à faire le choix de les porter, celles-ci n'étant pas que, ou pas toujours, religieuses (tradition, esthétique, refus d'un certain conformisme,...).

Aujourd'hui, dans l'espace politique et social belge, lorsque l'on évoque ce sujet, on ne parle la plupart du temps que du port du foulard, et donc de l'accès pour les femmes voilées à certains espaces et à certaines fonctions.

Les deux sphères les plus concernées par le débat sont la fonction publique – une femme portant le foulard peut-elle être engagée dans le cadre d'un contrat de travail dans la fonction publique ? – et l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiantes portant un foulard.

Aujourd'hui, une division politique se fait jour sur la question du port de signes religieux distinctifs dans le service public. Premièrement parce que cela fait appel à beaucoup de concepts donnant lieu à une multitude de définitions. Qu'entend-on par exemple par "service" public ? Un service est-il public parce qu'il représente tout le monde, parce qu'il est gratuit ou encore parce qu'il est accessible physiquement à chacune et chacun ?

ecolo

Ensuite parce que notre espace belge, et particulièrement francophone, suivant tête baissée les opposants à la levée de l'interdiction du port du foulard, se réfère constamment aux débats de nos voisins français. Ainsi ils instituent comme quasi-universelle une conception très singulière de la laïcité qui n'existe nulle part ailleurs qu'en France et qui ressemble de plus en plus à une religion civile obligatoire. Il existe pourtant partout ailleurs dans le monde d'autres manières de gérer la multiculturalité de nos sociétés, en abordant notamment la question de l'identité culturelle. En ce sens, l'exemple canadien des accommodements raisonnables est particulièrement intéressant parce qu'il permet de penser la nécessité du vivre-ensemble.

De plus, dès que l'on aborde les croyances – tant en la laïcité qu'en la religion – on entre dans un espace intime propre à chaque personne. Cela est d'autant plus le cas que, dans ces débats, vont venir s'ajouter et éventuellement s'entrechoquer les valeurs et convictions de chacune et chacun. Ainsi, si pour certain.e.s le port du foulard entrave la liberté individuelle et est un signe de soumission patriarcale, pour d'autres, il s'agit au contraire de respecter le choix des femmes décidant, ou non, de le porter, et ainsi lutter contre une injonction sociétale visant spécifiquement le corps des femmes.

« *Tout comme il n'y a pas qu'une femme, il n'y a pas qu'une raison de porter ou de ne pas porter un foulard.* »

C'est le propre de tout débat politique et que de faire dialoguer les convictions et représentations de chacun.e.

Enfin, et ce n'est probablement pas à sous-estimer, il est clair que les partis politiques sont généralement prudemment à l'écoute de leur électorat, ne voulant contrarier aucune susceptibilité de peur de perdre des voix au prochain scrutin.

À la question de savoir si le port du foulard est, d'avantage que d'autres, un sujet soumis aux polémiques ? La réponse est oui, pour toutes les raisons évoquées précédemment. Ce qui me semble plus inquiétant c'est qu'il semble aujourd'hui de plus en plus compliqué d'ouvrir un dialogue, de créer des espaces d'écoute et de désaccord. C'est pourtant ce qu'il est nécessaire de ré-instaurer pour trouver des solutions partagées et perçues comme légitimes par les uns et les autres.

De plus, il est évident que ce débat a été et est encore profondément instrumentalisé par une partie significative de la droite (et de la gauche) belge qui y colle tous les stéréotypes usés attirant les peurs et les angoisses réelles de la population. Ainsi la lutte contre le port du foulard est devenue le symbole de la soi-disant lutte contre l'immigration et l'islam radical.

Selon moi, certaines erreurs ont été commises dans cette discussion. Il y a d'abord une tendance à l'uniformisation. Or tout comme il n'y a pas qu'une femme, il n'y a pas qu'une raison de porter – ou de ne pas porter – un foulard, chaque personne est unique et vit des réalités différentes. Les politiques visant à interdire l'accès à certaines fonctions sont simplistes et inefficaces parce qu'elles ne prennent pas en compte la diversité des situations et partent d'une croyance selon laquelle "foulard = imposition religieuse = domination des femmes". Pour le dire autrement, c'est considérer que les femmes sont exclusivement des objets et non des sujets libres de conscience et de choix, et ça, c'est une pensée

purement patriarcale, teintée – dans certains cas – de racisme.

Rapidement certains diront que toutes les femmes ne sont pas libres de porter le foulard et qu'elles le font par obligation. C'est vrai, certaines femmes le font par obligation extérieure. Les empêcher d'étudier et d'exercer leur métier n'a rien de progressiste ni de soutenant pour elles. Chez Ecolo nous nous battons tout autant pour que celles qui veulent le porter puissent le faire, que pour que celles qui ne le veulent pas puissent ne pas le faire.



En tant que co-présidente de la Régionale bruxelloise d'Ecolo, ma position dans ce débat est la suivante. Notre responsabilité en tant que parti politique c'est d'améliorer le quotidien des citoyen.ne.s. Or nous ne pouvons que constater que l'interdiction du port des signes "religieux" et particulièrement du foulard constitue en réalité une importante discrimination à l'enseignement et à l'embauche pour les femmes. C'est non seulement inacceptable parce que cela contraint leur liberté et leurs droits mais c'est en plus totalement inefficace au regard de l'objectif – semble-t-il partagé – d'assurer à toutes et tous un accès aux études et à l'emploi et de trouver sa place dans la société.

Interdire le port du foulard dans la fonction publique c'est partir du principe que la personne qui le porte sera moins au service de toutes et tous en lui prêtant des intentions que nous ne pouvons pas connaître. De plus, il est tout aussi faux de penser que parce qu'ils ne portent pas de signes distinctifs, ses collègues sont dès lors dénués de toute conviction

pouvant éventuellement entraver leur travail. De mon point de vue, il importe que le service public reste accessible à toutes et tous, et que le service rendu soit juste et impartial et cela ne dépend pas du couvre-chef des agent.e.s.



Cela prend une dimension encore plus tragique dans le cas de l'enseignement puisqu'aujourd'hui, sous couvert d'un principe émancipateur, on empêche des centaines de femmes d'accéder à la formation de leur choix. Je ne vois pas en quoi c'est un plus pour elles.

Il est urgent d'avancer pour permettre à chacune et chacun d'occuper la place qu'elles et ils souhaitent prendre dans notre société.

Un souhait pour l'avenir ? Qu'on prenne le temps de discuter, de s'écouter, et surtout, qu'on se rappelle qu'il y a une femme sous le foulard. Il est urgent d'entendre les femmes concernées qui se battent sans relâche pour réclamer leurs droits. Faisons leur confiance et cessons ces politiques infantilisantes.

Assumer notre condition d'être universel



Djemila Benhabib

Créé le 12 novembre 2019 à l'initiative du Centre d'Action Laïque (CAL), le Collectif Laïcité Yallah est constitué de croyants et de non croyants ayant un héritage musulman. Préoccupés par la montée du fondamentalisme musulman, du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, ses membres militent en faveur de la laïcité et combattent le communautarisme ethnique et religieux. Le Collectif Laïcité Yallah envisage son action d'une façon indépendante et non partisane. Il s'engage à travailler avec d'autres associations et personnes qui poursuivent les mêmes objectifs. Djemila Benhabib, politologue et écrivaine, porte-parole du Collectif Laïcité Yallah, a répondu à nos questions.

Comment expliquer la division politique qui se fait jour sur la question du port de signes religieux distinctifs dans le service public ? Il y a une volonté de la part des islamistes via une certaine gauche compassionnelle de redéfinir les paramètres de la laïcité, de la neutralité de l'État et de la neutralité des fonctionnaires pour normaliser la présence du voile islamique à l'école et dans la fonction publique. Sauf qu'ils prennent une voie détournée pour le faire. Ils prétendent mener ces actions au nom de l'inclusion, de la diversité et de l'émancipation socio-économique des "femmes musulmanes". D'ailleurs, on entend plus que ça dans le débat public : la laïcité "inclusive". Ce discours peut paraître attrayant à première vue mais il véhicule deux thèses dangereuses. On essentialise les musulmans d'une part, faisant croire qu'ils forment un bloc homogène et qu'ils sont par essence réfractaires à la laïcité parce que musulmans, et on en fait, d'autre part, une catégorie à part qui aurait besoin d'une forme d'assouplissement des règles générales parce qu'incapable de fonctionner comme tout un chacun. Ça nous renvoie à une forme de vulnérabilité intrinsèque et d'impossibilité à assumer notre condition d'être universel. Ce qu'il faudrait, c'est une véritable démarche citoyenne pour faire des

musulmans des citoyens à part entière aspirant à appartenir à notre communauté nationale.

La Belgique semble peiner à trouver une solution unanime à la question du port des signes religieux distinctifs dans le service public. Mais je vous rassure tout de suite ce n'est pas qu'un problème belgo-belge, compte tenu du fait que cette préoccupation transcende nos frontières et devient un enjeu à l'échelle internationale. Ces 25 dernières années, j'ai sillonné une bonne partie du monde pour comprendre ce phénomène. Ceci m'a permis de réaliser que l'activisme islamiste est très dynamique. En Belgique, il est poussé par un maillage d'organisations islamistes financées par de l'argent public, une interférence de plusieurs États comme l'Arabie saoudite, le Qatar, la Turquie, l'Iran, les Émirats arabes unis, la complaisance d'une certaine gauche (pas toute évidemment) qui pour des raisons électoralistes ou des considérations idéologiques (parfois les deux), poussent des propositions islamistes quitte à fermer les yeux sur leurs caractères rigoristes et antidémocratiques. C'est ce que fait Ecolo, par exemple, en attaquant la neutralité communale dans la région de Bruxelles. S'ajoute à cela la complaisance de certains milieux



« La condition des femmes est politique, leur façon de se mouvoir dans l'espace l'est tout autant. »

académiques et médiatiques avec ce qu'on pourrait qualifier de la rhétorique victimaire. Et n'oublions pas cette façon de fonctionner typiquement belge qui préfère la recherche d'un consensus illusoire pour ne pas avoir à trancher sur des questions cruciales et urgentes. Alors, tout traîne. L'islamisme, lui, renforce son pouvoir sur la société et l'État.



Le voile est symptomatique d'un activisme islamiste très au fait de la psyché des sociétés démocratiques que les islamistes veulent transformer en profondeur. Le voile est, surtout, l'arbre qui cache la forêt. Avec le voile intégral et le voilement des petites filles de cinq, six ans, on est rentrés dans une autre dimension. Dans les pays anglo-saxons comme le Canada ou la Grande-Bretagne, on considère le voile intégral comme une composante de l'identité islamique compatible avec les principes démocratiques. Au Québec, il y a quelques années, nous avons découvert l'existence d'éducatrices en voile intégral dans certains établissements scolaires privés musulmans destinés à la petite enfance. Fait encore plus étonnant, interrogés sur leur choix de l'établissement, certains parents qui n'étaient pas musulmans expliquaient que c'était pour initier leurs gamins très tôt, très jeunes, à la diversité. Ces parents avaient intégré le fait que l'acceptation du voile intégral correspondait aux canons de la diversité, c'était en quelque sorte une forme d'ouverture à l'autre. C'est grotesque et insultant à la fois ! L'activisme islamiste se cache derrière les droits humains pour faire avancer son projet séparatiste. Ce n'est plus au nom d'une religion ou d'une doctrine religieuse que l'on revendique le port du voile mais au nom de la liberté individuelle, de la diversité et de l'inclusion. Comme si le seul fait

d'évoquer la liberté individuelle suffisait à légitimer une demande. Ça en dit long sur notre état de pauvreté intellectuelle sur cette question. On fait tout pour fuir nos responsabilités historiques face à ce mal planétaire qu'est l'islam politique. On ne veut pas de vague, pas de polémique. C'est la seule chose qui compte.

Quels pourraient être les garanties d'un débat apaisé autour de cette question ? En réalité, je m'inquiérais plus de l'absence de débat qu'autre chose. Je suis pour ma part préoccupée par les nouvelles formes de censure et des atteintes à la liberté d'expression exercées sur les enseignants par exemple ou les militants laïques. Regardez comme la parole des musulmans laïques est peu audible. On veut nous faire croire que les musulmans dans leur ensemble endossent le port du voile. Ce qui est faux. Je n'ai pas attendu de vivre en Belgique pour m'y opposer, je l'ai fait alors que j'étais jeune adulte, en Algérie, et que le Front Islamique du Salut (FIS) essayait de nous voiler par la force à travers la terreur et les assassinats. Beaucoup d'Algériennes ont résisté. Certaines ont été assassinées du simple fait qu'elles aspiraient à vivre libres et non voilées. Cette histoire se poursuit, en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite, avec l'emprisonnement, le viol, et les tortures de femmes qui refusent le voile. Alors qu'on ne vienne pas nous dire que le voile est le synonyme de l'émancipation des femmes. C'est une contre vérité historique. Il ne l'a jamais été. Ni ici ni ailleurs.



Le cas du port de signes religieux distinctifs à l'école mérite également d'être abordé. En effet, l'école est le lieu par excellence de la formation de l'esprit critique et de la possibilité de s'émanciper

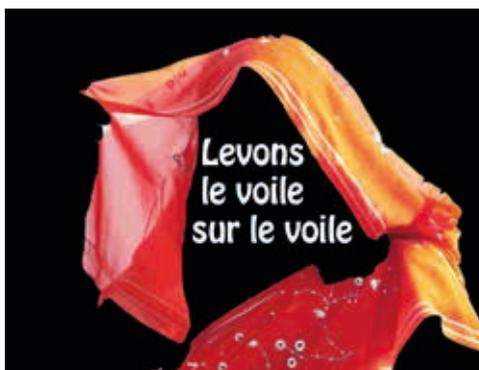
de son milieu et de sa condition sociale. Pour les filles, c'est encore vrai lorsqu'on appartient à une famille musulmane. Tous les témoignages que nous recueillons au sein du Collectif Laïcité Yallah vont dans ce sens. Pour mes camarades femmes du Collectif, le chemin vers la liberté a été long et tortueux. La Belgique les a sauvées en leur offrant la possibilité de s'affranchir des déterminismes sociaux et culturels. L'école a été "leur" espace d'évasion et d'accomplissement. C'est pourquoi il faut préserver l'école de toutes les interférences idéologiques et politiques. L'école doit être le lieu de la convergence de tous les enfants et de l'apprentissage de la citoyenneté.

L'interdiction du voile pourrait sembler être un facteur d'accentuation du séparatisme communautaire au sein de la société belge. Mais le séparatisme est déjà là depuis longtemps et charrie un projet en rupture

avec notre démocratie et nos valeurs de liberté et d'égalité. Le voile est cet objet par excellence qui cristallise cette séparation. N'invertissons pas les situations. La condition des femmes est politique, leur façon de se mouvoir dans l'espace l'est tout autant. Une femme coincée dans un voile accepte d'une façon consciente ou inconsciente le poids

d'un système de domination masculin qui fait d'elle un objet de tentation. Atatürk et Bourguiba l'avaient compris en leur temps. C'est pourquoi ils ont fait coïncider le projet de développement national, de l'adhésion à la modernité, de la sécularisation avec l'émancipation des femmes.

Toute société fonctionne avec des symboles et des codes. D'où le travail des islamistes pour marquer le territoire en nous imposant la visibilité de leur projet politique à travers le voile. Cette façon de se rendre visible c'est une manière d'afficher leur pouvoir. Alors, il est temps d'agir d'une façon intelligente et cohérente.



Focus sur l'Amérique latine

Nos sociétés se diversifient et la mobilité des femmes et des hommes ne cesse point de se multiplier. Au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest, dans les pays dits développés ou dans les pays en voie de développement, dans les démocraties comme dans les régimes qui bafouent les droits de vivre et de s'exprimer, le "saint marché" et son numérique a su imposer une diversité qui vit au seuil de précarité. Une diversité de forme, de fait et de vitrine qui met en arrière-plan une uniformité qui valorise l'arrogance et la hiérarchie de valeurs et d'appartenance.

La diversité est une donnée réelle de nos sociétés mais les sociétés ont difficile à l'assumer. Dans cette optique, il s'agit plus que jamais d'amener les imaginaires à s'interroger sur eux-mêmes, à prendre connaissance de la diversité et de la complexité des cultures, des communautés et des personnes, ainsi que de leurs constantes interactions. Il s'agit de nourrir l'idéal de la rencontre entre toutes les composantes des sociétés

Invité au cours de notre cycle de réflexion et de travail sur la question des représentations collectives liées à l'Amérique latine, en Europe, notamment à travers le regard que portent les médias sur les conflits qui agitent les sociétés latino-américaines, Jorge Magasich revient sur l'historicité du peuplement de ce continent. Sans cette vision ancrée sur un travail rigoureux d'historien, il n'est pas de compréhension possible des tensions qui parcourent, jusqu'à nos jours, les différentes nations d'Amérique centrale et d'Amérique du sud. Les tensions, certes, mais aussi le métissage qui fait également de l'Amérique latine un laboratoire toujours vivant de l'interculturalité !

Les origines du peuplement de l'Amérique latine



Jorge Magasich

Après pas loin de six mois de travail et d'exploration menés, à Carrefour des Cultures, sur les enjeux liés à l'approche que nous avons, en Europe, de l'Amérique latine, et notamment du point de vue médiatique, de l'attention portée aux conflits de ces pays, etc. nous avons convié monsieur Jorge Magasich à nous présenter un exposé sur ce sujet en octobre dernier. Jorge Magasich nous propose de revenir pour nous, dans notre rubrique Peuples et Cultures, sur les origines du peuplement de l'Amérique latine et son impact jusqu'à nos jours.

Je vais m'exprimer depuis le cadre de ma discipline, qui est l'histoire. L'histoire est la tentative d'expliquer les grandes tendances et les processus du passé. Le travail de l'historien consiste toujours à retracer le passé à partir des sources (traces archéologiques, documents, archives mais aussi interviews lorsque les acteurs du passé sont toujours en vie) et à les critiquer, c'est-à-dire à vérifier si les informations qu'elles transmettent sont fiables. Ce travail doit impérativement reposer sur des faits : l'historien peut les interpréter et les replacer dans leur contexte, mais jamais les imaginer.

Schématiquement, on peut résumer le peuplement de l'Amérique latine en plusieurs vagues. Tout d'abord, les populations autochtones, ou amérindiennes, qui étaient là avant la conquête espagnole. Il est difficile d'évaluer quantitativement le peuplement de l'Amérique latine avant l'arrivée de Christophe Colomb. Le nombre est sujet à controverse et oscille entre 30 millions à 120 millions, selon différents historiens. Selon moi, on ne se trompe pas trop si on estime ce peuplement à une quarantaine de millions d'habitants. Autrement dit, 10% du peuplement total de la planète au moment de la découverte du continent. On observe une chute démographique impressionnante dans les décennies qui ont suivi la colonisation espagnole. Il y a eu certes des épidémies, mais il convient de les replacer dans le contexte. En effet, les épidémies se propagent parce qu'il y a un effondrement des sociétés qui existaient et parvenaient à alimenter

la population plus ou moins correctement. Les épidémies et les guerres ont somme toute détruit le système économique qui permettait aux populations autochtones de prospérer. Celles-ci ont par ailleurs été amenées à travailler dans les mines, au Pérou, au Mexique, mais aussi pour construire les villes espagnoles. Une grande partie de la population a été soumise à ce qu'il faut bien appeler des travaux forcés. En conséquence, les populations autochtones ne produisaient plus d'aliments. Il y a eu une pénurie et une dégradation de la qualité de l'alimentation assez importante. Dans un tel contexte, les épidémies se propagent rapidement. Dans les endroits où les structures ont perduré, les épidémies ne se sont pas propagées. Je pense donc qu'il existe un rapport, entre les travaux forcés et leur impact sur les économies locales, et la propagation des épidémies. Un autre phénomène qu'il est plus difficile de décrire avec des statistiques précises, est la baisse de la natalité dans les populations autochtones. Il existe quelques sources qui en témoignent. Épidémies, travaux forcés et baisse de la natalité, c'est ce qui explique l'effondrement démographique des populations autochtones aux 16^e et 17^e siècle.

Un travail historique de qualité doit faire connaître les sources afin de permettre leur vérification par autrui. L'historiographie sur les sociétés amérindiennes rencontre ici un obstacle majeur : les sources écrites avant l'arrivée des conquistadors sont extrêmement rares. La majorité des civilisations ne connaissait pas

l'écriture ; les Mayas et partiellement les Aztèques utilisaient des idéogrammes inscrits sur des pierres ou des "codex". Malheureusement, la plupart ont été détruits dans des autodafés : seulement une quarantaine des codex mexicains et trois codex mayas ont survécu. Ces documents et les quelques chroniqueurs d'origine indienne qui écrivent aux 16^e et 17^e siècles, en se basant sur des documents anciens, sont les seules sources relativement directes des sociétés amérindiennes d'avant la conquête. Une deuxième catégorie de sources sont les études faites par des Européens peu après la conquête. Un peu plus tard, au 17^e siècle, certains métis connaissant bien l'espagnol et les langues indiennes, ont écrit ce qu'ils pouvaient entendre de l'histoire orale qui se transmettait de génération en génération. Cependant toutes ces sources – à l'exception des rares sources indiennes d'avant la conquête –, ne permettent que partiellement d'apercevoir la situation des sociétés Aztèque et Inca au moment de la conquête et la vision que leurs habitants avaient de leur passé. Elles ne nous révèlent pas ce passé directement. C'est pourquoi une aura de mystère enveloppera toujours les Aztèques, Incas, Mayas, Nazcas et autres. Nous pouvons admirer leurs monuments, témoins muets d'une grandeur passée, mais les sources connues ne permettent qu'imparfaitement de répondre aux questions sur leur forme de vie, leur perception du monde, leurs découvertes et leurs conflits.

Les colonisateurs mettront par ailleurs tout en œuvre pour supprimer les cultes des vaincus et imposeront leur religion aux Indiens. Cependant, les anciennes croyances opposent une résistance impalpable, se situant parfois au-delà du conscient ; elles connaissent des métamorphoses étonnantes et parviennent à survivre en se renouvelant ou en se déguisant à l'intérieur de la religion des vainqueurs. C'est le syncrétisme : un système qui

tente de concilier des doctrines différentes. Au Pérou, en Équateur, au Guatemala et au Mexique, les anciennes croyances se manifestent plutôt à l'intérieur du catholicisme. Souvent des images chrétiennes portent les couleurs et les habits d'une ancienne divinité proscrite. Ce transfert a peut-être été une œuvre consciente réalisée il y a quatre siècles, mais aujourd'hui, il fait partie de la religiosité populaire pour laquelle les divinités chrétiennes représentent en même temps celles des anciennes religions. Pour beaucoup de Latino-américains, la Vierge Marie est aussi la Pacha-mama (la terre génératrice). Pendant le mois d'octobre se commémore dans la région de Lima, au Pérou, le Christ mauve. Les manifestations de dévotion



sont multiples et visibles et les processions sont toujours très fréquentées. Or, il est bien connu qu'à l'époque ancienne et à la même date, les Incas fêtaient une divinité associée à une variété du maïs de couleur mauve. Dans cet exemple aussi, les divinités ont, en quelque sorte, fusionné. Des organisations indigènes

réclament la reconnaissance et l'octroi d'un statut aux langues amérindiennes. Dans la plupart des pays, des minorités et dans certains cas des majorités utilisent les langues autochtones. Les Incas ont imposé leur langue, le rumasima appelé plus tard quechua, sur tout l'empire du Tahuantinsuyu : elle est devenue la langue véhiculaire, fort répandue, sans pour autant éliminer les langues locales. Aujourd'hui, entre un quart et un tiers de la population du Pérou (25 millions) et de l'Équateur (12 millions), soit environ 13 millions de personnes, ont comme langue maternelle le quechua. Au Guatemala plus de la moitié de la population (11 millions) parle le quiché ou d'autres langues autochtones. Ces langues, tout comme l'histoire et la culture des vaincus, ont été méprisées pendant cinq siècles et, dans certains cas, le mépris se prolonge jusqu'à nos jours. Dans une grande partie de l'Amérique latine, le mot indio a encore

une connotation injurieuse. Le problème de la discrimination des Indiens n'est pas le seul problème de l'Amérique latine, loin de là. Cependant, il serait porteur d'avenir si, sur base d'une reconnaissance des erreurs du passé, les anciens colonisateurs aidaient à promouvoir les langues amérindiennes et à reconstruire une histoire que l'on a tenté d'effacer à jamais. Finalement, la communauté indigène millénaire, héritière directe des ayllus¹, est sans doute l'institution amérindienne qui a le mieux traversé les siècles. Même si ces communautés ne disposent le plus souvent que de terres de faible qualité et vivent plutôt repliées sur elles-mêmes, elles offrent à l'individu les liens serrés d'une grande famille où les différents membres s'entraident et travaillent ensemble. Des projets de coopération dans des régions rurales du Pérou et de l'Équateur gagneront à tenir compte de cette tradition particulièrement vivace.

La deuxième catégories de population qui permet de décrire le peuplement actuel de l'Amérique latine, ce sont les conquistadors, principalement des Espagnols, et des Portugais au Brésil.

Ces colonisations européennes sont un mélange de la société de l'époque : des nobles, qui occupaient les postes élevés, mais surtout une petite noblesse appauvrie, qui va tenter sa chance dans le nouveau monde, et aussi des exclus, des déclassés. Pour prendre un exemple, vers 1560, approximativement huit mille Espagnols vivaient au Pérou, dont seuls quatre cent cinquante à cinq cents avaient reçu de grandes quantités de terres et d'Indiens ; un bon millier jouissait de quelque charge de haut niveau ou du moins d'un bon salaire. Les autres devaient se contenter de survivre, ils n'étaient plus que des soldats vagabonds, des aventuriers déshérités : les parias de la conquête. Ils avaient engagé leurs maigres ressources, leur jeunesse et exposé leur vie dans des campagnes qui permirent à l'Espagne de nager dans un océan de richesses. Nombreux



étaient les vétérans réduits à vivre de la charité des puissants et de l'espoir, chaque jour plus éloigné, de recevoir une encomienda lors de futurs partages de terres. Il ne restait donc qu'une seule possibilité de faire fortune rapidement : répéter l'Histoire en découvrant de nouveaux empires ruisselants d'or et en y arrivant à temps pour le partage du butin. Malgré les obstacles administratifs et géographiques, ces soldats déguenillés s'empressent de s'enrôler dans les innombrables expéditions qui se succèdent à la poursuite de ces hypothétiques contrées : c'est la base de la croyance en l'Eldorado.

Les armées qui se lancèrent à la conquête de l'Amérique avaient été formées à l'école de l'intolérance et de l'exclusion. Malgré les quelques voix courageuses qui tentèrent de défendre les habitants du Nouveau Monde, ces derniers seront traités en sous-hommes, leurs croyances bannies, leurs temples rasés, leurs écrits brûlés. Les Indiens perdront même leurs terres qui seront attribuées aux nouveaux maîtres. D'autres seront forcés de travailler à la mine dans des conditions inhumaines.

La négation de l'autre et de sa culture provoquera l'anéantissement de tout un pan de la civilisation humaine en même temps qu'elle sera l'une des causes de l'effondrement démographique le plus important qu'ait connu l'histoire. Indubitablement, il faut souligner que cette colonisation fut raciste, et ce dans des termes juridiques. Les sanctions étaient différentes selon qu'on est Indien ou Espagnol : pour un même délit, les sanctions n'étaient pas les mêmes. Il y avait en outre une forme de ségrégation, un apartheid pour prendre un terme anachronique.

Les sociétés de l'Amérique latine puisent leurs racines dans les communautés agricoles et deux institutions coloniales : les plantations esclavagistes, résultant de l'introduction massive d'esclaves africains dès le début du 16^e siècle pour mettre

¹ Un ayllu (mot d'origine quechua et aymara) est une communauté composée de plusieurs familles dont les membres considèrent qu'ils ont une origine commune (réelle ou fictive) qui travaille de façon collective dans un territoire de propriété commune.

en place l'exportation de produits coloniaux et les latifundia, immenses domaines agricoles peu productifs, dont les propriétaires vont former l'élite de l'Amérique latine. C'est la troisième catégorie de population qui va être à l'origine du peuplement actuel de l'Amérique latine. La colonisation va briser les équilibres vitaux des anciennes civilisations et entraîner une rupture, ce qui provoque une très grande mortalité parmi les Amérindiens. Lorsque la main d'œuvre cessera d'être abondante, les Indiens seront remplacés par des esclaves d'origine africaine. Pendant trois siècles, du début du 16^e siècle jusqu'à l'abolition de l'esclavage au Brésil en 1888, la plantation esclavagiste sera le noyau économique le plus actif produisant pour l'exportation : ce système régnera au sud des États-Unis, dans les Caraïbes, en Amérique Centrale, au Brésil, au Pérou et en Équateur. Le mode de production esclavagiste colonial va générer un ensemble d'idées sur l'inégalité entre les races, fondement du racisme du 19^e et du 20^e siècles, et même de nos jours. Dans la première moitié du 16^e siècle, la colonisation espagnole s'organise essentiellement autour de l'activité minière (l'or et l'argent), tandis que les colonies portugaises, hollandaises, anglaises et françaises vont s'organiser autour des sucreries. Toutes ces activités fonctionneront sur le mode de production esclavagiste ; selon les travaux des historiens sur les registres des négriers, entre 9 et 15 millions de personnes auraient été vendues en Amérique. C'est au Brésil, où prospère la culture de la canne à sucre, que le plus grand nombre d'esclaves aura été acheté.

Avant cette période, on peut dire que l'esclavage existait, dès l'Antiquité, et que l'esclave était le vaincu. Mais à partir de l'époque coloniale, l'esclavage est associé à la couleur de la peau. Les États européens ou des sociétés privées basées en Europe, installent sur le littoral africain, sans pénétrer dans l'arrière pays, des cités fortifiées, situées souvent à l'embouchure d'un fleuve, appelées "comptoirs". Là, les navires négriers partis de Nantes, La Rochelle, Amsterdam ou Copenhague échangent armes à feu, poudre, alcool, tabac,

étoffes, outils, contre les esclaves, capturés et gardés en captivité par les chefs de certains groupes africains. Ces groupes sont devenus des chasseurs d'hommes pour éviter de devenir esclaves eux-mêmes. Les armes à feu vont leur donner la supériorité sur les autres groupes. La capture d'hommes va affaiblir structurellement l'Afrique. À la perte d'agriculteurs ou éleveurs, échangés contre quelques marchandises d'une utilité relative, va s'ajouter la destruction des champs cultivés et du bétail qui se produit lors des razzias. L'agriculture et les échanges vont souffrir d'une contraction d'une telle ampleur que l'Afrique ne s'en est pas encore entièrement remise. Pendant trois siècles, les meilleurs travailleurs seront envoyés de force vers un autre continent.



En Europe, le trafic d'esclaves est le fleuron du commerce et va contribuer à accroître les capitaux qui vont financer la Révolution Industrielle. Le système esclavagiste colonial est le premier à associer l'esclavage à la couleur de la peau. Dans les mines et plantations américaines, un esclave ne peut être qu'un Noir. Cette nouvelle réalité aura un impact important sur le plan des idées : la classification des êtres humains en "races" et le racisme envers les Noirs ("plus proches de la nature", "plus robustes", "plus résistants") puise ses racines dans les plantations de l'Amérique coloniale. L'arrivée des esclaves noirs est un des éléments qui a déterminé l'histoire de l'Amérique. Dans plusieurs pays leurs descendants constituent une minorité considérable (Brésil, Colombie, Équateur, États-Unis, Pérou, Nicaragua) ou une majorité (Haïti, Cuba). Dans ces pays, une partie importante de la population assume ses origines africaines. Une manifestation en est la fulgurante

montée des cultes afro-brésiliens, le Umbanda ou Candomblé, afro-cubains, la Santería, ainsi que du Vodou en Haïti. En effet, leur pratique dépasse le milieu des descendants d'esclaves pour toucher une partie significative des classes aisées, qui, souvent, continuent à être de bons chrétiens. Dans les nombreuses boutiques qui vendent des statuettes religieuses au Brésil, on trouve, à côté du Christ et de la Vierge, la représentation d'Ogún, dieu du fer et de la guerre, et celle de Yemanjá, mère de l'eau et déesse de la procréation, tous les quatre mis sur un pied d'égalité.

L'idéologie raciste prédomine encore aujourd'hui dans les sociétés multiculturelles d'Amérique latine, comme le Brésil, et cette idéologie est un héritage du passé esclavagiste. Au 19^e siècle, la plupart des pays abolissent l'esclavage. Une autre catégorie de population, la quatrième, va constituer une sorte de réservoir de remplacement aux esclaves, qu'on appelle les coolies. Ce sont principalement des Chinois mais aussi d'autres Orientaux. Il y a une arrivée tout de même assez massive, entre 1853 et 1873, qui représente 132 000 individus, au départ notamment de Shangai et de Canton, vers Cuba et le Pérou principalement.



La dernière catégorie est constituée par la vague des migrants européens qui arrivent entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle. On les retrouve principalement au Brésil, en Uruguay et en Argentine. C'est encore, en partie, la conséquence d'une idéologie raciste, j'y reviens encore. En effet, le racisme constitue jusqu'à la seconde guerre mondiale, une idéologie crédible et respectable, avec une division des races et une hiérarchie de

celles-ci. C'était le cas de l'élite de l'Amérique latine. Les Indiens étaient toujours victimes de préjugés péjoratifs, discriminatoires (paresseux, alcooliques, voleurs, etc.) et somme toute, ils représentaient une catégorie de la population qu'il convenait de remplacer. C'est pourquoi une migration d'Européens du nord a été encouragée, mais sans beaucoup de succès, car ce sont davantage des Italiens et des Espagnols, ainsi que des Russes, des Polonais, etc. qui vont débarquer, dans ces trois pays. En Argentine, par exemple, au moins 3 millions de migrants vont s'installer et demeurer. À cette époque, ces pays vont entamer la colonisation des dernières parties du monde qui n'étaient pas encore colonisées. C'est une véritable opération d'occupation, celle qui concerne aussi l'ouest de l'Amérique, une partie du territoire du Mexique, et la Patagonie en Argentine et au Chili. L'état argentin et l'état chilien vont véritablement mener une guerre d'occupation des territoires indiens, qui s'est accompagné d'une extermination planifiée. Ce sont des phénomènes qu'on a observés aussi en Australie et en Nouvelle-Zélande.

À l'heure actuelle, une grande partie du mouvement identitaire indien, ou de la négritude, s'insurgent contre le racisme qui est toujours présent. Les Indiens revendiquent désormais une identité, une culture qui leur est propre. Les résultats des élections en Bolivie sont significatifs, à cet égard. Les langues principalement parlées sont des langues non espagnoles, aymara et quechua. Jusque dans les années 2000, les Boliviens ont été gouvernés par des hispanophones. La victoire d'Evo Morales, c'était un message qui voulait proclamer : ici, on est chez nous, on s'habille comme on veut, on prie qui on veut, etc. Et la tentative de coup d'état illustre sans doute une volonté des élites blanches de reprendre la main. Au Chili, dans les manifestations, le drapeau le plus présent est le drapeau mapuchiste. C'est un groupe minoritaire, mais beaucoup de gens partagent la cause du peuple mapuche pour plus d'autonomie. Au Brésil, le mouvement de la négritude recherche des figures de résistance et de révolte des esclaves, auxquelles s'identifier, comme le roi Zumbi.

Le SAS centre de guidance

Un espace et une tribune qui permettent à la société civile organisée, et plus particulièrement au tissu associatif, dans sa diversité, de proposer, de situer les enjeux, par lui-même, et d'apporter des éléments de réponses au débat de société. Cette tribune se veut une place libre de toute idéologie, et donne la place à une association pour s'exprimer, parler d'elle, de ses approches, ses projets, son plaidoyer, en somme de sa présence dans la sphère publique. L'objectif est donc de mettre en mouvement l'associatif et de construire un espace d'échange, de confrontation, à même de favoriser une synergie active et d'élever des projets et des paroles communes.

Cette tribune tient ses promesses et même, à n'en pas douter, bien d'avantage encore. Pierre Smet, co-fondateur du Sas, centre de guidance à Evere, en répondant à notre invitation, développe, outre une présentation de l'organisme où il s'est investi durant trois décennies, une réflexion critique sur le devenir du fait associatif, et du Sas en particulier. Il s'agit de l'exercice périlleux d'une tribune à deux voix, pour ainsi dire, où la typographie va nous permettre de faire la part entre une présentation neutre, d'une part, de l'association, et des considérations nettement plus personnelles, caractérisées par l'italique, d'autre part.

Service de santé mentale à Evere



Pierre Smet

Pierre Smet est psychanalyste, criminologue et co-fondateur du SAS, service de santé mentale à Evere. Passionné par le fait associatif, son histoire, son devenir et son avenir, il fait également partie du groupe fondateur du Collectif 21 (lire notre entretien dans ce numéro). Il revient pour nous dans un texte en forme d'article "à deux voix" sur le travail du SAS, et l'avenir des institutions travaillant sur la santé mentale, non exempt d'une réflexion critique.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Avant de que vous ne commenciez à lire, je voudrais vous demander de m'excuser pour le caractère confus et difficile de ce texte. Il va, en fait, porter à la fois sur une présentation du SAS mais, en même temps, sur une réflexion sur l'associatif en général. Après 40 ans dans le secteur associatif et tout proche de la pension, je ne trouve pas d'approche historique pertinente pour l'histoire de l'associatif et j'arrive moi-même difficilement à trouver une

voie pour rendre compte tant du passé que de la situation associative actuelle. J'ai cependant voulu publier ce à quoi j'étais arrivé. J'ajouterai que je n'ai délibérément pas voulu faire référence à tel ou tel auteurs ou théories, car je voulais privilégier ce tour d'horizon.

Je remercie vivement le comité de rédaction de PluriCité d'avoir accepté de publier ces réflexions.

PRÉSENTER UNE ASSOCIATION, C'EST ?

Pour pouvoir vous présenter le SAS, je voudrais tout d'abord vous faire part des difficultés que cela pose. Présenter une association peut sembler quelque chose de facile, or ce n'est pas du tout le cas. Souvent la présentation d'une association se limite à la description de ses activités et de ses réalisations. Cette façon de faire est le plus souvent acceptée car cela semble être ce qui est le plus important, le reste étant considéré comme de l'organisation interne, du "blabla" intellectuel, des questions administratives ou de financement. En outre, cette présentation "classique" vient surtout comme une justification de l'existence, de la légitimité d'une association et de ses réalisations, à partir de ce qui semble être des évidences liées, notamment, à la réalisation des objectifs du projet de l'association.

C'est un peu comme si cela "parlait de soi".

Or une association existe, se réalise, a une action tant par ses réalisations "concrètes" que par sa façon, de s'organiser, de se financer, d'exister politiquement, ... mais aussi surtout de tenir un discours, de pouvoir dire les choses et de faire le lien entre les actes et les discours. Il est révélateur que le secteur associatif n'échappe pas aux difficultés du "dire", non seulement par rapport aux "secrets" de l'association, mais véritablement à l'épreuve de rendre compte de la "réalité associative" c'est-à-dire à la fois comment l'association voit la réalité et comment elle a construit son existence et ses activités.

ACCORD ET DÉSACCORD SUR LES "RÉALITÉS" ASSOCIATIVES

Mon approche est loin de faire unanimité et continue à susciter des désaccords voire des conflits – y compris au SAS et dans d'autres lieux institutionnels. Je ne peux, dans le cadre de cet article, développer les tenants et aboutissants de ces désaccords mais je voudrais néanmoins mettre l'accent sur ce qui fait accord et désaccord dans l'associatif, précisément sur "les réalités de l'associatif".

Les désaccords et les conflits n'existent évidemment pas que dans l'associatif mais n'y a-t-il pas à reconnaître une certaine spécificité de ce secteur ?

Dans l'associatif, il y a en effet la présence d'un idéal, d'une cause, une certaine idée de solidarité, de fraternité. Ces différents points de référence amènent des enjeux de tensions et des désaccords particuliers. J'en vois trois principaux, liés les uns aux autres : d'abord entre ce qui apparaît comme évident pour les uns

et pas pour les autres, cela va, selon moi, de pair avec un autre point de tension, à savoir "ce qui est du concret" ou de "l'intellectualisation" et enfin, la différence entre ce qui est reconnu comme politique ou pas. Ces trois enjeux constituent des sources de "crise", elles ne demeurent jamais sans conséquence, car le lien est vite établi avec "des vérités toutes faites". On bascule alors rapidement l'exclusion, le licenciement voire la "lutte à mort".

À cela il faut ajouter ce point important, à savoir que l'associatif s'est créé pour donner un lieu à ceux qui n'en avaient pas ou plus, pour donner la parole à ceux à qui ne l'avaient pas ou plus, de permettre à des personnes de pouvoir redonner du sens à leur vie. L'associatif serait ainsi porteur et garant de la liberté, par sa nature associative. Dans l'associatif, on peut "s'y croire", au point d'en sacrifier la parole et les débats .



LIBERTÉ ASSOCIATIVE, LIBERTÉ DE PAROLE, LIBERTÉ DE PENSER, DE DONNER DU SENS

Au SAS, les débats tendus ont souvent lieu sur le lien entre le "travail" au SAS et les missions d'un service de santé mentale. La place de la clinique et celle des projets communautaires sont également des sujets de tension. L'emploi et les enjeux financier sont évidemment présents mais peu explicités.

Les mêmes débats ont lieu dans d'autres services de santé mentale – chaque association ayant par ailleurs son histoire organisationnelle. On peut se demander : "Pourquoi en est-il ainsi ?" De nombreuses associations sont nées dans le fil de 68 et donc d'une certaine idée de la liberté de la parole, de faire association, de donner du sens à sa vie - et en particulier à sa vie professionnelle. Ce point me semble important car, quand on parle d'association, on pourrait trop vite croire que c'est un type d'organisation dans lequel on "peut parler", qu'il y aurait une place pour la parole, pour la réflexion et l'échange, alors que de plus en plus de critiques abondent à propos de l'hypocrisie, des discours creux, de l'absence de créativité de ce secteur. Cela rejoint des grandes tendances actuelles du consensualisme, de la banalisation,

de l'instrumentalisation. Ce qui se passe au niveau de la langue et de la novlangue est révélateur à ce sujet. Des termes comme : santé mentale, usager, autonomie sont désormais considérés comme des termes établis, tandis que ceux de folie, classes sociales, exploitation, sont des termes oubliés sans trace. Mais surtout, il faut que ce qui se dit, comme ce qui s'écrit, soit directement accessible, transparent, évaluable. De plus en plus, les termes acquièrent de nouveaux sens, par exemple le terme de réseau renvoyait principalement à la résistance des première et seconde guerres mondiales, alors qu'aujourd'hui, il peut renvoyer aux réseaux sociaux comme à de la programmation.

J'espère après ce long détour de vous avoir fait saisir l'importance de rester attentif et critique face à des "réalités" présentées comme évidentes, concrètes et non politiques. Afin de vous présenter le SAS, je vais donc, en première voix, faire état de certaines de ses réalités et puis, en seconde voix, tenter de faire resurgir les questionnements sous-jacents.



QUINZE "RÉALITÉS" EN DEUX VOIX

1 Origines et histoires des Services de Santé Mentale

Au SAS, comme dans beaucoup d'associations, il n'y a pas de temps pour les questions d'histoire car il n'y a déjà pas assez de temps pour le travail à faire. L'engagement est d'avantage mis sur le professionnalisme que sur le militantisme ou la défense de valeurs. *On touche là des questions complexes qui demanderaient à être développées mais où le peuvent-elles encore ?*



L'histoire des Services de Santé Mentale est composée de différentes histoires. Elle est tant liée à l'histoire de la folie, de la médecine, des sciences humaines qu'à celle des religions, de la politique et de l'économie. Dans chaque association également, il y a eu de nombreuses influences et il n'est pas facile de les distinguer. Pour ce qui concerne le secteur associatif de la santé mentale, ce fut également le cas et le SAS est issu de la participation à ces différentes influences.

En bref, trois grandes préoccupations étaient présentes au moment de la fondation du SAS : celle de proposer une alternative aux enfermements asilaires, celle de mettre en place des pratiques diversifiées – dont celle d'une pratique communautaire- et enfin, celle de pouvoir s'appuyer sur des approches nouvelles, en particulier celle de la psychanalyse. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à l'intérieur même de ces histoires, il y a eu de profondes divergences et évolutions. L'exemple de

la psychanalyse est révélateur, à ce propos, tant dans le rapport avec la psychiatrie que par rapport à l'apparition du DSM (classement des troubles mentaux) qu'à l'évolution de la psychanalyse.

Très clairement, pour certains, il n'y a pas lieu de faire une place au passé et à l'histoire car, précisément, il faut "tourner la page". C'est le cas par exemple des idées de 68 et ce, d'autant que, selon eux, il n'y a pas grand-chose à tirer des expériences de ces années. Il faut se rendre compte que la génération des travailleurs trentenaires n'a pas eu de formation sur l'histoire, ni même de cours d'histoire sur les années 60 et suivantes. Pour les plus âgés, des ouvrages, comme Histoire de la folie de Michel Foucault, ont marqué cette époque alors qu'aujourd'hui, le "présentisme" occupe toute la scène.

De même la "transmission" est devenue de plus en plus absente et ce, dès l'école primaire, jusqu'aux écoles supérieures et l'université. Le mouvement de rendre la réalité plus proche s'est traduit à l'école à travers l'instauration du cours d'étude du milieu en remplacement du cours d'histoire, de géographie et de biologie. Ce changement avait pour objectif de rendre la réalité plus "accessible" mais a eu également pour effet d'évacuer les questionnements tant épistémologiques que conflictuels.

La tendance générale va vers le "maintenant", le "transparent" et "l'instrument". Désormais, les questions agacent et ceux qui continuent à les poser sont des "emm...". Ceux qui demeurent encore critiques se retrouvent désormais dans les mouvements actuels de contestations (mouvement des indignés, nuit debout) et chez les activistes. Ailleurs, ce sont désormais des discours "trumpistes" qui progressent, et pas qu'aux USA.

2 Le SAS est un centre de santé mentale

Il y a eu plusieurs textes légaux concernant les services de santé mentale. Depuis l'arrêté royal de 1975 c'est le décret de mars 2009, relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, qui est la référence actuelle.

Je ne peux ici en reprendre l'évolution des différentes législations qui se sont succédées car, pour ce faire, il faudrait la mettre en parallèle avec les transferts de compétence qui ont eu lieu au niveau politique et les restructurations sectorielles qui ont également joué un rôle important. Sur le terrain, et en particulier au SAS, cela n'a pas encore eu de conséquences directement (quoique !) mais, au niveau institutionnel, il y a de sérieuses tensions, notamment sur ce en quoi consiste la première ligne ou le regroupement de différents secteurs. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau à la croisée de différents moments de "réformes" extrêmement complexes et difficiles à suivre.

J'ai commencé à travailler dans les années 70 et j'ai été fort proche des mouvements de l'antipsychiatrie et de la psychothérapie institutionnelle, je retrouve de moins en moins ce qui a été initié, tant dans l'esprit que dans la pratique, durant ces années. Je dois reconnaître que, pour ce qui concerne le SAS, les idées de départ se sont fondues dans la recherche d'agrément, en pensant que cela n'empêcherait pas de continuer à penser et à créer. Ce fut une erreur car la force et la pesanteur de l'institutionnalisation est redoutable comme celle de l'effacement du passé.

Section Ire. - Les services de santé mentale

Art. 3. Le service de santé mentale est un service ambulatoire qui, par une approche multidisciplinaire, et en collaboration avec d'autres institutions et personnes concernées par la santé, contribue au diagnostic et au traitement psychiatrique, psychologique, psychothérapeutique et psychosocial du bénéficiaire dans ses milieux habituels de vie, et à la prévention en santé mentale. C'est un service ambulatoire qui réalise ses missions, principalement, au bénéfice de la population et des partenaires du territoire d'intervention.

Art. 4. § 1^{er}. Le service de santé mentale exerce les missions générales suivantes :

1^{er}. Le service de santé mentale exerce les missions générales suivantes :

1° offrir un premier accueil, analyser et, le cas échéant, orienter la demande de tout bénéficiaire ;

2° poser un diagnostic et assurer le traitement psychiatrique, psychologique, psychothérapeutique et psychosocial de problèmes de santé mentale. Le diagnostic et le traitement de problèmes de santé mentale intègrent les aspects médicaux, psychiatriques, psychologiques et sociaux. Ils visent essentiellement à améliorer le bien-être psychique du patient dans ses milieux habituels de vie.

3° organiser, élaborer ou collaborer à des activités de prévention.

Art. 5. Le service de santé mentale peut développer des projets spécifiques qui s'inscrivent dans une problématique de santé mentale. Il les définit à partir des besoins et des caractéristiques de la population qui s'adresse au service.

3 Le SAS est situé sur la commune d'Evere (périphérie de Bruxelles)

Le SAS a été fondé en 1990 et fait partie des derniers centres de santé mentale à avoir été mis en place, il couvre la commune d'Evere et de ses environs. Il y aurait beaucoup à dire sur cette implantation, tant au niveau du territoire que du lien avec le pouvoir local car, comme d'autres centres, la collaboration

avec le pouvoir local est mitigée, même si celui-ci soutient le centre par la mise à disposition de locaux et nous reçoit cordialement pour l'une ou l'autre demande. Cette situation joue un rôle crucial dans la difficulté de mettre en place concrètement des réseaux trans-sectoriels.

4 L'équipe

L'équipe est composée d'un pédo-psychiatre et d'une psychiatre (mi-temps), trois psychologues et un criminologue faisant fonction de psychologue (deux trois quarts temps, deux temps plein), une accueillante, une assistante sociale, une secrétaire. En termes d'âge, l'équipe est scindée entre deux grands groupes : ceux de moins de 35 ans et ceux de plus de soixante ans. Cela n'a pas facilité la prise en compte du conflit de génération. Ces conflits sont notamment apparus pour ce qui concerne l'histoire du centre, la clinique et le travail sociocommunautaire. Il semble bien que les difficultés transgénérationnelles soient bien plus profondes et liées également à des conceptions différentes du pouvoir et de l'autorité.

Comme dans d'autres services de santé mentale, la fonction de directeur thérapeutique a toujours eu tendance à dériver vers une direction générale. La mise en place des services de santé mentale s'est réalisée dans une volonté d'autonomisation par rapport au médical et à l'hôpital psychiatrique mais il n'y a pas eu de véritable reconnaissance au bénéfice des psychologues et encore moins des assistants sociaux. Pour ce qui est du criminologue, il faut rappeler qu'au départ, l'idée était de travailler avec le milieu de vie, en pluridisciplinarité, d'où la possibilité qu'un juriste, criminologue, philosophe,

fasse partie de l'équipe. C'était un vœux de départ mais, dans le texte final de l'arrêté royal de 1975, on est loin du compte car la présence d'un personne ayant statut de psy est "accessoire", on ne retrouve pas dans le texte légal le terme de "communautaire", le poste de coordinateur n'est pas financé. En fait, rien n'est mis véritablement en place pour un travail communautaire ou psycho-social basé sur une coordination .



En ce qui concerne les difficultés transgénérationnelles, elles semblent avoir peu de place alors qu'elles sont bien présentes, tant au niveau clinique qu'organisationnel. La question même de la transmission est peu évoquée, si n'est de manière formelle. Dans le cadre du Collectif 21, nous avons d'ailleurs initié avec l'Asbl Carrefour des Cultures un groupe de travail sur ce thème.

5 Spécificités au sein de l'équipe

Il y a une équipe enfant/ado et une équipe adulte/ personne âgée. Il y a une réelle spécificité du travail avec des personnes d'âges différents, cela n'empêche que de nombreux psychologues travaillent dans les deux équipes.

Quand on compare le travail de chacune de ces équipes et en particulier le travail de collaboration avec d'autres structures (telles l'ONE, le SAJ, le CPAS...), on se rend compte de l'importance que peuvent avoir les questions éthiques mais aussi politiques très concrètement dans le travail. On voit aussi comment apparaît une tendance à la spécialisation ainsi que la mise en place de travail à partir de "public cible".

Le SAS, comme tout centre de santé mentale, a pour mission de recevoir toute demande concernant des nouveaux-nés, des enfants, des ados, des adultes, des personnes âgées...

Cette position semble aller de soi et être la meilleure, pourtant plusieurs problèmes se retrouvent à ce niveau. Ceux-ci concernent notamment la situation des femmes violentées, celle des toxicomanes et celle des justiciables.

6 Demander au SAS

Au SAS, toute demande fait l'objet d'une discussion en équipe durant laquelle chaque demande est envisagée et attribuée.

À nouveau, on peut penser qu'il y a là un processus qui va de soi. Or plusieurs études ont montré qu'il y avait au moins 5 types de dispositifs de réception de la demande et que cette différence tient également à une certaine conception du travail, en lien avec

Depuis de nombreuses années, une dénonciation a lieu sur la non prise en considération de la situation des femmes violentées. Amnesty International a réalisé une étude à ce propos. Il faut préciser que, bien sûr, la demande d'une femme violentée sera acceptée dans un service de santé mentale mais il y a un travail en amont et en aval qui n'est pas réalisé.

Il en est de même pour les toxicomanes où l'on saisit facilement qu'il y a là une dimension et des enjeux qui dépassent le cas particulier. C'est la même chose pour ce qui concerne le justiciable, à quoi vient s'ajouter la question du travail sur "injonction" thérapeutique, la relation thérapeutique perdant alors sa dimension de confidentialité et surtout de liberté dans la cure. Enfin, il y a la question de la situation des psychotiques, de leur accompagnement, de la création de lieux à "bas" seuil.

On touche ici un des points principaux concernant la clinique, à savoir la tension qui existe entre ceux qui limitent leur travail à la clinique en cabinet et d'autres qui envisagent un travail "extra-muros". Souvent, dans ces débats, on entend cet argument de refus de discuter ou de mettre en place des projets: "Je ne suis pas payé pour faire de la politique."

une certaine conception de l'humain. On retrouve ici un autre point litigieux, qui est celui des situations de crise. La question étant de savoir si les centres de santé mentale sont des lieux qui reçoivent la crise. On peut répondre que c'est le cas mais le service de santé mentale n'est pas non plus un service d'urgence psychiatrique et on se rend compte de l'absence de travail en amont et en aval pour ce type de situations.

7 Qui demande ? Quelles demandes ?

En fait, les demandes sont principalement envisagées au cas par cas, elles peuvent par la suite être reprises lors de la réunion clinique

Très rapidement, dans les rapports d'activités des services de santé mentale, il y a eu des récoltes de "données", des tableaux sur le type de personnes et de population ainsi que sur les différentes sortes de demande.



Sur le terrain, quatre types de demandes sont présentes : les demandes habituelles (dépression, séparation, deuil...), celles liées à la société dans laquelle nous vivons (les demandes liées au travail sont devenues majoritaires), des demandes liées à des phénomènes mondiaux (réfugiés politiques), et enfin celles liées à des événements internationaux (génocides).

Deux remarques à ce propos.

Clairement l'approche quantitative a pris le pas sur une approche clinique, sociale ou politique. Peu à peu la ligue de santé mentale (fédération des services de santé mentale et d'autres structures) a constitué des fiches statistiques qui vont porter tant sur les différents types de public que sur les différentes catégories de demande.

Malheureusement, on ne va pas jusqu'au bout de la démarche ni au niveau de l'analyse, ni au niveau des conséquences. On ne va pas au bout de la démarche car il n'y a pas un travail sociologique qui est réalisé à propos de ces chiffres. C'est principalement un travail de compilation accompagné de conclusions, il est vraiment dommage que ce travail n'ait pas plus de place ni d'audience. Ces chiffres sont parfois utilisés dans des colloques, ils vont cependant être très utiles à étayer les demandes de financement. C'est le travail sociologique qui est mis à l'écart au nom d'une main mise à la fois médicale et politique. Il faut souligner qu'en tout cas, l'administration, comme l'état ne rend pas compte de son travail de "lire ces données", n'organise pas de réflexion publique à ce propos. Ces dernières années cela semblerait changer mais dans quelles conditions ?

8 La clinique

La clinique est l'axe fondamental prôné au SAS. Une réunion hebdomadaire chaque mercredi y est principalement consacrée. C'est le moment pour faire part des questions et des difficultés qu'on y rencontre, un grand respect y est attendu mais cela ne signifie pas pour autant que chacun ait la même conception du respect. Dans certaines situations, l'appui de l'équipe est vital et sera nécessaire durant tout le temps de la durée de la prise en charge. Il peut s'agir de situations en lien avec des enjeux judiciaires mais également avec des structures tel que le CPAS ou l'hôpital. Il y aurait beaucoup à dire sur ce qui est du travail clinique, celui d'accompagnement mais aussi d'éducation notamment au niveau de leur entrelacement.

Des termes comme ceux de diagnostic sont également désormais entendus à géométrie variable, cela peut être un diagnostic médical, clinique, social... même parfois scolaire... ou économique.

9 La prévention

On retrouve au SAS des activités dites de prévention, certaines concernent les adultes, d'autres les adolescents ou les enfants.

Au SAS, la prévention n'a jamais eu bonne presse, cela a systématiquement fait l'objet de discussions

10 Projet spécifique

Il y a, au SAS, des projets spécifiques qui consistent principalement dans des initiatives de tel ou tel travailleur qui ont porté sur la mise en place de projets communautaire ou de groupes à thème.

Ici également les discussions ont été serrées, à nouveau on retrouvait des clivages au niveau

La clinique n'échappe pas aux divergences, qu'elles soient au niveau théorique ou de sa mise en pratique. Les échanges à ce propos sont très souvent risqués, les divergences plus acérées, du coup on préfère éviter ou se limiter à faire allusion, rester dans la lignée du discours accepté, autorisé.



Au SAS, comme dans d'autres associations, le travail administratif prend de plus en plus de temps au détriment du travail – notamment clinique – et ceci est aggravé par la pression de plus en plus forte au niveau des exigences thérapeutiques, de l'attente d'efficacité, du risque zéro... et de la volonté d'uniformisation.

houleuses et de désaccords profonds. À nouveau, la racine des divergences porte sur la conception du travail, de la "maladie mentale", du mal-être et de la position politico-éthique.

de la conception du travail mais il y avait en plus l'élément financier. Il y a toujours eu cette difficulté lorsqu'on lance un projet de ne pas savoir si celui-ci va finir par être financé ou non par les autorités. C'est perpétuellement un risque à prendre pour les finances de l'Asbl.

11 Gouvernance - cogestion

Au SAS, le psychiatre est président de l'Asbl. Celle-ci a vu fondre tant le nombre des membres de l'AG que la participation au CA – ceci est un phénomène qui se retrouve dans un grand nombre d'associations. L'ambiance "institutionnelle" des services de santé mentale n'a jamais été simple – pour rappel le décret du 27 avril 1995 – exigeait même qu'il y ait une réunion par trimestre entre CA et équipe, sans quoi il n'y avait aucun dialogue ni de considération possible. Derrière les beaux discours et les sourires "sympas", il ne faut pas grand-chose pour se trouver en face d'un "pouvoir absolu".

À la création du SAS, j'ai soutenu l'idée que nous adoptions un système de cogestion basé sur la

permutation. Deux constats : la permutation a rapidement été abandonnée, tandis que la majorité des nouveaux travailleurs n'ont pas voulu être membre ni de l'AG, ni du CA. J'y vois ici tant la persistance de la conception de "l'autorité" médicale que l'appui sur une "liberté de parole" qui fait référence à la psychanalyse – ou ailleurs, à d'autres théories psycho-philosophique – tout en occultant des agissements institutionnels, jusqu'à utiliser des pratiques telles que les contrôles "médicaux" à domicile ou des pressions d'exclusion. À nouveau, ici, il y a un refus d'un débat controversé et la prétention d'une arrogance éclairée de savoir, la restauration d'un pouvoir absolu "sympathique" et "humaniste".

12 Travail administratif - secrétariat

De plus en plus – au SAS comme ailleurs –, on se rend compte que le travail de secrétariat nécessite de plus en plus de temps et cela a nécessité l'engagement d'une accueillante à la fois pour alléger le secrétariat mais aussi pour prendre en charge le travail administratif.

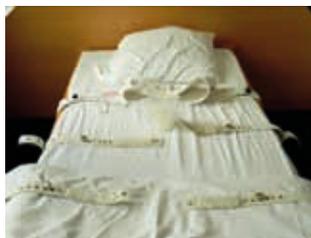
Il faudrait ici développer toute une série de questions qui concernent le lien avec l'administration car il s'agit là de points extrêmement importants, qui dépassent très largement des questions formelles ou documentaires. Un de ces points porte sur le développement de l'évaluation. Depuis plusieurs années les démarches d'évaluation sont apparues sur le terrain des services de santé mentale. La DEQ – démarche d'évaluation qualitative - en est un des outils. Au SAS, un tour de rôle a été mis en place pour sa prise en charge, l'administration contrôle la réalisation effective de cette démarche qui peut porter sur un thème choisi sur une liste proposée par l'administration. Les résultats de la DEQ trans-sectorielle ont notamment abouti à la conclusion qu'en termes de pénibilité et d'accueil, le facteur

le plus présent était la complexité des situations actuelles. Cette complexité est différente de la "lourdeur de situations" mais le contenu de cette complexité demeure à éclaircir.

Le travailleur au SAS se rend bien compte qu'il doit remplir de plus en plus de documents et que le secrétariat a de plus en plus de nouvelles exigences administratives. Il n'y a jusqu'ici que très peu de réflexion à ce propos. Récemment, la COCOF a souhaité instaurer un nouveau partenariat qui aurait notamment pour avantage de simplifier les exigences administratives. Il faudra voir à l'avenir s'il ne s'agit que de modifications formelles ou si, enfin, on va pouvoir parler de l'administration de l'associatif. Bien sûr, cela va de pair avec l'informatisation qui, elle aussi, est largement acceptée, banalisée alors qu'elle entraîne des bouleversements dans le travail quotidien et que l'on est loin d'avoir réalisé ses conséquences, tant sur la pratique que sur la façon de penser. La syndicalisation au sein des SSM existe mais on y fait principalement recours en termes de protection plutôt que de revendication.

13 Finance

La situation financière du SAS a été jusqu'ici positive, sans que cela permette de pouvoir se constituer des fonds propres de sécurité. Ces dernières années cependant – comme d'autres centres de santé mentale –, le SAS est devenu de plus en plus dépendant de la rentrée des consultations apportées par les psychiatres. Il faut noter, à ce propos, que ces rentrées vont entre autres servir à payer les salaires de ces psychiatres dont une part doit être payé sur fonds propres. Il y a également une augmentation



des frais de fonctionnement, l'état ne prenant en compte qu'un certain montant, ce qui a pour conséquence de devoir "trouver" de l'argent supplémentaire.

Cette situation vient encore accentuer la tendance à la privatisation, à l'éloignement d'un travail sur la fragilité et la précarité sociale, car celle-ci ne rapporte pas. Le récent passage dans le code des sociétés vient, selon moi, entériner cette tendance.

14 Le SAS fait partie de la ligue de santé mentale - d'inter-secteur

Depuis sa création, le SAS fait partie de structures fédératives et intersectorielles. Cette participation requiert de plus en plus de temps mais aussi de réflexion et de discussion. Il n'est pas possible ici de faire état des discussions en cours, si ce n'est pour souligner combien la situation des associations en santé mentale – comme d'autres – est liée tant aux mouvements de réformes de l'état qu'à ceux de la santé et de la psychiatrie. Actuellement des discussions politiques sont en cours pour une réforme de l'ambulatoire – qu'on appelle désormais de l'aide et de soin.

Au SAS, comme dans d'autres centres, les discussions tenues dans ces lieux fédératifs et intersectoriels apparaissent comme oisives, longues, répétitives, sans "valeur ajoutée" et surtout elles constituent du temps qui est pris sur ce qui est considéré comme le "véritable travail" et sur ce qui rapporte de l'argent directement – à savoir les consultations.

15 Avenir

Aujourd'hui, au SAS, dans les nouvelles demandes, nous assistons au "retour" d'anciens usagers, d'anciens patients, ou des demandes concernant leurs enfants ou petits-enfants. On peut se dire qu'il s'agit là d'un "bon indicateur" mais cela reste à relativiser.

Les questionnements sur l'avenir, au SAS comme dans de nombreuses structures ambulatoires, sont absents... Tout au plus sont-ils évoqués en fonction de la durée d'agrément ou de la mise en place de plans et de programmes.



Au SAS, la réflexion sur le temps est également peu présente – en tout cas pas publiquement –, si ce n'est lors d'événements tels qu'un départ d'un membre de l'équipe, un départ à la pension ou la gestion des RTT. L'âge et le développement de l'institution sont également peu pris en compte, juste assez pour que, d'année en année, le centre poursuive sa route prudemment et, surtout, en évitant tout conflit. Bientôt, les derniers "dinosaures", employés très âgés, partiront. Dans certains services, ce fut l'occasion d'un nouveau départ, dans d'autres, c'est pire que durant la période d'enfermement...

Au terme de ce bref tour d'horizon, il est clair que de nombreux points demanderaient à être développés ou, à tout le moins, expliqués. J'ai préféré prendre le risque de juste les mentionner plutôt que de ne rien dire.

Que va devenir le SAS ? Une polyclinique psychiatrique ? Un Proxy -psy ? Un centre de bien-être ? Une coopérative de consultations ? Autre chose ? Chacune de ces hypothèses me semble désormais possible.

Pour ma part je n'ai jamais voulu empêcher que cela devienne autre chose que ce que ceux qui y travaillent veulent, tout en tâchant de faire part de ma position. Face à la situation actuelle du SAS, je suis aujourd'hui à la fois dubitatif et optimiste. L'enjeu du pouvoir est très fort mais, à tout le moins, je pense que la prise de parole en tant que telle fait partie des acquis de l'institution, même si la tendance est d'abord à l'évitement de conflit et de remise en question.

Que répondre à la question de savoir si cela a servi à quelque chose de créer le SAS ? Bien sûr que oui car, à tout le moins, cela a permis à certaines personnes de s'en sortir grâce à leur demande au SAS. Mais je ne peux malheureusement passer sous silence cette préoccupation par rapport au contrôle social, au pouvoir de silence, justement. Jusqu'où la création de structures associatives n'a-t-elle pas eu pour effet de diminuer la dénonciation et l'analyse critique de la discrimination, de la destruction de l'humain par l'humain ?

Pour ma part, s'il y avait un conseil à donner et un rêve à avoir, je dirais qu'il se trouve encore dans l'effort à fournir pour trouver le temps et créer des lieux pour la parole et la reconnaissance, afin de pouvoir faire face aux difficultés et de ne pas s'arrêter en chemin.

Médias et liberté d'expression

En tant qu'association active dans le domaine de l'action sociale et de l'éducation permanente, Carrefour des Cultures accorde plusieurs espaces de réflexion privilégiés consacrés aux médias. Principaux fabricants d'imaginaires dans le monde contemporain, les médias peuvent contribuer à vivifier des problématiques, des enjeux sociaux, des vécus, à susciter des engagements ou encore à vaincre des préjugés. Ils peuvent tout aussi bien diffuser des visions partiales, des idées préconçues et nocives. C'est le degré d'implication des médias dans la représentation de notre société plurielle qui détermine leur positionnement en tant que vecteur de participation citoyenne. Nous vous proposons de découvrir l'implication de Carrefour des Cultures mettant spécifiquement le focus sur une réflexion citoyenne et collaborative sur le rôle des médias.

Un processus qui a une histoire : le forum des médias, de 2014 à 2017



Christophe De Mos

Difficile de faire comme si cette année 2020 était tout-à-fait comme les autres. Difficile de se promettre, au moment de s'installer derrière le clavier, qu'on ne va pas taper les lettres et les deux chiffres désignant le virus qui nous a valu tant de déboires durant cette année. Les groupes de travail organisés à Carrefour des Cultures en vue de travailler sur la question des médias ont donc été contraints de s'adapter à un contexte qui limitait considérablement les opportunités de se réunir et de réfléchir ensemble aux enjeux liés à la question des médias, de leur place, de leur rôle, de la manière dont chacun et chacune de nous en use, etc. Pour autant, notre équipe a pu activer des temps de réflexion, des temps de réflexion élargie et des rencontres publiques, qui ont permis de nous questionner sur le rôle et la place des médias dans la dynamique citoyenne et la conflictualité démocratique.

La réflexion menée dans le champ représente un des axes majeurs du travail effectué, avec nos groupes, à Carrefour des Cultures, et cela depuis quelques années déjà. C'est notamment ce qui a permis de produire plusieurs réalisations, en partenariat avec des médias comme La Première ou La Une, avec différents types de public. Le processus d'éducation permanente a également abouti à la mise en œuvre d'un événement grand public, le Forum des médias alternatifs et des alternatives médiatiques.

En 2013, l'idée de l'organisation d'un événement a vu le jour, fruit des débats entamés dans le cadre du projet Médias-Diversité-Citoyenneté. Au départ, le questionnement portait sur la manière d'introduire et de présenter la diversité dans l'univers médiatique, ainsi que de dynamiser la réflexion et les pratiques citoyennes dans leur rapport aux médias. Le constat, sans être neuf, établissait que l'univers des médias était pluriel et que la création d'espaces et de temps de dialogues et d'échanges permettrait de créer des ponts entre les différents types de médias et acteurs médiatiques.

Ainsi est né le Forum des Médias alternatifs et des Alternatives médiatiques, dont la première édition

eut lieu le 4 décembre 2014 à l'Espace Nord. À partir de ce moment, le forum (qui se présente aussi comme un salon) devient un événement qui favorise le renforcement de la visibilité des médias alternatifs, et d'autres acteurs et initiatives liées aux médias. Cet événement est mis à profit pour activer le débat de société, mais aussi les synergies possibles, entre les acteurs des médias alternatifs,

entre ceux-ci et les acteurs des médias "classiques", ainsi que les associations dont le travail est lié à un questionnement sur les médias. La diversité du monde médiatique, que ce soit quant à la manière de porter le débat de société aussi bien que quant

au type de média (presse, presse en ligne, webtélé, bloggers) contribue à souligner la complémentarité des différents acteurs. De cette synergie, deux conséquences peuvent être tirées : la première porte sur les citoyennes et citoyens, mobilisés dans cette dynamique, sans laquelle il n'est pas de démocratie qui puisse tenir. Le seconde débouche sur la formulation d'un plaidoyer commun, interpellant les acteurs médiatiques, la société civile et le monde politique sur un certains nombres d'objectifs et de lignes de force. Ce plaidoyer existe et a été rédigé au terme de la quatrième édition du Forum des médias alternatifs, en 2017.



UN PROCESSUS TOUJOURS CONTINUÉ

La dernière édition remonte à 2017. Ce n'est pas très loin et en même temps... Comment reprendre le fil là où il avait été laissé ? Fallait-il reprendre les choses où elles avaient été laissées à l'époque ? Et avec qui ? Comment exploiter les productions et le plaidoyer qui étaient ressortis des travaux entamés à cette occasion ? Par ailleurs, en novembre 2019, un événement organisé par Carrefour des Cultures a suscité des réactions contrastées dans le chef de plusieurs acteurs de la société civile. Une rencontre-débat au programme de laquelle figurait la présence de Michel Collon, journaliste dont les prises de position, notamment sur le conflit en Syrie, a fait l'objet de controverses. L'événement avait dû être annulé suite au désistement d'autres invité-e-s, qui refusaient de participer à un débat auquel participerait Michel Collon. Ce refus de la conflictualité en débat nous a donné à réfléchir : sur la liberté d'expression des médias, parmi les médias, sur la pertinence de la distinction entre médias alternatifs et médias officiels, sur le pluralisme médiatique (en opposition avec un discours plus consensuel dans le débat de société). La liberté d'expression, la liberté de pensée et la liberté médiatique représentent des enjeux importants dans une société démocratique. Pourquoi existe-t-il des situations où des médias officiels refusent de dialoguer avec un journaliste reconnu comme appartenant à un média alternatif ? Le fait que ce journaliste soit controversé signifie-t-il qu'il ne peut être un interlocuteur valable, qu'on ne peut pas avoir un débat avec lui ?

Enrichis par ces expériences et réflexions, nous avons choisi d'initier un nouveau processus, relevant de l'éducation permanente, de manière

à reprendre les travail d'exploration et de préciser la problématique. À cette fin, la réflexion a été menée avec plusieurs groupe de travail : Médias – Information/Désinformation – Zoom sur les conflits en Amérique latine (dans le cadre du projet "Médias, diversité, citoyenneté") et Forum des médias : liberté d'expression et pluralisme médiatique.



À travers ces différents groupes de travail, nous avons voulu mettre en avant le rôle des médias, en questionnant la manière dont l'information constitue une forme de pouvoir. Ce pouvoir lui-même renforce le pouvoir du citoyen, en faisant de lui un citoyen impliqué. Le projet, conçu comme un processus, doit favoriser, d'une part, l'émergence d'une réflexion critique sur les médias : qu'est-ce

qu'un média ? Qu'est-ce qu'une information ? etc. D'autre part, ces ateliers doivent permettre une approche pratique, en confrontant des médias variés, tant dans leur approche (d'une thématique, par exemple: l'interculturalité, le traitement politique de la gestion des masques, etc.) que dans leur forme (presse écrite, médias en ligne, webtélé, youtubeur, etc.)

Il s'agit de mettre en exergue l'importance des médias comme vecteurs de l'information et, en outre, d'une forme de langage qui valide les rapports de domination de notre société, mais aussi entre les peuples et les cultures. C'est donc en insistant sur l'équilibre que rétablit l'existence, l'importance et la diversité du pluralisme médiatique que l'on aura à cœur de vivifier le rôle du citoyen dans la démocratie.

FORUM DES MÉDIAS : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET PLURALISME MÉDIATIQUE

L'un des objectifs de Carrefour des Cultures est donc de continuer à ancrer sa spécificité dans cette réflexion sur les médias, en concevant l'articulation de la souveraineté du peuple avec celle de l'information. En ce sens, il convient de réaffirmer cette conviction du pouvoir du peuple, au-dessus de tout autre, et que ce pouvoir n'a de consistance qu'autant que le peuple pense et agit en détenant une information de qualité, vérifiée, afin d'alimenter le débat de société. Mais aussi dans le but d'être acteur du changement social.

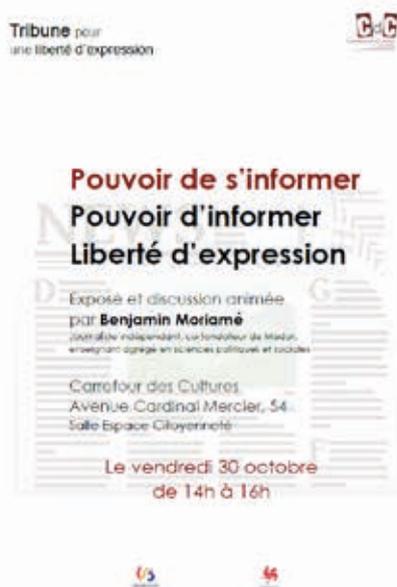
L'objectif poursuivi est donc multiple : ouvrir un temps de réflexion impliquant des citoyens et des citoyennes autour de la problématique des médias, de l'information et leur permettant de s'emparer du débat de société ; favoriser la visibilité de la diversité médiatique et des médias alternatifs en particulier (le pluralisme médiatique), et contribuer à la mise en place d'une synergie entre les acteurs médiatiques (alternatifs, classiques mais aussi acteurs associatifs) ; initier des réflexions et des pratiques donnant des moyens aussi bien aux acteurs médiatiques qu'aux usagers des médias pour stimuler un exercice critique de la démocratie. Aborder la question de la liberté d'expression sous l'angle du pluralisme médiatique, cela mène très rapidement à considérer la complexité d'une problématique qui a évolué avec le développement des nouvelles technologies. L'univers des médias est foisonnant et, comme objet, suppose une actualisation constante des connaissances et une maîtrise de nombreux domaines, du droit à la géopolitique.

Une grande frustration naît dès lors que le processus demeure, au terme de cette année 2020, en suspens, inachevé. Les discussions et réflexions qui ont émergé lors des différents temps d'échange, en groupe de travail, en groupe de réflexion élargie, ont permis toutefois de mettre en évidence une série de questionnements. Ces questionnements correspondent en partie, au moins, à ce qu'on nomme parfois, à tort ou à raison, l'ère de la post-vérité. Est-ce à dire que les médias ne se soucient plus de la vérité, des faits ? Est-ce à dire que le public, consommateur médiatique, ne se soucie

plus tant de la vérité que de trouver, dans les médias, ce qu'il a envie d'entendre, de lire, de voir ? Si l'on s'applique à faire preuve d'esprit critique, en retour, ce qui semble émerger, c'est une crise de la confiance envers les propriétaires des médias, envers les médias eux-mêmes, envers les journalistes et envers toutes celles et ceux que les médias désignent du nom de spécialistes ou d'experts...

Globalement, les groupes de travail ont relevé des différences de registres dans le langage et dans le traitement de l'information.

La situation sanitaire a été un révélateur de la multiplicité des discours et de la difficulté à effectuer une distinction entre les informations pertinentes, les fausses informations, les informations insuffisamment ou mal documentées, etc. Une question a émergé des échanges lors des groupes de travail : mais alors, qui croire ? L'information demeure un outil d'influence, donc de pouvoir. On ne peut donc se défendre de suspecter que des faits soient tus, ou ignorés, au profit d'autres.



Aujourd'hui, plus que jamais, devant la pléthore d'informations accessibles, notamment sur internet, une éducation aux médias demeure une priorité essentielle. Pour quelles raisons ? Pour la plus importante de toutes les raisons, peut-être : parce que l'information, telle qu'elle nous parvient, représente un gage essentiel de l'exercice de notre liberté. Être citoyen, cela n'est possible que si l'on détient une information correcte, qui autorise à juger du caractère injuste ou non d'une situation politique, économique ou sociale. Et à se mobiliser pour la transformer. À ce titre, privilégions donc la biodiversité médiatique et bannissons la monoculture ! Ce n'est que par la vitalité de ce pluralisme que nous pourrons permettre d'entretenir la conflictualité qui est le propre de toute démocratie.

Ce projet nous a permis d'organiser une rencontre publique à Carrefour des Cultures, le 30 octobre 2020, avec **Benjamin Moriamé**, journaliste indépendant, co-fondateur de Médor, enseignant agrégé en sciences politiques et sociales, intitulée : pouvoir de s'informer, pouvoir d'informer et liberté d'expression.

MÉDIAS – INFORMATIONS/DÉSINFORMATIONS – ZOOM SUR LES CONFLITS EN AMÉRIQUE LATINE

L'espace Média-Diversité-Citoyenneté a poursuivi son périple réflexif en mettant en débat et en question la face cachée des médias et son impact sur l'imaginaire collectif.

Après avoir interrogé les médias sur leurs rôles et leurs pratiques lors de la parenthèse électorale de 2018-2019, Média-Diversité-Citoyenneté a intégré le projet Peuples et Cultures et activé des espaces dédiés aux médias et ce en lien avec les contrées mises en avant à cette occasion.



De ce fait, le projet Média-Diversité-Citoyenneté, après avoir mis le zoom, en 2019, sur le Moyen-Orient et plus particulièrement sur le Sham (pour questionner et interroger les traitements médiatiques face aux conflits, et plus particulièrement la guerre en Syrie), a tourné son attention, au cours de l'année 2020, sur les conflits en Amérique latine. Il s'agit de "Médias – Informations/Désinformations – Zoom sur les conflits en Amérique latine", qui s'articule autour de deux espaces de réflexion et de débat, précédés par une phase d'explorations, d'enquêtes et d'entretiens autour de la problématique, près des personnes ressources susceptibles d'apporter des éclairages ; chacune avec ses approches, ses humeurs et ses visées.

- Inviter les acteurs des sphères médiatiques, institutionnelles et associatives à une lecture, une analyse et une mesure de l'impact des médias sur le rôle de l'information et son rapport au développement d'une citoyenneté dépassant les frontières des nations.
- Inviter les acteurs des différentes sphères à repenser les potentialités du phénomène médiatique en vue d'élaborer quelques pistes d'action autour d'une information actrice de transformation et d'élévation de l'intelligence collective.
- Favoriser, au sein des médias, la démarche d'éducation permanente, c'est-à-dire l'esprit critique et la relecture intelligente mettant à jour les multiples facettes de la réalité susceptibles d'explicitier les enjeux et les causes du fait médiatique.
- En définitive, interroger les responsabilités des acteurs médiatiques mais aussi des citoyens pour distiller une information susceptible de faciliter l'implication des uns et des autres dans la construction d'une société qui prône l'intérêt des collectivités et des peuples plutôt que celui des individualités et des États.

Ce projet a permis d'organiser la rencontre avec **Jorge Magasich**, historien, chargé de cours à l'Institut des hautes études des communications sociales de Bruxelles, et de réaliser une production, sous la forme d'un carnet¹ reprenant différents axes de réflexion sur la question des médias, croisant les regards de participants et de l'équipe.

¹ Diffusion programmée en janvier 2021

REMERCIEMENTS

Dans les pages de ce numéro de PluriCité, des femmes et des hommes ont pris le temps de partager avec nous leurs réflexions, leurs convictions, leurs connaissances, afin de favoriser, grâce à leurs contributions et leur éclairage, la richesse du débat de société. Merci à elles, merci à eux, pour leur disponibilité et leur enthousiasme. Toutes et tous nous ont réservé un accueil chaleureux et manifesté leur intérêt pour la thématique de notre dossier central autant que pour celles de nos autres rubriques.

Nous formulons le souhait que ces textes stimulent, dans le chef de chacun, lectrice et lecteur de notre revue, une dynamique critique, ainsi que l'envie de continuer à questionner ces champs problématiques dont nous avons voulu poursuivre l'exploration.

Notre dossier, autant que les différentes rubriques, n'ont d'autres but de développer une réflexion sereine et pluraliste, éloignée des polémiques, certes, mais pas de toute conflictualité, inhérente au débat démocratique et à l'exercice d'une citoyenneté active. Nous avons sollicité des acteurs et actrices de terrain, dans un certain souci de diversité, mais loin de viser à l'exhaustivité. Dossier et rubriques demeurent ouvertes à vos analyses et vos critiques, qui nous procureront l'envie de pousser la réflexion toujours plus loin.

Merci également, au sein de l'équipe de Carrefour des Cultures, à celles et ceux qui se sont impliqués pour permettre l'élaboration et la sortie de ce dernier numéro de l'année 2020.

CHARTRE DE CARREFOUR DES CULTURES

La Citoyenneté, la Diversité et la Démocratie constituent les trois piliers de Carrefour des Cultures qui promeut l'idéal d'une société à la construction de laquelle toutes les composantes, toutes les diversités participeraient – ce qui constitue pour nous une condition nécessaire de la Démocratie.

Ainsi, dans cette approche, Citoyenneté, Diversité et Démocratie s'alimentent et se renforcent les unes les autres.

- Considérant que l'associatif est un terrain fertile pour cultiver les débats de société et élever les discours et pratiques capables d'accompagner les transformations de la Société ;
- Considérant que CDC est une initiative volontaire visant à apporter des éléments de réponse à ce défi central de l'action associative ;
- Considérant que le triptyque Diversité-Citoyenneté-Démocratie suscite une réflexion et un débat de société et invite à une implication continue de tous les acteurs ;
- Considérant que l'intégration est un processus individuel, mutuel et collectif qui implique la participation à la vie économique, culturelle, sociale et politique ;
- Considérant que la politique de l'immigration doit s'écarter de toutes les visions réductrices qui mettraient l'accent sur la procédure d'admission /refoulement, sans se soucier des vrais problèmes des personnes venues d'ailleurs ;
- Considérant qu'on ne peut mesurer la Démocratie qu'à l'aune de l'interaction entre citoyens et Espace Public, dans un mouvement continu, et de la capacité d'impliquer toutes les composantes de la société et du respect de la voix des minorités ;
- Considérant que la Diversité culturelle se devrait d'être appréciée comme une source d'enrichissement et d'émancipation de l'individu, de la communauté et de la Société ;
- Considérant que l'égalité des genres doit se conjuguer avec celle des droits ;
- Considérant que le bien-être collectif est un idéal qui ne peut être concrétisé que par une justice sociale et par l'égalité des droits ;
- Considérant que la liberté d'expression est un droit inaliénable et une responsabilité des médias mais aussi des citoyens ;
- Considérant que le rôle prépondérant des médias dans nos sociétés modernes nécessite une vigilance, un contrôle, un esprit critique de l'ensemble des citoyens à leur égard ;
- Considérant que les relations entre les peuples et les cultures ne peuvent être bénéfiques que si elles reposent sur l'équité sans aucune hiérarchie ni domination ;
- Conscient de l'étendue de ces thématiques et enjeux, soucieux d'honorer son engagement associatif et citoyen, Carrefour des Cultures s'efforce de mettre ces objectifs en mouvement continu et invite femmes et hommes à le rejoindre pour ce faire.

Carrefour des Cultures se propose donc de :

- Contribuer au développement d'une mondialisation qui corresponde à un dépassement des nationalismes, au progrès vers un réel universalisme intégrant toutes les diversités et favorisant leur métissage et non à une simple généralisation des échanges de marchandises aux profits des plus favorisés.
- Favoriser la solidarité, la coopération internationale et un développement, notamment culturel, respectueux de l'homme et de l'environnement.
- Promouvoir le développement d'une citoyenneté créative intellectuellement et active socialement, condition nécessaire aux choix sociétaux cohérents.
- Stimuler la réflexion sur les alternatives ou sur les compléments à la Démocratie, en créant des espaces de débat favorisant l'intelligence collective rassemblant des participants de toutes origines, culturelles et/ou sociales.
- Mettre en avant les droits de la personne et des communautés. En particulier : le droit à la liberté de pensée et d'expression ; le droit à vivre sa culture et sa religiosité dans de bonnes conditions ; le droit à la satisfaction réelle des besoins matériels de chacun ; le droit de vivre dans un environnement à la fois sain et humain ; le droit de tous à voyager, notamment pour quitter des situations tragiques ; le droit des pays fragilisés à la justice dans les rapports économiques internationaux.
- Favoriser, accompagner, outiller la lecture critique des médias ; promouvoir l'introduction de davantage de diversité culturelle dans la sphère médiatique ; contribuer à l'investissement des citoyens dans le domaine des médias, notamment dans leur création.
- Favoriser la collaboration, la visibilité, l'échange et le débat au sein de la société civile organisée ; contribuer au développement de plaidoyers et à leur mise en valeur face aux décideurs ; promouvoir un contrôle du politique par les citoyens.

JE SOUTIENS L'ACTION DE CARREFOUR DES CULTURES

Seule l'action en commun peut apporter des transformations durables et adaptées à nos besoins individuels et collectifs.

Pour ce faire, je choisis de rejoindre Carrefour des Cultures et je souscris à sa Charte.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Centre d'intérêt :

.....
.....
.....
.....

Thématiques préférées : *(biffer la mention inutile)*

- Démocratie
- Diversité
- Citoyenneté
- Interculturalité

À renvoyer par poste ou par mail à :

Carrefour des Cultures ASBL
Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur
jeanmarie.delmotte@carrefourdescultures.org

Des singularités
pour
une citoyenneté
plurielle



Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur

Tél : 081/41 27 51

E-mail : info@carrefourdescultures.org

Site internet : www.carrefourdescultures.org

